Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Research Branch
Direction de la recherche

Corporate Development
Développement organisationnel

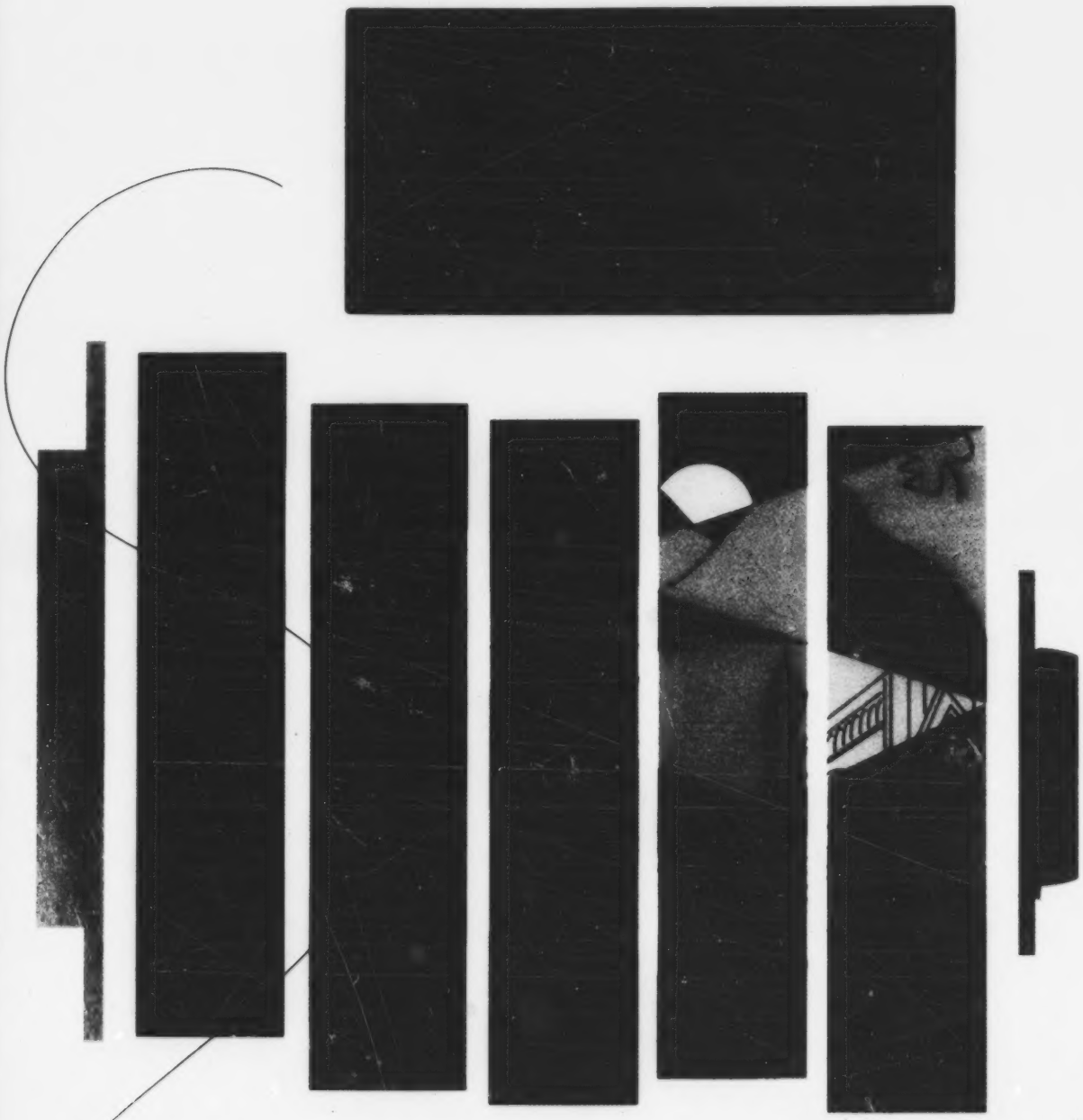

Canada

103-00837

Rapport de recherche

Examen des variables liées aux relations conjugales et à la famille et leur rapport avec la récidive criminelle chez les adultes

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2000 N° R-92

Examen des variables liées aux relations conjugales et à la famille et leur rapport avec la récidive criminelle chez les adultes

Elizabeth Oddone Paolucci, Claudio Violato, Mary Ann Schofield

National Foundation for Family Research and Education
(NFFRE)

Novembre 2000

SOMMAIRE

Le comportement criminel est considéré comme un phénomène complexe résultant d'une combinaison d'antécédents biologiques, sociologiques, psychologiques et situationnels (Eronen, Hakola et Tiihonen, 1996; Moffitt, 1987; Spellacy et Brown, 1984). La prévision de la criminalité, voire la compréhension parfaite de ses antécédents, ont donc toujours posé un défi de taille aux travailleurs correctionnels, aux scientifiques du milieu médico-légal et aux cliniciens. De plus en plus de preuves appuient l'hypothèse voulant que les variables familiales telles que la mauvaise qualité des relations parent-enfant, la criminalité au sein de la famille, la maladie des parents et la séparation entre l'enfant et ces derniers augmentent le risque de comportement criminel. Le présent article examine la relation existant entre les variables conjugales et familiales et la récidive chez l'adulte.

Une étude documentaire exhaustive a été menée dans de nombreuses bases de données. Des 238 études répertoriées, on en a dénombré 193 de type empirique, et 35 qu'on pouvait qualifier d'études théoriques ou de comptes rendus narratifs. La plupart d'entre elles portaient sur des échantillons d'au moins 100 récidivistes. Toutefois, plus de la moitié des études sur la récidive ne comportaient pas de groupe témoin. Les analyses à variables multiples étaient la forme la plus poussée d'analyse statistique employée dans 65 études, tandis que les modèles de fréquences et à équations structurelles constituaient les formes les plus poussées utilisées dans 25 autres.

On croit que, chez certains délinquants, le comportement antisocial peut découler d'une prédisposition biologique pour ce type de comportement. On a pu formuler cette hypothèse après avoir étudié les familles biologiques de délinquants adoptés. On a constaté un niveau de comportement criminel non violent répété considérablement plus élevé chez les fils adoptés dont la famille biologique présentait des caractéristiques de troubles mentaux et de criminalité.

L'étude de la relation parent-enfant a beaucoup contribué à comprendre le rôle que jouent les variables familiales dans la prévision de la criminalité chez l'adulte. Les recherches réalisées à ce sujet semblent indiquer qu'une discipline inadéquate, le manque de surveillance parentale, l'attachement aux parents et les comportements fugueurs seraient tous des variables prédictives du comportement criminel à l'âge adulte (Chockalingam, 1983; LeBlanc, 1994). Une récente méta-analyse a également confirmé que les pratiques d'éducation des enfants (c.-à-d. manque de surveillance et d'affection, conflits et mauvais traitements) permettaient aussi de prévoir la récidive (Gendreau, Little et Goggin, 1996). Enfin, certains éléments de preuve semblent indiquer que le père exerce une influence plus déterminante que la mère pour ce qui est de la manifestation ou non d'une criminalité avec violence (Yates, Beutler et Crago, 1983).

On suppose souvent que de nombreux délinquants sexuels ont été victimes de violence sexuelle dans leur enfance. Bien que l'on ait réuni certaines preuves à l'appui de cette hypothèse (Worling, 1995; Burgess, Hartman & McCormack, 1987), une méta-analyse récente n'a pas permis de révéler de relation entre la violence sexuelle subie dans l'enfance et la récidive sexuelle (Hanson & Bussière, 1998).

Les recherches sur la relation entre la taille de la famille ou le rang de naissance et la récidive ont abouti à des résultats non concluants. Certains chercheurs ont conclu qu'il n'y avait aucune relation entre le nombre de frères et sœurs et la récidive (Hart & Axelrad, 1941), tandis que d'autres ont trouvé des éléments prouvant l'existence d'une relation prédictive entre la taille de la famille ou le rang de naissance et la récidive criminelle (Horton et Whitesell, 1979). Il y aurait aussi des preuves de l'existence d'une relation entre des rangs de naissance extrêmes (premier-né ou dernier-né d'une famille) et le comportement criminel (Shield & Grigg, 1944). De toute évidence, il faudrait poursuivre les recherches à ce sujet.

Peu d'études longitudinales ont examiné l'incidence du mariage sur le comportement criminel. Un examen récent de la relation entre le mariage et la criminalité a révélé l'existence d'un lien entre l'attachement au conjoint et une diminution de la probabilité de la criminalité à l'âge adulte. Dans le même ordre d'idées, une méta-analyse récente sur les délinquants sexuels a révélé une relation entre le statut de célibataire et la récidive d'ordre sexuel (Hanson & Bussière, 1998). On a aussi constaté un lien entre d'une part le maintien de rapports avec la famille durant l'incarcération et l'établissement d'une relation mutuellement satisfaisante après la mise en liberté et, d'autre part, une diminution de la récidive (Wright & Wright, 1992).

Divers facteurs familiaux (p. ex., la psychopathologie dans la famille, la qualité de la relation parent-enfant, le fait d'avoir été victime de violence dans l'enfance, l'état civil et la qualité de la relation avec le conjoint) ont été définis comme des prédicteurs de la récidive criminelle chez l'adulte. Force est de constater qu'il nous reste beaucoup de choses à apprendre sur la capacité de la vie familiale de modifier le cheminement criminel d'un délinquant et de contrer les influences criminogènes chez l'adulte.

Ce rapport fournit également des recommandations pour améliorer les stratégies d'évaluation des couples et des familles, de même que pour bonifier les recherches qui seront menées à l'avenir sur la récidive chez les criminels adultes. Le rapport conclut avec une description et une critique de certains des instruments fréquemment employés pour la mesure de la récidive chez l'adulte.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE ii
TABLE DES MATIÈRES iv
LISTE DES TABLEAUX v
INTRODUCTION 1
Définition de la récidive criminelle chez les adultes 2
Taux de récidive criminelle chez les adultes en Amérique du Nord 4
Énoncé du problème 5
Méthode de recherche et critères d'inclusion des études 5
Résultats du codage 6
PRÉVISION DE LA RÉCIDIVE CRIMINELLE CHEZ LES ADULTES 13
Prédicteurs démographiques 13
Relevé d'emploi 18
Délinquance juvénile et antécédents criminels 20
Toxicomanies et pathologies individuelles 25
Prédicteurs génétiques et physiologiques 31
Le rôle de la famille dans la prévision de la récidive criminelle chez les adultes 32
VARIABLES CONJUGALES OU FAMILIALES LIÉES À LA PRÉVISION 35
DE LA RÉCIDIVE CRIMINELLE CHES LES ADULTES 35
Psychopathologie dans la famille 36
Attachement et relation parent-enfant 37
Violence subie dans l'enfance 40
Structure familiale et rang de naissance 42
Relations conjugales 44
RÉSUMÉ 50
CRITIQUE DU PLAN ET DE LA MÉTHODE DE RECHERCHE 51
RECOMMANDATIONS 56
BIBLIOGRAPHIE 59
ANNEXE A : MESURES D'ÉVALUATION EMPLOYÉES DANS LE MILIEU CORRECTIONNEL 74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des études sur la récidive trouvées et dépouillées.....8

Tableau 2 : Types de variables liées aux relations conjugales ou à la famille examinés dans les publications sur la récidive.....9

Tableau 3 : Caractéristiques codées pour les enquêtes empiriques sur la récidive....11

Tableau 4 : Mesures dévaluation utilisées dans les enquêtes empiriques sur la récidive 12

INTRODUCTION

La criminalité est considérée comme un phénomène complexe comportant des antécédents biologiques, sociologiques, psychologiques et situationnels nombreux (Eronen, Hakola & Tiihonen, 1996; Moffitt, 1987; Spellacy & Brown, 1984). Tout semble indiquer qu'il existe une corrélation entre un vaste éventail de facteurs démographiques (p. ex., âge à la première infraction, sexe, origine raciale, classe sociale), familiaux (p. ex., nombre de frères et soeurs, rang de naissance, absence du père) et personnels (p. ex., psychopathologie) et des comportements criminels (Marsh, Clement, Stoughton & Marckioni, 1986; Webb, Hoffman, Wakefield & Snell, 1976). La prévision de la criminalité, voire la compréhension parfaite de tous ses antécédents, ont donc toujours posé des défis de taille aux travailleurs correctionnels, aux scientifiques du milieu médico-légal et aux cliniciens.

Selon Bromberg et Berrian (1973), le récidiviste représente pour le criminaliste, le psychiatre et le criminologue la plus importante statistique criminelle et il tend à être le criminel le moins réadaptable. Les enjeux liés à la probabilité de la récidive revêtent une importance pratique et scientifique depuis de nombreuses années (Mandelzys, 1979). On n'a pas encore réussi à déterminer si les facteurs à l'origine d'un comportement criminel sont identiques à ceux qui contribuent à son maintien ou son abandon à l'âge adulte, mais relativement peu d'études ont exploré ces aspects (Ouimet et LeBlanc, 1996). Outre les antécédents criminels, très peu de variables permettraient en effet clairement de prévoir la récidive. Même si le bon sens et le jugement clinique semblent être à peu près les seuls éléments pouvant aider les décideurs, les membres du système judiciaire se basent fréquemment sur des jugements pour prendre des décisions au sujet de la durée de la peine, de la mise en liberté, de la libération conditionnelle, du placement en établissement et des affectations dans les programmes (Barbaree & Marshall, 1988; Bonta, LaPrairie & Wallace-Capretta, 1997; Monachesi, 1950; Spellacy & Brown, 1984). Le bien-fondé des choix détermine non seulement l'efficacité d'un programme de traitement pour ce qui est d'atteindre les résultats escomptés mais aussi la protection assurée à la collectivité contre des individus prédateurs. Il s'agit de déterminer les facteurs, dans les

antécédents et la personnalité des délinquants, auxquels il faut accorder du poids pour prendre ces différentes décisions (McWilliams, 1975). Le présent rapport a pour objet de passer en revue les variables liées aux relations conjugales et à la famille qui sont en rapport avec la récidive criminelle chez les adultes.

L'envergure de la récidive parmi les condamnés mis en liberté dans la collectivité constitue un sujet constant de préoccupation publique (Romero & Williams, 1984). La démarche suivie et l'information utilisée pour prendre les décisions revêtent la plus grande importance dans l'administration de la justice pénale et déterminent la mesure dans laquelle on atteindra les objectifs des programmes correctionnels et de réadaptation (Monachesi, 1950). La découverte du moyen de dépister les récidivistes probables permettrait de faire une étude intensive de leurs problèmes par rapport à la société ainsi que d'élaborer des programmes de réadaptation (Blackler, 1966).

Définition de la récidive criminelle chez les adultes

Une bonne part de la confusion qui existe dans les travaux de recherche peut être attribuée aux nombreuses différences constatées entre études et entre sphères de compétence dans la définition et la mesure de la récidive chez les adultes. D'une manière générale, le récidiviste est considéré par nos tribunaux, sous-cultures criminologiques et établissements correctionnels comme un échec social ou moral (Bromberg & Berrian, 1973). D'une manière plus précise, on peut dire que le récidiviste est la personne qui a été condamnée plus d'une fois par un tribunal de juridiction criminelle et qui est susceptible de comparaître à nouveau devant ce tribunal en tant que délinquant chronique (Bromberg & Berrian, 1973; Chockalingham, 1983; Romero & Williams, 1984). La mesure des activités criminelles d'un adulte correspond ordinairement au nombre de condamnations énumérées dans les dossiers officiels de la commission nationale de police après que la personne a atteint l'âge de 18 ans. (Stattin & Romelsj, 1995).

Même si la plupart des enquêtes antérieures ont adopté cette définition légaliste de la récidive, on s'est sérieusement opposé à l'utilisation des dossiers de condamnations

dans des enquêtes sur la récidive. Premièrement, le comportement criminel n'aboutit pas toujours à une arrestation (Boudouris, 1984) et, deuxièmement, les personnes arrêtées ne sont pas toutes condamnées (Romero & Williams, 1984). Cette méthode tend donc à sous-estimer grandement le taux de récidive. On estime que les arrestations traduisent plus fidèlement l'activité criminelle réelle et qu'en utilisant l'arrestation comme mesure de la récidive, d'autres facteurs, comme le rendement du système de justice pénale, n'embrouillent pas le concept à l'étude (Boudouris, 1984). Toutefois, s'il se base sur l'arrestation, le chercheur viole en fait le principe de la présomption d'innocence et doit donc prendre d'autres décisions quant à savoir si toutes les arrestations, y compris pour des infractions mineures, doivent entrer en ligne de compte. Quant à l'opportunité d'utiliser les nouvelles arrestations, cette mesure peut être influencée par des facteurs non spécifiques comme le quartier, l'origine raciale et la vigilance policière (Martin, Cloninger & Guze, 1978).

Quelle que soit la définition que l'on adopte, il faut faire certains choix quant à la source des données, au comportement utilisé comme critère et aux composantes de l'échelle employée. Les sources de données incluent ordinairement les autodéclarations, l'observation des membres importants de l'entourage de la personne, le suivi assuré par l'organisme local et les systèmes d'information de la police (Wormith et Goldstone, 1984). Pour Martin *et al.* (1978), les critères de la récidive incluent la gravité et la persistance des actes criminels. Ces auteurs répartissent les récidivistes entre deux catégories, soit celle des «récidivistes», regroupant les personnes qui ont été arrêtées de nouveau, et celle des «récidivistes graves», composée des personnes qui se sont vu imposer comme peine une privation de leur liberté. De même, selon McNamara et Andrasik (1982), la récidive constitue soit un manquement aux conditions de la liberté conditionnelle soit la perpétration d'un autre crime entraînant l'imposition d'une nouvelle peine au libéré conditionnel.

Taux de récidive criminelle chez les adultes en Amérique du Nord

Même si beaucoup de délinquants chroniques semblent en définitive s'améliorer par eux-mêmes, on constate aussi un groupe nombreux de délinquants qui semblent incapables de s'adapter à une vie exempte de criminalité (Angliker, Cormier, Boulanger & Malamud, 1973). Comme on l'a fait observer dans le *President's Commission Report* de 1967, un nombre remarquable (correspondant à environ 30 %) de délinquants reconnus coupables de crimes de violence graves courants et de vol poursuivent leurs activités criminelles et sont réincarcérés en cinq ans tout au plus (Kaplan, 1975). D'autres sources signalent des taux de récidive pouvant atteindre 60 % ou 70 %, les nouvelles infractions étant commises en moins de trois ans suivant la mise en liberté des délinquants (Bromberg & Berrian, 1973; Furby, Weinrott & Blackshaw, 1989; Needels, 1996). Pour certains programmes imposés par la cour, notamment aux conjoints violents, les taux de récidive oscilleraient autour de 30 % après une période de suivi allant de six mois à un an (Shepard, 1992).

Il se peut que l'écart et les grandes variations qu'on constate dans le calcul des taux de récidive soient attribuables au fait qu'on combine des délinquants primaires et des délinquants ayant de plus longs antécédents criminels. Diverses études servant à comparer les taux de récidive des délinquants primaires et des délinquants qui ont déjà été condamnés ont permis de constater des taux de récidive variant entre 10 % et 21 % et entre 33 % et 71 % respectivement (Grubin & Wingate, 1996). Un autre facteur qui pourrait expliquer les divergences dans les constatations sur la récidive des chercheurs serait la diversité des moyens employés pour mesurer le phénomène. Néanmoins, jusqu'à ce qu'on ait trouvé de meilleures mesures, les taux de récidive continueront à attirer l'attention des juges, des décideurs, des cliniciens et des chercheurs (*Furby et al.*, 1989).

Énoncé du problème

Malgré la diversité des méthodes employées pour prévoir la probabilité de la récidive, toutes les recherches menées jusqu'à maintenant semblent être fondées sur l'hypothèse selon laquelle les criminels peuvent être classés dans des catégories stables de caractéristiques affectives, psychologiques et sociales et qu'ils tendent à réagir de la même manière dans des situations analogues (Monachesi, 1950). Une connaissance des facteurs liés à récidive pourrait procurer une information importante aux victimes éventuelles en plus d'aider à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes de traitement pour les récidivistes à risque élevé (Hamberger & Hastings, 1990). Et pourtant, après des décennies d'enquête sur la récidive criminelle chez les adultes, que savons-nous et que comprenons-nous vraiment au sujet de la prévision de ce phénomène et de sa prévention et son traitement ?

Ce résumé devrait contribuer à la base existante de connaissances puisqu'il passe en revue les résultats empiriques de nombreuses études sur la récidive. Cet examen vise tout d'abord à présenter un résumé de la fréquence et de la nature des problèmes liés aux relations conjugales et à la famille chez les criminels adultes. Il a aussi pour objectif secondaire de décrire et de critiquer certains des instruments les plus souvent utilisés pour mesurer la récidive criminelle chez les adultes (voir l'Annexe A). Le rapport aboutit à des recommandations sur des manières d'améliorer les stratégies d'évaluation des relations conjugales et de la famille et sur des enquêtes futures au sujet de la récidive chez les criminels adultes.

Méthode de recherche et critères d'inclusion des études

Une recherche rigoureuse a été entreprise afin de trouver des publications sur la récidive criminelle chez les adultes. En plus de dépouiller des livres, des articles, des communications faites à des conférences et des rapports techniques, les auteurs ont exploré les bases de données informatisées de PsychInfo, HealthGate, Medline et du National Criminal Justice Reference System (NCJRS). Les mots clés utilisés pour trouver des publications sur le sujet à l'étude ont inclus récidive criminelle et famille,

criminalité et famille, criminalité et mariage, criminalité et prévalence de problèmes familiaux, variables familiales et criminalité, et instruments d'évaluation de la famille.

Pour être inclus dans cet examen, les rapports devaient comprendre une discussion théorique ou des constatations empiriques d'une enquête sur la récidive criminelle. Nous intéressaient tout particulièrement les études axées sur la prévision de la récidive criminelle, les variables liées au développement et à la vie familiale, et des outils d'évaluation de la récidive. Bien que la récidive chez les femmes intéresse de plus en plus les chercheurs, on a constaté que les hommes commettaient environ cinq fois plus de crimes que les femmes (Robertson, Bankier & Schwartz, 1987), l'étude de la criminalité et de la récidive chez les femmes étant d'ailleurs relativement rare. C'est pourquoi le présent examen porte principalement sur les récidivistes du sexe masculin.

Pour mieux comprendre les genres d'études trouvées et incluses dans le présent examen narratif sur la récidive, nous énumérons au Tableau 1 les caractéristiques des études qui ont été codées. Comme on peut le voir dans ce tableau, les études ont été classées selon le type de rapport (théorique/narratif ou empirique), l'année de l'étude, le pays de l'étude, le nombre d'enquêteurs/auteurs, le sexe de l'enquêteur/auteur principal et l'établissement auquel est rattaché l'enquêteur/auteur principal. Le Tableau 2 englobe les variables familiales ou conjugales examinées dans les études. Le Tableau 3 présente les caractéristiques codées dans le cas des enquêtes empiriques; ces facteurs incluaient la taille de l'échantillon total, la présence d'un groupe témoin, la méthode d'échantillonnage employée, la méthode d'évaluation utilisée et les types de statistiques employées. Enfin, le Tableau 4 donne le titre des outils d'évaluation utilisés dans les études empiriques.

Résultats du codage

Nous avons examiné 238 études pour déterminer si elles s'appliquaient sur les plans théoriques et méthodologiques à notre domaine d'exploration, ainsi que pour établir leurs résultats empiriques. Il y avait 193 études empiriques (81 %) et 45 études (19 %) qu'on pourrait qualifier de théoriques. Un grand nombre des études (n = 83; 35 %)

examinées ont été publiées entre 1981 et 1989, 70 (29 %) entre 1990 et 1997, 42 (18 %) entre 1971 et 1979 et 24 (10 %) entre 1962 et 1969. Nous avons également examiné 19 études (8 %) publiées entre 1937 et 1959.

Comme on peut le voir au Tableau 1, les études examinées provenaient de divers pays. Toutefois, la grande majorité était nord-américaine (192; 81 %) : 147 (62 %) étaient américaines et 45 (19 %), canadiennes. Bien que cette orientation fortement nord-américaine puisse s'expliquer par la facilité d'accès à ces études plutôt qu'à des ouvrages d'Europe ou d'autres régions, on peut aussi supposer que cela traduit l'approche nord-américaine en justice pénale, l'accent mis sur la prévention et l'inquiétude croissante suscitée par la récidive et ses coûts humains et financiers pour la société. Comme autre détail signalons que 90 études (38 %) ont été menées et rédigées par un enquêteur, 76 (32 %) par deux auteurs/enquêteurs, 47 (20 %) par trois auteurs/enquêteurs et 25 (11 %) par quatre auteurs/enquêteurs ou plus. La plupart des auteurs/enquêteurs principaux étaient des hommes (144; 61 %) plutôt que des femmes (39; 16 %), alors qu'il était impossible de déterminer avec certitude le sexe de l'auteur/enquêteur principal pour 55 études(23 %). De plus, les auteurs de travaux sur la récidive criminelle ont utilisé une recherche provenant dans 157 cas (66 %) d'universités, dans 45 cas (19 %) des pouvoirs publics et dans 9 cas (4 %) de fondations. Ces résultats semblent donc clairement indiquer que le domaine de la justice pénale et des enquêtes à ce sujet est encore dominé par des hommes et par le milieu universitaire.

Tableau 1 : Caractéristiques des études sur la récidive trouvées et dépouillées

Caractéristiques	Fréquence (N = 238)	
Type de rapport	Théorique/Narratif	45
	Empirique	193
Année de publication		
	1937	1
	1940-1949	8
	1950-1959	10
	1960-1969	24
	1970-1979	42
	1980-1989	83
	1990-1997	70
Pays de l'étude	Australie	2
	Bangladesh	1
	Canada	45
	Danemark	4
	Angleterre/Royaume-Uni	11
	Finlande	5
	Allemagne	1
	Inde	6
	Italie	1
	Pays-Bas	1
	Nouvelle-Zélande	2
	Norvège	2
	Écosse	1
	Slovénie	1
	Suède	4
	États-Unis	147
	Inconnu	4
Nombre d'enquêteurs/auteurs	Un	90
	Deux	76
	Trois	47
	Quatre	14
	Cinq ou plus	11
Sexe de l'enquêteur/auteur principal	Homme	144
	Femme	39
	Non indiqué	55
Établissement auquel est rattaché l'enquêteur/auteur principal	Université	157
	Fondation	9
	Administration	45
	Indépendant	1
	Non indiqué	26

Le Tableau 2 présente les résultats du codage des études examinées selon les variables familiales et conjugales. Bien qu'on n'ait pas calculé la fréquence, toutes les variables courantes et particulières sur lesquelles ont porté les documents empiriques et narratifs ont été notées. Les études sur la récidive ont porté sur les variables liées à la famille et au couple, y compris la taille de la famille et leur rang de naissance, la tension familiale et la qualité des relations parent-enfant.

Tableau 2 : Types de variables liées aux relations conjugales ou à la famille examinés dans les publications sur la récidive

Abandon	Niveau de conflit
Absence du père	Nombre de personnes à charge
Adoption	Nombre de remariages
Agression sexuelle	Pauvreté
Antécédents conjugaux	Profession des parents
Attachement	Psychopathologie des parents
Avortement	Rang de naissance
Cohabitation	Rejet
Confiance en soi de la mère	Relations mère-fils
Conflit parent-adolescent	Relations père-fils
Consommation d'alcool chez les parents	Relations/interactions familiales
Criminalité chez les frères et soeurs	Résistance à l'autorité parentale
Criminalité des parents	Satisfaction conjugale
Décès des parents	Séparation des parents
Discipline/punition	Situation conjugale
Discorde entre les parents	Soin des enfants
Dissenssion/conflits au sein de la famille	Soins prénataux
Divorce des parents	Stabilité conjugale
Dominance de la mère	Statut socio-économique
Dominance du père	Structure de la famille
Emploi de la mère	Style parental
Fréquence des déménagements	Taille de la famille
Grossesse et mariage à l'adolescence	Tension familiale
Hospitalisation des parents	Toxicomanie
Idéations maternelles irréalistes	Type de foyer où la personne habite après sa mise en liberté
Inceste	Violence à l'égard des enfants
Jalousie	Violence à l'égard du conjoint
Maladie des parents	Violence familiale
Négligence/violence	

Le Tableau 3 présente une autre ventilation des caractéristiques des 193 études empiriques sur la récidive que nous avons examinées pour ce rapport. La plupart des études (n = 147; 77 %) portaient sur des échantillons comprenant au moins 100 personnes, 43 (22 %) sur des échantillons composés de 26 à 99 personnes et 3 (2 %) sur des échantillons comprenant de 13 à 25 personnes. Cela semble indiquer que la plupart des études sur les récidivistes ont porté sur des groupes assez nombreux. La méthode d'échantillonnage la plus couramment utilisée dans les études sur les récidivistes était celle de l'échantillonnage de commodité (n = 148; 77 %); on a aussi utilisé les méthodes de l'échantillonnage aléatoire simple (n = 16; 8 %), de l'échantillonnage dimensionnel (n = 7; 4 %), de l'échantillonnage aléatoire stratifié (n = 4; 2 %) et de l'échantillonnage en grappes (n = 1; 1 %). Ces résultats traduisent la commodité d'accès par les chercheurs à des personnes captives ainsi que le parti pris en faveur de l'étude de récidivistes qui sont incarcérés ou dépistés par le système judiciaire, plutôt que de faire partie de la population générale.

Quant à la méthode de recherche, nous avons dénombré deux fois plus d'études sur la récidive sans groupe témoin (n = 132 ou 68 % n'incluaient pas un groupe témoin composé de personnes n'ayant pas récidivé alors que 63 études ou 33 % comprenaient un groupe témoin). De plus, 66 études (34 %) étaient de nature rétrospective, 38 (20 %) étaient à caractère longitudinal et 19 (10 %) consistaient en des études à la fois rétrospectives et longitudinales. Le choix de ces approches n'est pas étonnant étant donné qu'il est préférable d'étudier le phénomène de la récidive suivant une approche axée sur le développement. Dans le même ordre d'idées, bon nombre d'études incluaient une évaluation de la récidive basée sur diverses sources. Le Tableau 4 indique le nom des outils d'évaluation employés dans les études empiriques sur la récidive examinées pour le présent rapport. Comme on peut le voir, la méthode la plus couramment utilisée pour obtenir une information sur la récidive a consisté en un examen des archives des forces de l'ordre ou d'autres institutions (n = 96), suivie de la méthode des entrevues (n = 53), de celle des auto-évaluations (n = 40), des questionnaires normalisés (n = 12), des observations (n = 11) et des échelles de cotation (n = 9). En ce qui a trait à la qualité des données recueillies,

l'analyse à une variable a constitué la forme la plus poussée d'analyse statistique pour un grand nombre d'études (n = 91; 47 %). Pour 65 études (34 %), la forme la plus poussée a consisté en l'analyse à variables multiples, tandis que l'analyse de fréquences et la modélisation à équation structurelle ont constitué les formes les plus poussées d'analyse statistique pour 35 (18 %) et 2 (1 %) études respectivement.

Après avoir précisé les caractéristiques des études examinées et les limitations et contraintes résultantes de ce document, nous discuterons maintenant des recherches sur la prévision de la récidive parmi les criminels adultes.

Tableau 3 : Caractéristiques codées pour les enquêtes empiriques sur la récidive

Caractéristiques	Fréquence (N = 193)	
Taille de l'échantillon total	13 à 25 sujets	3
	26 à 50 sujets	12
	51 à 70 sujets	13
	71 à 100 sujets	18
	100 sujets ou plus	147
Utilisation d'un groupe témoin	Non	132
	Oui	61
Méthode d'échantillonnage utilisée	Aléatoire simple	16
	Aléatoire stratifié	4
	Systématique	6
	De commodité	148
	Non indiqué/signalé	19
Plan de recherche utilisé	Longitudinal	38
	Rétrospective-longitudinal	19
	Retrospectif	66
	Non indiqué	70
Méthode d'évaluation utilisée*	Interview	53
	Questionnaire normalisé	12
	Échelles de cotation	9
	Observation	11
	Auto-évaluation	40
	Dossiers/archives	96
	Non indiquée	34
Niveau le plus poussé de statistiques utilisé	Fréquence	35
	Variable unique	91
	Variable multiple	65
	Modélisation par équation structurelle	2

* Le total peut ne pas être égal à 193 en raison de l'utilisation de plusieurs méthodes d'évaluation dans une même enquête empirique.

Tableau 4 : Mesures dévaluation utilisées dans les enquêtes empiriques sur la récidive

Adapatation de Hutt du test Bender-Gestalt	Instrument d'évaluation de la probation et du risque postpénal des jeunes contrevenants du Wisconsin
Analyse de survie selon les hasards proportionnels	Instrument de classification du risque et des besoins du Manitoba
Army Beta	Instrument de prévision statistique de la récidive avec violence
Échelle Akman & Normandeau	Inventaire clinique multi-axial de Millon
Échelle d'adaptation au pénitencier et Échelle de prévision des résultats (violation de la libération conditionnelle) de Panton	Inventaire d'auto-évaluation de la délinquance
Échelle d'empathie de Hogan	Inventaire de l'activité hétérosexuelle de Bentler
Échelle de Blishen	Inventaire de l'estime de soi (SEI)
Échelle de contrôle interne-contrôle externe	Inventaire de l'expérience différentielle frères-sœurs
Échelle de dépendance à l'égard de l'alcool	Inventaire de la personnalité de Maudsley
Échelle de l'absence de normes	Inventaire de la personnalité Junior Maudsley
Échelle de l'environnement familial de Moos	Inventaire de la psychopathie et Inventaire de la psychopathie révisé
Échelle de l'impact des événements	Inventaire des relations avec les contemporains du Missouri
Échelle de la criminalité	Inventaire des rôles sexuels de Ben
Échelle de la délinquance	Inventaire du niveau de supervision
Échelle de la récidive de Leiter	Inventaire habituel de la personnalité d'Eysenck & Eysenck
Échelle de psychopathie et Échelle de psychopathie révisée	Inventaire psychologique de la Californie
Échelle de rebellion	LIFE — Test
Échelle des facteurs importants (SFS81)	Liste de contrôle des problèmes de comportement
Échelle des repris de justice	Liste des problèmes comportementaux de Rutter
Échelle des résultats de la mise en liberté	MMPI
Échelle des sentiments criminels	Notation du potentiel de réadaptation sociale
Échelle des tactiques de résolution des conflits (CTS)	Questionnaire multidimensionnel sur la personnalité
Échelle du comportement de Rogers	Questionnaire sur le comportement prosocial
Échelle du concept de soi des enfants de Piers Harris	Questionnaire sur les différences non révélées-R
Échelle du concept de soi du Tenessee	Questionnaire sur les relations familiales
Échelle Krawiecka	Score de l'Échelle de prévision de la récidive
Échelles d'anxiété de Lykkenn	Test d'aperception de thèmes
Échelles d'évaluation de l'adaptabilité et de la cohésion familiale-II	Test d'intelligence d'Otis
Enquête sur la perception des adolescents	Test de dépistage de l'abus de drogues
Enquête sur le tempérament EAS	Test de personnalité de la Californie
Examen de l'état actuel	Test des matrices de Raven
Guide d'évaluation du risque de violence (VRAG)	Test des réalisations de la Californie
Indice de la récidive canadien (CRI)	Tests de Rorschach
Indice de la récidive canadien (ROI)	Texte des labyrinthes de Porteus
Indice statistique de la récidive générale	WAIS

PRÉVISION DE LA RÉCIDIVE CRIMINELLE CHEZ LES ADULTES

Les chercheurs sont presque unanimes à conclure au manque d'expertise dans la prévision du comportement criminel primaire et de la récidive (Quinsey, Rice & Harris, 1995). Ils ont néanmoins poursuivi leurs efforts en faisant enquête sur les facteurs qui sous-tendent la perpétration de nouveaux actes criminels. Dès 1937, on a laissé entendre que des variables comme un milieu familial et un quartier peu favorables, une inadaptation à l'école et au travail, la fréquentation de criminels plus âgés, l'absence de possibilités économiques et la psychopathologie personnelle permettaient de prévoir la criminalité (Thompson, 1937). Toutefois, la prise de conscience du fait que les personnes venant d'un milieu à risque élevé ne deviennent pas toutes des criminels alors que certaines personnes venant d'un milieu privilégié tombent effectivement dans la criminalité a fait mettre en doute l'efficacité prédictive de ces variables. Il se peut que les variables liées à la récidive criminelle chez les adultes incluent une variable suppressive qu'on n'a pas encore cernée ou qui est liée à un cheminement criminel. On a également fait valoir que beaucoup de variables fournissent une explication circulaire du comportement criminel et ne sont donc guère utiles pour prévoir la récidive (Grubin & Wingate, 1996). Nous examinerons maintenant de plus près les variables démographiques et personnelles explorées jusqu'à maintenant.

Prédicteurs démographiques

Les facteurs démographiques qui seraient liés aux taux d'infraction et de récidive incluent l'âge, l'origine raciale, l'emploi la région et le secteur géographique. Tant l'âge à la première infraction que le nombre d'arrestations antérieures sont de bons prédicteurs d'une nouvelle arrestation chez les jeunes délinquants et les adultes (Furby *et al.*, 1989). Le milieu et les possibilités auxquelles les délinquants retournent joueraient aussi un rôle dans la récidive. Celle-ci serait plus faible lorsqu'il existe un vaste réseau de services sociaux comprenant des groupes de soutien postlibératoire et un service de placement.

Certains chercheurs ont soutenu qu'il se produit chez les délinquants adultes un phénomène «d'épuisement» (Cloninger & Guze, 1978; Hoffman & Beck, 1984; Wright & Wright, 1992). À un certain âge, les taux de récidive diminuraient sensiblement, même parmi les anciens récidivistes. Cet argument s'appuie sur des études qui ont démontré que l'âge à la mise en liberté était lié aux résultats postlibératoires, autrement dit, le taux de récidive est plus faible parmi les délinquants qui sont plus âgés au moment de leur mise en liberté que parmi ceux qui sont plus jeunes. Pour déterminer l'envergure de cette relation statistique entre l'âge à la mise en liberté et la récidive, Hoffman et Beck (1984) ont souligné la nécessité de neutraliser l'effet des autres variables reconnues qui seraient liées à la récidive (p. ex., existence d'un casier judiciaire).

Pour déterminer si l'âge à la mise en liberté contribue à la prévision de la récidive, des auteurs ont combiné un échantillon composé de 3 954 détenus mis en liberté entre 1970 et 1972 à un échantillon de 2 333 détenus mis en liberté en 1978 (Hoffman & Beck, 1984). Cela leur a permis de constater qu'il existait une relation à deux variables positive et statistiquement significative entre l'âge à la mise en liberté et une issue favorable de celle-ci [$F(nu = 4, 6281) = 15.6$, $p<0,001$]. En faisant entrer en ligne de compte les antécédents criminels, ces auteurs ont constaté une relation encore plus étroite entre l'âge à la mise en liberté et une issue favorable de celle-ci [$F(nu = 4, 6281) = 45,6$, $p<0,001$]. Les détenus âgés d'au moins 41 ans à la mise en liberté affichaient les taux d'issue favorable de la mise en liberté les plus élevés tandis que les détenus âgés de 25 ans ou moins à la mise en liberté avaient un taux d'issue suivant la mise en liberté moins favorable. Les auteurs n'ont pas constaté de différences statistiquement significatives pour les groupes âgés de 26 à 30 ans, de 31 à 35 ans et de 36 à 40 ans au moment de la mise en liberté. Bien qu'ils n'aient pas neutralisé toutes les variables susceptibles d'influencer la relation entre l'âge à la mise en liberté et les résultats postlibératoires, Hoffman et Beck (1984) ont conclu que leurs résultats appuyaient l'existence d'un phénomène «d'épuisement» lié à l'âge.

Toutefois, Harris, Rice et Cormier (1991) ont trouvé des preuves contredisant l'existence de ce phénomène. Ces auteurs ont suivi pendant 10 ans un groupe composé de 176 finissants du sexe masculin d'un programme thérapeutique communautaire destiné aux détenus à sécurité maximale dont certains étaient psychotiques et d'autres pas. Les hommes constituaient un échantillon à risque exceptionnellement élevé et la plupart avait déjà commis des actes de violence. Sur les 176 sujets, 169 ont eu une occasion de récidiver et, parmi eux, 40 % de l'ensemble et 77 % des psychopathes ont perpétré de nouveau une infraction de violence. Il a été possible de prévoir avec passablement d'exactitude l'issue en combinant les éléments des antécédents durant l'enfance, des antécédents à l'âge adulte, de l'infraction répertoriée et des variables liées au programme et à l'établissement. Néanmoins, Still, Harris *et al.* (1991) ont conclu que l'Inventaire de la psychopathie produisait à lui seul des résultats au moins aussi bons que toute combinaison des variables en plus d'améliorer la prévision basée sur les variables liées aux antécédents criminels. Comme les psychopathes continuaient à récidiver à un taux plus élevé que les non-psychopathes, même après l'âge de 40 ans, les chercheurs ont nié l'existence d'une phénomène d'épuisement dans le cas des délinquants violents.

Ouimet et LeBlanc (1996) ont essayé deux modèles contraires, celui de la maturité, selon lequel la criminalité diminue au début de l'âge adulte indépendamment des expériences de la vie, et le modèle situationnel, selon lequel les expériences vécues au début de l'âge adulte exercent une influence fortuite sur le continuum poursuite-abandon de la criminalité. Les auteurs ont interviewé 238 hommes dans la trentaine qui avaient été des délinquants juvéniles et les ont comparés à 428 hommes qui avaient été interviewés à l'adolescence (Ouimet & LeBlanc, 1996). Au début des années 1990, 238 sujets faisant partie de l'échantillon initial ont participé à une interview rétrospective sur leur vie entre l'âge de 18 et de 31 ans. Dans les premières années de l'âge adulte, entre 25 % et 28 % des hommes ont commis des crimes, mais ce pourcentage a diminué régulièrement par la suite. À l'âge de 31 ans, seulement 5 % d'entre eux commettaient encore ce genre de crime. D'après les résultats, la fréquence de participation à des activités criminelles par d'anciens délinquants juvéniles au début de

l'âge adulte demeurait relativement constante entre l'âge de 18 ans jusque vers le milieu de la vingtaine. Toutefois, après l'âge de 25 ans, de moins en moins d'hommes commettaient des crimes. Moins de 20 % d'entre eux ont dit qu'ils continuaient à commettre des crimes au début de la trentaine. Ces tendances semblent donc révéler l'existence d'une relation inverse entre l'âge et l'activité criminelle, ce qui indiquerait que la maturité exerce un effet important et significatif, indépendamment de la fréquentation d'institutions anticriminelles, comme la famille ou le travail. Il n'existe pas de relation statistique entre les expériences de la vie comme le mariage, la procréation, le travail et la dépendance économique, et la participation à des activités criminelles au début de l'âge adulte. On a constaté l'existence, chez les personnes âgées de moins de 22 ans, d'une relation faible mais positive entre la cohabitation avec un conjoint et la participation à des activités criminelles. Puis, à compter de l'âge de 22 ans, il y avait une relation négative entre la cohabitation avec un conjoint et l'activité criminelle. Autrement dit, les jeunes adultes les plus portés à poursuivre leurs activités criminelles tendaient à cohabiter avec un conjoint à un plus jeune âge que les autres. Selon Ouimet et LeBlanc (1996), la cohabitation et le mariage tendent à réduire l'activité criminelle à partir du milieu de la vingtaine. En ce qui concerne la relation entre le travail et la criminalité, elle était négative, significative et relativement forte pour presque tous les groupes d'âge. Cette variable était un des meilleurs prédicteurs de la poursuite de l'activité criminelle.

Dans leur étude de suivi sur les casiers judiciaires de 1 071 délinquants sexuels norvégiens, Grunfeld et Noreik (1986) ont examiné les taux de récidive sexuelle. Ils ont constaté l'existence d'une relation entre les différences dans l'âge des délinquants et le type d'infraction sexuelle. Alors que la plupart des violeurs étaient à la fin de l'adolescence ou au début de la vingtaine, les auteurs d'inceste étaient rendus à la fin de la trentaine ou dans la quarantaine. La tendance la plus courante était une répétition de l'infraction initiale, les violeurs étant les plus portés à récidiver (c.-à-d., plus de 20 % ont récidivé au moins une fois durant la période d'observation). En effet, il n'a fallu aux violeurs que quatorze mois suivant l'infraction initiale pour commettre une nouvelle infraction d'ordre sexuel. Cela contrastait grandement avec le comportement des

agresseurs d'enfants, qui ne récidivaient que quarante-six mois plus tard, ou celui des personnes accusées de conduite indécente, qui récidivaient 60 mois après leur première infraction. Dans l'ensemble, un nombre considérable de délinquants sexuels avait un casier judiciaire et avaient récidivé, généralement en commettant des crimes de profit et de violence.

En réponse au manque de recherche sur la prévision de la récidive chez les différents groupes d'Autochtones, Bonta, LaPrairie et Wallace-Capretta (1997) ont effectué un suivi auprès de 903 délinquants et délinquantes trois ans après la fin de leur probation. Des renseignements sur 513 délinquants non autochtones (56,8 %) et 390 délinquants autochtones (43,2 %) ont été tirés d'une base de données informatisée du Manitoba. Sauf pour le taux de violence envers le conjoint, les délinquants autochtones différaient des délinquants non autochtones par rapport à presque toutes les variables démographiques et liées aux antécédents criminels. Plus particulièrement, les délinquants autochtones étaient moins susceptibles d'être du sexe masculin ($2 = 6,70$, $p<0,01$) et plus susceptibles d'être sans travail ($2 = 35,78$, $p<0,001$) et moins instruits ($t = 10,78$, $p<0,001$). En ce qui concerne les antécédents criminels, les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des antécédents de condamnations antérieures ($2 = 5,55$, $p<0,05$), de manquements aux conditions de la probation ($2 = 10,30$, $p<0,001$) et de condamnations pour un crime de violence ($2 = 10,15$, $p<0,01$). Dans les trois années suivant leur surveillance dans la collectivité, 55,6 % ont été reconnus coupables d'une nouvelle infraction ou d'un manquement aux conditions. Les auteurs ont constaté que le taux de récidive était plus élevé parmi les délinquants autochtones que parmi les délinquants non autochtones (65,9 % c. 47,8 %, $2 = 29,53$, $p<0,001$). La principale constatation de Bonta *et al.* (1997) était que la plupart des éléments particuliers permettant de prévoir le risque de récidive chez les délinquants non autochtones servaient aussi à prévoir la récidive dans le groupe des Autochtones (sauf pour les variables famille/couple, capacité mentale et études/formation). Cela a poussé les chercheurs à conclure que les facteurs de risque étaient semblables pour les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones et que, d'une manière

plus générale, les facteurs liés au risque et aux besoins étaient identiques pour les différents groupes, indépendamment de la culture et de l'origine raciale.

D'autres variables démographiques comme le quotient intellectuel (QI) et le statut socio-économique (SSE) seraient aussi des prédicteurs utiles de la récidive. Barbaree et Marshall (1988) ont examiné certaines variables démographiques et liées aux antécédents criminels et l'excitation sexuelle déviante en tant que prédicteurs de la récidive auprès d'un groupe de 35 agresseurs d'enfants non traités. Sur l'ensemble des 35 agresseurs d'enfants hors famille non traités, 43 % ont récidivé au moins une fois durant la période de suivi. Les auteurs n'ont pas constaté de relation significative entre le nombre de mois d'exposition au risque durant la période de suivi et la récidive ($r(33) = 0,28$, n.s.) ou le nombre de récidives ($r(33) = 0,18$, n.s.), mais ils ont constaté une relation significative avec l'âge, le QI et le SSE. Ils ont cerné trois facteurs expliquant plus de 20 % de la variance dans la récidive et 30 % de la variance dans le nombre de nouvelles infractions. Plus précisément, le quotient de déviance et un certain nombre de variables importantes liées aux antécédents criminels revêtaient une grande importance pour un facteur de déviance sexuelle, tant que le QI et le SSE revêtaient une grande importance pour un facteur lié au statut social et que l'âge du délinquant, l'âge de la victime et le nombre de victimes antérieures étaient très importants pour le facteur de l'âge du délinquant. Prédicteur moins efficace, le facteur du statut social était marginalement significatif en tant que prédicteur du nombre de nouvelles infractions ($F(1,31) = 3,46$, $p = 0,08$). Selon Barbaree et Marshall (1988), cela pourrait traduire l'ampleur des ressources personnelles dont le délinquant dispose pour faire face aux problèmes quotidiens ainsi qu'aux pulsions et tentations d'ordre sexuel. De plus, il se peut que le statut social ait été un moins bon prédicteur à cause de ses rapports avec des variables circonstancielles et des événements historiques qui n'ont pas été convenablement mesurés ou neutralisés dans l'étude.

Relevé d'emploi

On suppose que la manière dont une personne occupe son temps influe sur sa participation à des activités criminelles. Bien que le travail semble incompatible avec un

mode de vie criminel, il n'existe guère de preuves empiriques qui appuient l'existence de cette relation (Ouimet & LeBlanc, 1996).

D'après les modèles économiques, la personne qui décide de l'opportunité de commettre un crime examine les avantages procurés par le crime et le coût qu'entraînerait une condamnation (Needels, 1996). Parce que les gains légitimes sont lents à se matérialiser tandis que les gains procurés par une activité criminelle sont souvent immédiats, beaucoup de criminels ne cherchent pas d'emploi légitime. Au moyen d'un ensemble de données singulier portant sur 17 années d'activité criminelle et neuf années de gains pour 1 176 hommes mis en liberté d'un établissement correctionnel, Needels (1996) a examiné la manière dont les caractéristiques liés au capital humain comme l'origine raciale, le niveau de scolarité, l'âge et les antécédents criminels influaient sur les taux d'emploi et les niveaux de gain pour les détenus ayant obtenu leur liberté sous condition. Environ 83 % des membres de l'échantillon ont été arrêtés de nouveau au cours des 17 années constituant la période de suivi tandis que 61 % ont été réincarcérés au cours de cette période. Les taux d'activité et les niveaux de gains étaient extrêmement faibles. Même si l'origine raciale et le niveau de scolarité n'influaient pas sur les taux d'emploi, les sujets plus âgés avaient des taux d'emploi plus faibles, même après neutralisation des variables liées à la participation au marché du travail. La durée de l'incarcération n'a pas semblé non plus avoir une incidence significative sur les gains dans la collectivité (Needels, 1996).

Les auteurs d'autres études sur ces relations ont souligné le lien entre l'acquisition par les délinquants de compétences professionnelles et une expérience pour améliorer les chances d'adaptation à l'emploi après la mise en liberté. Maguire, Flanagan et Thornberry (1988) ont effectué une étude pour déterminer si la participation à des ateliers industriels en milieu pénitentiaire était liée à une baisse de la récidive. Ils ont codé chronologiquement le cheminement criminel de 896 détenus (dont 399 participants à des ateliers industriels et 497 non-participants) en commençant par la première arrestation signalée et toutes les arrestations postcarcérales des détenus ayant obtenu leur mise en liberté. Les données ont révélé que les participants aux ateliers industriels étaient plus âgés au moment de leur incarcération que l'échantillon

témoin de non-participants, qu'ils avaient été incarcérés plus longtemps et qu'ils avaient enregistré un taux annuel de violation de la discipline pénitentiaire plus faible. Les détenus qui avaient travaillé dans les ateliers industriels étaient aussi plus susceptibles d'avoir été salariés le mois précédant leur arrestation et moins susceptibles d'avoir un dossier de consommation de drogues avant leur incarcération que les détenus n'ayant pas travaillé dans ces ateliers. Maguire *et al.* (1988) n'ont pas trouvé de différences systématiques entre les groupes en ce qui concerne l'origine raciale, l'infraction à l'origine de la peine, les arrestations antérieures, le niveau de scolarité précarcérale, la profession, l'expérience militaire ou la situation conjugale. Des estimations de la récidive ont semblé indiquer que les détenus ayant travaillé dans des ateliers industriels avaient obtenu de meilleurs résultats puisque seulement 29 % d'entre eux ont commis une nouvelle infraction après la mise en liberté contre 34 % des délinquants n'ayant pas travaillé dans des ateliers industriels ($2 = 2{,}37$, nu = 1, $p = 0{,}123$). Toutefois, lorsque les auteurs ont tenu compte, dans leurs analyses à variables multiples, des différences entre les groupes, les écarts quant à la récidive sont apparus minimaux et non statistiquement significatifs, ce qui semble indiquer que rien ne prouve que la participation à des ateliers industriels contribue à déterminer le risque de récidive. Maguire *et al.* (1988) ont attribué leurs résultats au phénomène de la socialisation. Au moment où les détenus sont admis dans le programme des ateliers industriels, ils sont déjà des adultes qui ont franchi des étapes formatives correspondant à la famille, aux études et à l'expérience de travail. De plus, tant les détenus ayant travaillé dans des ateliers industriels que ceux qui n'ont pas participé ont probablement franchi les étapes multiples du système de justice pénale.

Délinquance juvénile et antécédents criminels

Bien que les diverses variables démographiques que sont l'âge, l'emploi et le SSE soient sans aucun doute liées entre elles, Orsagh et Chen (1988) ont examiné la probabilité que la récidive soit liée fonctionnellement à la durée de la peine d'emprisonnement. Ils ont utilisé des données portant sur 1 425 détenus élargis d'un pénitencier nord-américain et mesuré les résultats sur le plan de la récidive à la fin de

la première et de la deuxième années après la mise en liberté. Les chercheurs ont trouvé des éléments de preuve à l'appui de leur hypothèse selon laquelle la durée de la peine d'incarcération influait sur le taux de récidive postcarcérale. Dans le cas des cambrioleurs, ils ont constaté que la récidive était liée fonctionnellement à la durée de peine d'incarcération tant pour l'ensemble du groupe que pour les délinquants plus jeunes. En moyenne, la durée de la peine d'emprisonnement augmentait la probabilité de la récidive chez les voleurs, ce qui semble indiquer que la durée de la peine d'emprisonnement ne sert pas de facteur de dissuasion. La relation était particulièrement solide dans le cas des délinquants plus âgés. On pouvait s'attendre aux différents résultats obtenus étant donné que l'effet sur la récidive des peines d'incarcération plus longues est vraisemblablement complexe et propre à chaque délinquant. Selon Orsagh et Chen (1988), les délinquants qui trouvent l'expérience carcérale pire que ce à quoi ils s'attendaient ou qui souffrent grandement de la perte du bien-être socio-économique suscitée par l'incarcération sont moins susceptibles d'être réincarcérés si on leur impose une longue peine d'incarcération. Par contre, les détenus qui s'éloignent de plus en plus du monde légitime au fur et à mesure que leur peine s'allonge sont plus susceptibles de récidiver si leur peine est de longue durée. Sur le plan pratique, les résultats de cette étude soulignent l'importance d'imposer des peines dont la durée moyenne varie selon la catégorie de délinquant si l'on veut réduire la récidive. Sur le plan théorique, ces résultats mettent en évidence la relation entre des condamnations antérieures et la récidive future.

Même si cette variable ne permet en fait que de distinguer les délinquants qui sont disposés à poursuivre leur comportement illégal malgré le risque d'arrestation de ceux qui ne sont pas disposés à le faire, il semble que le prédicteur le plus fiable du comportement futur soit le comportement antérieur (Grubin & Wingate, 1996). Les études longitudinales sur le cheminement criminel des délinquants adultes mettent toujours en évidence l'importance de la délinquance juvénile comme précurseur de la criminalité à l'âge adulte, ce qui appuie l'argument selon lequel plus une personne est jeune au moment de son arrestation et de sa comparution pour infraction devant un

tribunal, plus elle risque de poursuivre son comportement criminel à l'âge adulte (Borduin, Mann, Cone, Henggeler, Fucci, Blaske & Williams, 1995; Kaplan, 1975).

Stattin et Magnusson (1989) ont fait une étude prospective de la relation entre un comportement agressif précoce et des activités criminelles ultérieures dans un groupe de 1 027 sujets (517 garçons et 510 filles). L'agressivité a été mesurée en fonction des cotes attribuées par les enseignants à l'âge de 10 ans et à l'âge de 13 ans et le comportement criminel, en fonction des infractions signalées jusqu'à l'âge de 26 ans. L'agressivité ne permettait pas de prévoir un comportement criminel futur chez les filles âgées de moins de 13 ans, mais on a constaté une relation solide entre des cotes élevées d'agressivité chez les garçons à l'âge de 10 ans et à l'âge de 13 ans et un comportement criminel à l'âge adulte. De fait, un grand nombre de ces garçons ont ultérieurement commis des crimes de violence et endommagé des biens publics.

L'accumulation de condamnations à l'âge adulte est apparue comme un facteur lié au comportement criminel et un prédicteur systématique de la récidive. Dans une étude de 217 criminels de sexe masculin, Guze (1964) a constaté que la variable la plus importante pour prévoir la récidive chez les criminels condamnés était l'ampleur de leurs antécédents criminels. Les autres variables examinées, comme les antécédents familiaux, les variables liées au foyer parental et les troubles psychiatriques cliniques, n'ont semblé avoir aucun effet significatif sur la récidive. D'après Guze (1964), même si ces variables sont liées à un risque accru de criminalité, elles ne permettent pas de déterminer le cheminement criminel d'une personnel après qu'elle est tombée dans la criminalité.

Les études sur la récidive sexuelle ont révélé que, comme pour la plupart des autres formes de comportement criminel, les antécédents criminels constituaient un bon prédicteur. Quinsey, Rice et Harris (1995) ont combiné des données recueillies sur 128 délinquants sexuels évalués pendant 59 mois en moyenne à un établissement psychiatrique à sécurité maximale. Vingt-huit pour cent ont été reconnus coupables d'une nouvelle infraction sexuelle et 40 % ont été arrêtés, condamnés ou réadmis dans l'établissement psychiatrique pour infraction sexuelle ou de violence. Les violeurs

étaient plus susceptibles de récidiver que les agresseurs d'enfants, mais cela peut être attribuable au fait que ces derniers sont surveillés plus étroitement que les premiers. Les agresseurs d'enfants étaient par exemple beaucoup plus susceptibles d'être restés dans l'établissement aux fins de traitement. Ils étaient aussi moins susceptibles d'avoir des antécédents antisociaux, de présenter un trouble de la personnalité et de compter moins de condamnations pour infraction criminelle que les agresseurs sexuels d'adultes ou d'enfants (Quinsey *et al.*, 1995). Les facteurs qui permettaient de distinguer de manière significative les récidivistes sexuels incluaient des antécédents d'infractions sexuelles et des antécédents criminels en général.

Romero et Williams (1984) ont analysé les dossiers d'arrestations antérieures et les arrestations subséquentes de 231 délinquants au cours d'une période d'au moins 10 ans. Les résultats ont révélé que les membres de l'échantillon étudié avaient des casiers judiciaires bien garnis. Dans l'ensemble, 73 % de l'échantillon de délinquants sexuels condamnés placés sous probation avaient été arrêtés au moins une fois pour une infraction quelconque. Parmi ces délinquants qui avaient été arrêtés au moins une fois, 36 % l'avaient été au moins une fois pour avoir commis une infraction d'ordre sexuel. Sur les 231 membres de l'échantillon de délinquants sexuels, 46 % avaient été arrêtés au moins une fois pour une infraction non sexuelle. Les prédicteurs les plus importants d'une arrestation future pour tout type d'infraction semblaient être le revenu, l'âge et le nombre d'arrestations antérieures. Le revenu permettait de faire des distinctions significatives ($p<0,05$) entre les membres de l'échantillon, un revenu moindre étant lié à la récidive. Les délinquants plus jeunes au moment de leur arrestation pour une infraction sexuelle étaient plus susceptibles d'être arrêtés de nouveau ($p<0,05$). Néanmoins, la variable la plus fortement liée ($p<0,001$) à une nouvelle infraction sexuelle était le taux d'arrestation pour infractions sexuelles antérieures par année. Selon Romero et Williams (1984), les données sembleraient indiquer que les personnes ayant des antécédents d'infractions sexuelles et de violence sont plus susceptibles de récidiver au cours d'une période prolongée que les individus n'ayant commis qu'une infraction d'ordre sexuel.

Dans une enquête sur l'efficacité prédictive de variables codées au moyen d'archives comme moyen d'évaluer le risque de récidive, des auteurs ont utilisé des données de suivi sur 111 agresseurs d'enfants élargis d'un centre de traitement (Prentky, Knight & Lee, 1997). Le sexe de la victime n'a pas semblé être un bon prédicteur de la récidive, mais d'autres prédicteurs ont été retenus. Plus précisément, le degré de préoccupation sexuelle à l'égard des enfants, la paraphilie et le nombre d'infractions sexuelles antérieures sont apparus comme des prédicteurs de la récidive sexuelle. Par contre, le comportement antisocial à l'adolescence et à l'âge adulte, la paraphilie et le faible nombre de contacts avec des enfants permettaient de prévoir la récidive avec violence et la récidive non sexuelle contre la victime. Selon Prentky *et al.* (1997), une évaluation complète du risque présentée par les agresseurs d'enfants doit inclure un examen des prédicteurs autres que les antécédents criminels afin d'englober toute la gamme des variables et de saisir les variables des traits et de l'état au sein d'un groupe hétérogène de délinquants.

Un autre groupe de chercheurs a abouti à une conclusion similaire. Hall et Proctor (1987) ont examiné l'utilité des variables criminologiques en tant que prédicteurs de la récidive auprès de 342 délinquants sexuels. Sur les 139 sujets qui ont récidivé, 49 ont été arrêtés de nouveau exclusivement pour avoir commis des infractions sexuelles, 49, uniquement pour avoir commis des infractions non sexuelles et 41 pour avoir commis des infractions tant sexuelles que non sexuelles. Hall et Proctor (1987) ont constaté l'existence de relations significatives entre des arrestations antérieures pour infractions sexuelles contre des adultes et de nouvelles arrestations pour infractions sexuelles contre des adultes [$R = 0,35$, $F(1,340) = 48,78$, $p<0,0001$] et de nouvelles arrestations pour infractions de violence non sexuelles [$R = 0,39$, $F(1,340) = 59,15$, $p<0,0001$] et de nouvelles arrestations pour infractions non sexuelles et sans violence [$R = 0,23$, $F(1,340) = 19,44$, $p<0,0001$]. Ils ont conclu à l'existence de relations significatives entre des arrestations antérieures pour infractions sexuelles contre des enfants [$R = 0,12$, $F(1,340) = 5,16$, $p<0,03$], de nouvelles arrestations pour infractions sexuelles contre des adultes [$R = 0,24$, $F(1,340) = 20,70$, $p<0,0001$] et de nouvelles arrestations non sexuelles de violence [$R = 0,22$, $F(1,340) = 16,45$, $p<0,0001$]. Ils ont également

observé des relations significatives entre des arrestations antérieures pour infractions non sexuelles de violence et de nouvelles arrestations pour infractions sexuelles contre des adultes [$R = 0,26$, $F(1,340) = 23,67$, $p<0,0001$] et de nouvelles arrestations pour infractions non sexuelles avec violence [$R = 0,21$, $F(1,340) = 15,84$, $p<0,0001$]. Ces auteurs ont également constaté des relations significatives entre des arrestations antérieures pour infractions non sexuelles sans violence et de nouvelles arrestations pour infractions non sexuelles sans violence [$R = 0,16$, $F(1,340) = 8,59$, $p<0,004$]. Les résultats ont révélé l'existence d'une dichotomie apparente chez les délinquants sexuels : ceux qui avaient agressé des adultes tendaient à récidiver contre des adultes tandis que ceux qui s'en étaient pris à des enfants tendaient à récidiver contre des enfants. De plus, la perpétration par des violeurs qui s'en étaient pris à des adultes d'infractions non sexuelles semble indiquer que le viol pourrait être symptomatique d'un comportement antisocial plus général. De toutes les variables examinées, le meilleur prédicteur de nouvelles arrestations était les arrestations pour infractions sexuelles contre des adultes, qui expliquaient 12 % de la variance dans les nouvelles arrestations pour infractions sexuelles contre des adultes et 15 % de la variance dans les nouvelles arrestations non sexuelles avec violence (Hall & Proctor, 1987). Les chercheurs ont toutefois fait observer que même si un grand nombre des relations étaient statistiquement significatives, leur ampleur ne justifiait pas l'utilisation exclusive de variables criminologiques pour la prise de décisions au sujet des différents délinquants sexuels.

Toxicomanies et pathologies individuelles

Les relations entre diverses toxicomanies et maladies mentales et une activité criminelle subséquente ont fait l'objet d'un débat public et professionnel considérable. Bien que le public considère un trouble mental grave comme un facteur de risque de violence, les preuves scientifiques sur la relation entre ces deux aspects sont mitigées (Rice & Harris, 1995). Comme l'alcoolisme et la consommation de substances psychotropiques sont très répandus parmi les délinquants, certains auteurs se sont

concentrés sur ces formes de toxicomanie comme prédicteur possible de la récidive (Ouimet & LeBlanc, 1996).

Rice et Harris (1995) ont examiné les relations entre la schizophrénie, la psychopathie, l'alcoolisme et la récidive avec violence parmi un groupe de délinquants du sexe masculin ayant commis des infractions graves (N = 685). Les auteurs ont codé 51 % de ces délinquants comme étant des alcooliques, 24 %, comme étant des schizophrènes et 22 % des psychopathes. La fréquence conjointe de la schizophrénie et la psychopathie était plus faible que prévue [2(1,N = 587) = 17,29, p<0,0001]. Il y avait une relation inverse entre la schizophrénie et la récidive avec violence [2(1,N = 587) = 18,86, p<0,0001], tandis qu'il y avait une relation positive entre d'une part la psychopathie [2(1,N = 587) = 42,21, p<0,0001] et l'alcoolisme [2(1,N = 587) = 9,76, p<0,005] et d'autre part la récidive avec violence. L'alcoolisme était lié à la récidive avec violence seulement parmi les psychopathes. De même, la différence sur le plan de la récidive entre les psychopathes et les non-psychopathes était beaucoup plus grande parmi les délinquants qui ne souffraient pas de schizophrénie [2(1,N = 448) = 33,56, p<0,0001 contre 2(1,N = 139) = 0,57, ns]. Dans l'échantillon de délinquants ayant commis des infractions graves, la psychopathie s'est révélée plus étroitement liée à une probabilité de récidive avec violence que l'alcoolisme et la schizophrénie. La schizophrénie était liée à la récidive avec violence, mais dans un sens négatif. Rice et Harris (1995) ont soutenu que les psychopathes formaient le groupe présentant un risque élevé de violence future tandis que les personnes chez qui l'on avait diagnostiqué la schizophrénie présentaient le risque le plus faible. Les taux de comorbidité de la schizophrénie et la psychopathie ainsi que de la schizophrénie et de l'alcoolisme étaient très faibles, mais ceux de la psychopathie et de l'alcoolisme étaient élevés.

Au cours d'une évaluation de suivi après un an d'un programme de counseling de 16 semaines visant à réduire la violence faite au conjoint, Hamberger et Hastings (1990) ont examiné des caractéristiques démographiques et liées à la personnalité de 74 délinquants ayant achevé le programme et n'ayant pas commis d'autres actes de violence et de 32 participants ayant répété des actes de violence. Des analyses khi-

deux ont révélé l'absence de différences statistiquement significatives entre les deux groupes pour les variables de l'origine raciale, de l'emploi, de la situation matrimoniale, de la scolarité, d'antécédents de victimisation dans l'enfance et d'antécédents comme témoins de violence contre la mère. Il y avait cependant des différences significatives entre les récidivistes et les non-récidivistes pour la variable de l'âge. Hamberger et Hastings (1990) ont constaté que les récidivistes étaient plus jeunes que les non-récidivistes (âgés de 28,5 ans et 33,7 ans respectivement; $t(104) = 3,15$, $p<0,002$). De plus, comparés aux non-récidivistes, les récidivistes étaient plus nombreux à être divorcés ou à ne s'être jamais mariés et à signaler des problèmes d'alcool avant le traitement, des problèmes de violence répétée après le traitement ($2 = 5,30$, $p<0,025$), ainsi que des problèmes d'alcool nouveaux et continus après le traitement ($2 = 34,4$, $p<0,001$).

Shepard (1992) a obtenu des résultats analogues après son examen de la récidive chez 100 conjoints violents après cinq années d'intervention communautaire. Les membres de l'échantillon présentaient les caractéristiques suivantes : âge moyen de 31,9 ans, de race blanche dans 85 % des cas, témoins dans 31 % des cas de la violence à l'égard du conjoint dans la famille d'origine, victimes dans une proportion de 24 % de violence physique dans l'enfance, obligation prévue par une ordonnance du tribunal, dans 37 % des cas, de subir une évaluation de chimiodépendance, condamnation antérieure, pour 4 % des membres de l'échantillon, pour voies de fait hors famille et condamnation, pour 15 % d'entre eux, pour voies de fait dans la famille. Quarante pour cent des hommes étaient considérés comme des récidivistes. Une analyse discriminante basée sur cinq variables (c.-à-d., durée de la violence dans la relation, évaluation pour la chimiodépendance ordonnée par le tribunal, traitement pour la chimiodépendance, victime de violence comme enfant dans la famille d'origine et condamnation antérieure pour crime autre que des voies de fait) a permis de différencier les récidivistes des non-récidivistes (fonction lambda de (Wilks = 0,81, khi-deux = 19,27, $p = 0,00$). Cette fonction s'est révélée très juste pour prévoir la récidive, 66,7 % des récidivistes et 56,4 % des non-récidivistes étant classés dans la bonne catégorie. Les résultats de la fonction discriminante ont poussé Shepard (1992) à

conclure que les caractéristiques de l'agresseur étaient plus importantes pour prévoir la récidive que la forme de l'intervention.

Une autre étude a porté sur un groupe de 202 sans-abri suédois qui ont été suivis pendant une période d'observation de trois ans (Lindelius & Salum, 1976). Les taux d'alcoolisme et de récidive criminelle étaient élevés dans l'échantillon. Peu d'hommes avaient été reconnus coupables de crimes graves et de violence (p. ex., homicide involontaire coupable, vol qualifié avec violence, ou viol), la plupart des infractions étant mineures. Pour 25 % des hommes, la criminalité avait commencé avant l'âge de 20 ans. Selon Lindelius et Salum (1976), à cet âge, l'alcoolisme n'a sans doute pas atteint son paroxysme. De plus, comme les taux de criminalité ne semblent pas augmenter avec l'âge chez les alcooliques, l'alcoolisme et la criminalité n'entretiennent peut-être pas une simple relation de causalité. Parmi les alcooliques qui tombent dans la criminalité à un jeune âge, tant l'alcoolisme que la criminalité peuvent être des manifestations d'autres facteurs contribuant à un comportement de déviance. Il se peut qu'un de ces facteurs soient les troubles de la personnalité ou des pathologies particulières.

Selon Tiihonen et Hakola (1994), il n'existe pas de données épidémiologiques fermes sur la relation entre les troubles psychiatriques et la perpétration d'autres homicides. Toutefois, dans leur étude des 13 auteurs d'homicides qui ont récidivé et été incarcérés dans des pénitenciers ou hôpitaux à sécurité élevée finlandais, les chercheurs ont constaté que 85 % d'entre eux souffraient d'un alcoolisme grave combiné à un trouble de la personnalité et 15 %, de schizophrénie. Outre l'alcoolisme grave et la schizophrénie, les autres troubles fréquemment diagnostiqués étaient la psychose paranoïaque et la personnalité paranoïaque. Ces résultats semblent indiquer que les auteurs d'homicides qui récidivent tendent presque toujours à souffrir d'une maladie mentale.

Eronen, Hakola et Tiihonen (1996) ont étudié au cours d'une période de 12 ans 1 649 cas d'homicide pour lesquels on possédait, dans 66 % des cas, une information exhaustive provenant des examens de psychiatrie légale. Les données provenant des

rapports établis à la suite de ces examens ont été analysées pour déterminer s'il existait un lien entre d'une part les troubles mentaux et d'autres facteurs et d'autre part la récidive d'homicide. Sur 1 089 cas, les auteurs ont recensé 36 auteurs d'homicide ayant récidivé; 24 d'entre eux étaient alcooliques, 23 souffraient d'un trouble de la personnalité, dans la plupart des cas en plus de l'alcoolisme, 4 étaient schizophrènes et 2 souffraient d'une dépression profonde. La tendance à commettre un homicide est apparue 10 fois plus élevée chez les hommes qui avaient déjà commis un homicide qu'au sein de la population masculine générale. L'alcoolisme multipliait le risque de commettre un autre homicide par 13 environ et la schizophrénie, par 25. Eronen *et al.* (1996) ont constaté que dans l'année suivant leur élargissement d'un pénitencier, les hommes qui avaient déjà commis un homicide étaient environ 250 fois plus susceptibles de commettre un autre homicide que les membres de la population masculine en général. Ces résultats indiqueraient que non seulement le risque de commettre un autre homicide est très élevé durant la première année suivant lla mise en liberté, mais aussi que plusieurs autres pathologies psychologiques et attribuables à une toxicomanie sont liées à ce comportement criminel.

Mandelzys (1979) a examiné le lien entre la gravité de la dernière infraction (Échelle de gravité des infractions) et la probabilité de récidive (Échelle des attentes de base de la Californie) et un certain nombre de variables sociales, psychométriques et liées aux antécédents dans un échantillon de 457 délinquants incarcérés dans un établissement fédéral canadien. Des analyses de régression multiple ont révélé que, pour l'ensemble du groupe, les variables liées aux antécédents (p. ex., nombre total d'arrestations et variables liées à la première infraction comme l'âge, le type d'infraction et la peine) entretenaient la relation la plus uniforme avec la gravité de l'infraction et la probabilité de récidive. En ce qui concerne les auteurs d'infractions mineures (c.-à-d., principalement d'infractions contre les biens), la probabilité de récidive augmentait en fonction de la durée de la peine et de la durée de l'incarcération. Dans le cas des auteurs d'infractions graves et des meurtriers (c.-à-d., crimes de violence contre la personne ou les biens non compris les délinquants sexuels), la relation allait exactement dans le sens inverse, c'est-à-dire que la probabilité de récidive diminuait en

fonction de la durée de la peine et de celle de l'incarcération. Dans les groupes de délinquants sexuels, la probabilité de récidive était liée uniquement à la durée de la peine mais non pas à la durée totale de l'incarcération. Même si les corrélations les plus grandes expliquaient tout au plus 25 % de la variance totale, les résultats de Mandelzys (1979) semblent révéler l'existence d'une relation entre la psychopathologie et la récidive. En effet, plus le degré de psychopathologie manifeste est élevé et plus le niveau d'intelligence est faible, plus la probabilité de récidive est grande.

Divers facteurs, y compris des variables comportementales, biochimiques et liées aux antécédents familiaux, ainsi que des diagnostics psychiatriques ont été utilisés pour distinguer les récidivistes dans un groupe de 348 criminels de sexe masculin (DeJong, Virkkunen & Linnoila, 1992). La récidive avec violence chez les meurtriers et les auteurs de tentatives de meurtre était le plus clairement associée ($p<0,001$) à l'impulsivité que traduisait par l'infraction répertoriée et un diagnostic de personnalité antisociale ou de trouble du comportement. Parmi les auteurs d'un crime répertorié traduisant de l'impulsivité, 38 % étaient des récidivistes, contre seulement 6 % chez les délinquants non impulsifs. Les récidivistes se distinguaient des non-récidivistes sur le plan de l'âge ($t = 3,90$, $nu = 124,6$, $p<0,001$) et celui du quotient intellectuel ($t = 2,70$, $nu = 246$, $p = 0,007$); les récidivistes étaient plus jeunes (27 ans) et obtenaient une cote plus faible sur l'échelle d'intelligence pour adultes de Wechsler (WAIS; QI de 93) que les non-récidivistes (âgés de 33 ans et ayant en moyenne un QI de 98). L'alcoolisme chez le père et la mère semblait prédisposer à la récidive avec violence, et les auteurs ont constaté une corrélation positive forte entre les tentatives de suicide et la récidive avec violence (expliquant 15,6 % de la variance dans l'analyse discriminante). L'utilisation de facteurs multiples pour distinguer les récidivistes a permis d'obtenir une sensibilité raisonnable uniquement pour la prévision de la récidive avec violence chez les auteurs d'incendies. Une tentative de suicide de la part du délinquant ou l'alcoolisme de la mère permettait de distinguer 77,3 % des récidivistes violents, tout en produisant un taux faible de faux résultats négatifs mais un taux inacceptable de faux résultats positifs, soit plus de 50 % (DeJong, Virkkunen & Linnoila, 1992).

La récidive a été établie au cours d'une période de suivi moyenne de six ans auprès de 136 agresseurs d'enfants hors famille ayant subi une évaluation phallométrique dans un établissement psychiatrique à sécurité maximale (Rice, Vernon, Quinsey & Harris, 1991). Trente-et-un pour cent des agresseurs ont été reconnus coupables d'une nouvelle infraction d'ordre sexuel, 43 % ont commis une infraction avec violence ou d'ordre sexuel et 58 % ont été arrêtés pour avoir commis une infraction et réincarcérés. Ceux qui ont été reconnus coupables d'une nouvelle infraction d'ordre sexuel avaient auparavant commis plus d'infractions sexuelles, été admis plus fréquemment dans des établissements correctionnels, étaient plus susceptibles de n'avoir jamais été mariés, ont révélé plus de préférences sexuelles inacceptables à l'évaluation phallométrique initiale et étaient aussi plus susceptibles de présenter un trouble de la personnalité que les autres. Selon Rice et *al.* (1991), le traitement comportemental ne semble avoir aucun effet sur la récidive.

Prédicteurs génétiques et physiologiques

On a continué à étudier les variables génétiques et physiologiques en tant que prédicteurs possibles du comportement criminel et de la récidive. Selon Mednick et Kandel (1988), on n'a pas tellement étudié les complications périnatales, peut-être en raison des difficultés associées à ce genre d'évaluation et attribuables au laps de temps écoulé entre la naissance et la violence subséquente (une vingtaine d'années). Dans les deux études portant sur cet aspect, ces auteurs ont constaté que des indices de problèmes à l'accouchement étaient liés à des crimes de violence plutôt qu'à des crimes contre les biens. Ces constatations concordent avec des indications répétées de fréquence élevée de lésions cérébrales chez les délinquants violents. Selon Mednick et Kandel (1988), la violence au foyer et dans la rue est dans une large mesure attribuable à la vulnérabilité causée par un fonctionnement cérébral qui n'est pas optimal.

Dans une des premières enquêtes sur l'efficacité prédictive de certaines variables comportementales et psychobiologiques de la récidive, Virkkunen, DeJong, Bartko, Goodwin et Linnoila (1989) ont étudié 58 délinquants violents (n = 36) et auteurs d'incendies (n = 22) qui ont été suivis pendant trois ans en moyenne après leur mise en

liberté. En se basant sur le rapport initial sur le crime, les auteurs ont réparti les délinquants violents entre un groupe de délinquants impulsifs (24) et un autre de délinquants non impulsifs (12). Ils ont effectué une analyse discriminante linéaire pour tenter de prévoir l'appartenance au groupe des récidivistes (13) ou au groupe des non-récidivistes (45). Les auteurs ont constaté une corrélation entre la concentration d'acide 5 hydroxy-indol-acétique (A5-HIA) dans le liquide céphalo-rachidien (LCR) et les concentrations d'acide homovanillique [$r<0,52$, $p<0,001$] dans le LCR et de 3 méthoxie 4-hydroxyphényl-glycol (MHPG) [$r = 0,48$, $p<0,001$]. Il existait une corrélation faible seulement entre le nadir du glucose sanguin et les concentrations de métabolite monoamine dans le LCR, tandis qu'il n'y avait aucune relation entre la durée de la période de liberté avant la perpétration d'un nouveau crime et l'une des variables indépendantes (Virkkunen *et al.*, 1989). Les prédicteurs les plus efficaces de la récidive étaient le nadir du glucose sanguin déterminé par une épreuve d'hyperglycémie provoquée par voie orale et la concentration de A-5-AHV dans le LCR. Une analyse discriminante basée sur le nadir du glucose sanguin et la concentration de A-5-HIA dans le LCR a permis de classer correctement 84,2 % des sujets en rapport avec la récidive/non-récidive. Virkkunen et ses collègues ont conclu que les variables psychobiologiques seules ou combinées à des variables comportementales avaient un pouvoir de prévision de la récidive plus grand que toute combinaison de variables comportementales.

Le rôle de la famille dans la prévision de la récidive criminelle chez les adultes

La famille avait originalement pour but de maintenir l'ordre et d'être en mesure de défendre ses membres et elle accomplissait des fonctions essentielles qui sont par la suite devenues celles de l'État (Palermo & Simpson, 1994). La famille aidait en définitive ses membres à intérioriser des valeurs institutionnelles, sociales et morales et des responsabilités. Elle léguait des techniques d'adaptation de base propres à la culture de ses membres ainsi que le sens de responsabilité sociale nécessaire pour assurer un développement et une interaction humains convenables (Palermo & Simpson, 1994).

Passingham (1968) a vérifié l'hypothèse de Bowlby selon laquelle les délinquants séparés de leurs parents manifestaient plus de signes d'arriération intellectuelle et d'inadaptation émotive que ceux qui venaient d'un milieu familial stable. Cinquante écoliers approuvés séparés de leurs parents et confiés aux soins d'une autorité locale pendant plus de six mois ont été comparés, en fonction des résultats obtenus sur des tests d'intelligence, d'instruction et de personnalité, à un groupe de 50 écoliers approuvés choisis au hasard ainsi qu'à un groupe d'écoliers approuvés venant d'un milieu familial stable. La seule différence significative constatée était une fréquence plus élevée d'énurésie dans le groupe des écoliers confiés à un foyer pour enfants. On a comparé divers sous-groupes de ce groupe pour tenter de distinguer des éléments plus homogènes qui différaient des autres quant aux résultats obtenus sur ces tests, mais aucune différence n'a été constatée. Passingham (1968) a conclu que ce n'était que dans certaines conditions que le fait d'être séparé physiquement des parents entraînait des troubles intellectuelles, scolaires et émotifs.

Néanmoins, des chercheurs et des criminologues ont persisté à dire que les enfants qui grandissent dans des familles dysfonctionnelles peuvent apprendre des comportements agressifs ou antisociaux, ne pas apprendre à contrôler un comportement inacceptable, à reporter leur satisfaction ou à respecter les droits des autres et ne sont peut-être pas suffisamment surveillés pour empêcher toute fréquentation de camarades antisociaux ou délinquants (Wright & Wright, 1992). Compte tenu de l'importance de la vie familiale dans la petite enfance, il semble logique de croire que la vie familiale à un stade ultérieure pourra également être liée à une baisse de la probabilité de la criminalité à l'âge adulte. La sagesse populaire semble indiquer que les relations familiales, le fait d'occuper un emploi, d'être marié et d'avoir des enfants, et l'existence d'autres liens sociaux avec la collectivité combattent la manifestation d'un comportement criminel en dotant les personnes d'un investissement social dans la conformité. Selon Wright et Wright (1992), le vécu de la famille durant l'enfance peut influer sur le comportement futur de l'enfant, mais il se peut que la vie familiale à l'âge adulte contribue aussi largement à changer le cours de la vie.

Notre perception du développement humain détermine en définitive si l'on souscrit à l'argument selon lequel les relations familiales à l'âge adulte n'influent guère ou pas sur la décision d'une personne de commettre un crime ou si l'on reconnaît plutôt que les liens forgés avec la famille contribuent largement à prévenir la criminalité (Wright & Wright, 1992). Selon le premier point de vue, les expériences vécues dans la petite enfance influent toute la vie durant sur le comportement, tandis que d'après le deuxième point de vue, il se produit des changements importants pendant toute la vie, de la naissance à la mort. Selon cette vision des choses, beaucoup de personnes peuvent changer énormément,et les conséquences des expériences vécues dans la première enfance sont constamment transformées par ce qui est vécu à l'adolescence et à l'âge adulte (Wright & Wright, 1992).

VARIABLES CONJUGALES OU FAMILIALES LIÉES À LA PRÉVISION DE LA RÉCIDIVE CRIMINELLE CHES LES ADULTES

Comme nous l'avons déjà signalé, un nombre croissant d'éléments de preuve appuient l'hypothèse selon laquelle certains traits ou facteurs intrinsèques chez l'enfant ou dans l'environnement font que l'enfant risque davantage de devenir un délinquant et de poursuivre son comportement criminel à l'âge adulte (Moore, Pauker & Moore, 1984). Ces facteurs incluent l'incapacité des parents d'exprimer une affection ou d'imposer une discipline de manière cohérente, la taille de la famille, l'âge des parents à la naissance des enfants, le rang de naissance de l'enfant, la discorde au sein de la famille, le chômage des parents, la criminalité ou la maladie mentale dans la famille et le fait d'être séparé des parents. Moore, Pauker et Moore (1984) ont examiné la relation entre les facteurs de vulnérabilité et la récidive en vérifiant l'hypothèse selon laquelle les délinquants primaires qui répètent leurs crimes présentent plus de facteurs de risque élevé que ceux qui ne récidivent pas. Quatre facteurs distingueraient les récidivistes des non-récidivistes : la taille de la famille, l'âge des parents à la naissance de l'enfant, le rang de naissance et le statut socio-économique, qui étaient tous plus marqués dans le groupe des récidivistes, comme l'étaient tout spécialement les facteurs du manque d'uniformité dans la discipline, de l'échec scolaire, des rapports antérieurs avec un organisme social, de l'impulsivité, du chômage des parents et de la criminalité chez les parents (Moore, Pauker & Moore, 1984).

Pour explorer ces résultats, des auteurs ont étudié le cas de 21 meurtriers récidivistes en Suède, dont 53 % avaient été condamnés à une incarcération à l'hôpital et 47 %, à l'emprisonnement (Adler & Lidberg, 1995). Parmi ceux qui avaient été condamnés à une incarcération dans un hôpital, 2,2 % ont commis ou tenté de commettre un second meurtre, tout comme 1,1 % des délinquants condamnés à l'emprisonnement. Les infractions ont été commises principalement au sein de la famille et dans le foyer. La plupart des délinquants (18) souffraient d'un trouble de la personnalité et cinq avaient également une lésion cérébrale. La plupart des hommes (18) présentaient une dépendance à l'égard de l'alcool et des narcotiques (12), à l'alcool seulement (5) ou au diazepam (1), et seulement deux hommes ont dit avoir une enfance heureuse. Douze

hommes sur 17ont été maltraités dans leur enfance et la moitié ont eu un père alcoolique. Les hommes ont grandi dans des familles nombreuses comptant jusqu'à 10 frères et sœurs (en moyenne 4,3), et 66 % ont été placés dans des établissements ou des foyers nourriciers, surtout à l'adolescence. Ils ont souvent été éloignés de leur foyer pendant longtemps (jusqu'à 5,5 ans) et ont vécu dans de nombreux établissements et foyers nourriciers différents (jusqu'à 10 endroits différents). Il ne fait aucun doute que le manque de responsabilité pour la socialisation et le soin de ces individus, de la part des membres adultes de la famille, a influencé les actes de violence subséquents de ces délinquants.

Nous examinerons de plus près dans la section suivante chacune de ces variables et d'autres liées aux relations familiales et conjugales.

Psychopathologie dans la famille

Il n'est pas déraisonnable de supposer qu'une certaine prédisposition biologique au comportement antisocial caractérise les délinquants très violents ou récidivistes. Moffitt (1987) a utilisé l'adoption pour examiner la contribution des troubles mentaux existant dans les acquis biologiques des enfants adoptés. Il a constaté un niveau sensiblement plus élevé de comportement criminel non violent répété chez les fils adoptés dont la famille biologique présentait des caractéristiques de troubles mentaux et de criminalité. Il a également noté un accroissement analogue mais non significatif des taux de comportement de violence. Les caractéristiques parentales les plus fortement liées au comportement criminel futur des garçons étaient la toxicomanie, l'alcoolisme et les troubles de la personnalité. Il n'y avait pas de relation entre la psychose chez les parents et la récidive ou la violence chez les enfants dans cette cohorte. L'auteur a tenu compte des effets de confusion que pouvaient constituer l'absence de données, le placement dans un établissement avant l'adoption, l'information au sujet des antécédents biologiques d'un enfant communiquée aux parents adoptifs par les agences d'adoption, la période historique, les facteurs périnataux et le caractère sélectif du traitement (Moffitt, 1987).

Attachement et relation parent-enfant

Les prévisions de la criminalité à l'âge adulte basées sur une connaissance de la relation parent-enfant sont apparues comme un bon moyen de comprendre le rôle des variables familiales et liées au développement dans la récidive. On a notamment avancé que l'absence d'un attachement précoce solide aux parents pouvait prédisposer une personne à une vie de délinquance et de comportement criminel répété.

Raine, Brennan et Mednick (1994) ont essayé l'hypothèse de l'interaction biosociale selon laquelle de bons soins parentaux et l'occasion de s'attacher à une personne responsable durant la première année de la vie peuvent réduire les conséquences nuisibles sur le comportement et la cognition de complications survenues à l'accouchement. Les chercheurs ont étudié une cohorte de 4 269 naissances consécutives de garçons vivants. Ils ont obtenu des mesures des complications à l'accouchement (âge 0), du rejet précoce par la mère (à l'âge d'un an) et de la criminalité avec violence (à l'âge de 18 ans). Une analyse de régression logistique a révélé l'existence d'une interaction très significative entre des complications à l'accouchement et le rejet précoce de l'enfant comme moyen de prévoir la violence (2[nu = 1,ÿN = 3 175] = 10.4, p<0,002), ce qui semblerait indiquer que les personnes qui ont connu des complications à la naissance et un rejet précoce durant leur enfance sont les plus susceptibles de devenir des délinquants violents à l'âge adulte. L'interaction entre les complications à la naissance et un rejet précoce dans l'enfance s'est aussi révélée un facteur important dans les comparaisons entre criminels violents et criminels non violents (2[nu = 1,ÿN = 3 729] = 12,3, p<0,0005). Selon Raine *et al.* (1994), ces résultats montrent l'importance critique d'intégrer les mesures biologiques et sociales pour bien comprendre l'évolution de la violence. Les résultats semblent également indiquer que des interventions de santé prénatales, périnatales et postnatales immédiates peuvent réduire sensiblement la violence à l'âge adulte.

Chockalingham (1983) a comparé 50 récidivistes et 50 non-récidivistes pour étudier la relation entre la récidive et des facteurs sociaux comme un manque de discipline et des

fugues depuis le foyer familial. Les résultats révèlent que plus de récidivistes que de non-récidivistes ont manqué de discipline et de surveillance parentale et ont eu des parents qui n'étaient pas au courant des infractions commises par leur enfant. En outre, plus de récidivistes que de non-récidivistes ont fugué dans l'enfance. D'après Chockalingham (1983), les comportements de fugue dans l'enfance traduiraient des relations tendues et un comportement d'évitement des parents ainsi qu'un manque de reconnaissance et de sens d'appartenance. Ces relations et sentiments peuvent avoir persisté jusqu'à l'âge adulte et avoir débouché sur des activités criminelles.

Pour tenter de préciser l'importance relative des mécanismes de contrôle familiaux comme moyen de prévoir la criminalité officielle et auto-déclarée à l'âge adulte ainsi que pour comparer des variables liées à la délinquance à la fin de l'adolescence et à l'âge adulte, on a invité 1 611 garçons âgés entre 12 et 16 ans à remplir un questionnaire auto-administré (LeBlanc, 1994). Une étude de suivi a été menée deux ans plus tard auprès d'un sous-échantillon aléatoire de 458 garçons; toutefois, en raison de l'effritement de l'échantillon et de facteurs connexes, l'analyse a en définitive été basée sur 309 sujets. Les variables correspondant aux expériences familiales et scolaires expliquaient 22 % de la variance dans la délinquance officielle et 29 % de la variance dans la criminalité auto-déclarée à l'âge adulte. Les variables liées au début de l'adolescence expliquaient 36 % de la variance dans la délinquance de la fin de l'adolescence. Dans chaque cas, la proportion de la variance expliquée est beaucoup plus élevée pour la délinquance de la fin de l'adolescence que pour la criminalité à l'âge adulte. Selon LeBlanc (1994), les résultats ajoutent foi à une hypothèse de la criminologie génétique selon laquelle le comportement criminel dépend de facteurs liés à un âge précis. Le contrôle social exercé durant l'adolescence permet beaucoup plus de prévoir la délinquance à la fin de l'adolescence que d'expliquer la criminalité à l'âge adulte. Lorsqu'on a examiné simultanément toutes les variables familiales et scolaires, trois variables sont apparues liées de manière significative à la criminalité officielle à l'âge adulte ($p<0,0001$) : les résultats scolaires au début de l'adolescence (bêta 0,27) et deux variables mesurées à la fin de l'adolescence (l'attachement aux parents — bêta 0,22) et la délinquance auto-déclarée — bêta 0,20). En ce qui concerne la criminalité

auto-déclarée à l'âge adulte, les variables étaient les résultats scolaires au début de l'adolescence (bêta 0,38), l'attachement aux parents (bêta 0,23) et la délinquance auto-déclarée (bêta 0,18) dans la deuxième moitié de l'adolescence (LeBlanc, 1994). Trois variables expliqueraient la délinquance à la fin de l'adolescence : la délinquance auto-déclarée au début de l'adolescence (bêta 0,42), les résultats scolaires (bêta 0,18) et l'attachement aux parents (bêta 0,15). Un comportement déviant, l'attachement à la famille et les résultats scolaires étaient liés à la criminalité à l'adolescence et à l'âge adulte. Selon LeBlanc (1994), les résultats confirment les études d'autres auteurs qui ont constaté que, bien que la délinquance dans l'enfance soit liée à la criminalité à l'âge adulte, la stabilité d'emploi et un attachement solide au conjoint bloquent le comportement criminel et déviant. L'attachement au conjoint semble remplacer l'attachement aux parents tandis que la stabilité d'emploi se substituerait aux résultats scolaires.

Trois groupes de jeunes détenus violents ont été comparés à l'aide d'une analyse d'entrevues semi-structurées (Yates, Beutler & Crago, 1983). Bon nombre de ces délinquants avaient tendance à dire que leur relation en bas âge avec leur père était plus importante que celle qu'ils avaient entretenue avec leur mère. Une analyse discriminante a révélé que les délinquants qui avaient commis des infractions contre les biens étaient moins susceptibles d'avoir eu de bonnes relations avec leur copine et que leur mère s'était mariée plus souvent que celle des délinquants faisant partie des groupes des meurtriers et des auteurs d'infractions avec violence. Les auteurs d'infractions contre les biens formaient le groupe le plus uniforme puisque 71 % d'entre eux ont pu être correctement classés au moyen de l'analyse discriminante, alors que ce fut le cas de seulement 60 % des délinquants condamnés pour meurtre et 49 % des délinquants reconnus coupables d'une infraction de violence contre la personne autre que le meurtre (Yates *et al.*, 1983). Cette étude semble indiquer que les premières relations avec le père sont plus importantes que les premières relations avec la mère pour ces jeunes délinquants, que le groupe des délinquants violents, indépendamment de la gravité du crime, est relativement homogène et que les auteurs de crimes contre les biens se distinguent des auteurs de crimes de violence par leur tendance à

entretenir des relations plus défectueuses avec autrui et le fait qu'ils sont plus susceptibles d'être considérés comme souffrant de troubles affectifs ou de troubles de l'apprentissage à l'école. De toute évidence, l'influence initiale du père semble plus importante que celle de la mère pour ce qui est de déterminer la présence ou l'absence d'une criminalité avec violence. D'après Yates et ses collègues, cela serait attribuable aux aspects destructeurs de la relation du père avec l'enfant, mais il se pourrait également que le père serve de modèle de comportement agressif ou criminel. Le père peut enseigner à son fils des manières acceptables d'exprimer l'agressivité et, en l'absence de ce modèle de comportement positif, il favorise la délinquance et la criminalité future à l'âge adulte.

Violence subie dans l'enfance

Un aspect qui est souvent lié à la qualité de la relation parent-enfant est l'expérience de violence physique ou sexuelle subie dans l'enfance à l'intérieur ou en dehors de la famille. Selon une hypothèse clinique répandue au sujet des délinquants sexuels adultes et adolescents, un grand nombre de ces délinquants ont été victimes de violence physique dans l'enfance (Worling, 1995). On a donc supposé que des infractions d'ordre sexuel résultaient en quelque sorte de cette victimisation sexuelle en bas âge. Pour vérifier cette relation, Worling (1995) a recueilli des données sur les antécédents de violence sexuelle auprès de 90 délinquants sexuels adolescents suivant une période moyenne de 13 mois d'interaction clinique. En accord avec des études antérieures, il a constaté l'existence d'une corrélation significative entre l'âge de la victime et le sexe, $2(1,N = 90) = 14,77$, $p<0,001$, indiquant que lorsque le délinquant s'en prenait à des victimes du sexe masculin, il s'agissait presque exclusivement d'enfants; toutefois, lorsqu'il choisissait des victimes du sexe féminin, il pouvait s'agir d'enfants, de contemporains ou d'adultes. Parmi les jeunes délinquants sexuels qui ont dit avoir été victimes de violence sexuelle, 75 % avaient agressé un ou plusieurs garçons tandis que seulement 25 % avaient agressé des enfants, des personnes du même âge ou des adultes du sexe féminin. Ces résultats semblent indiquer que la victimisation sexuelle serait une variable explicative importante des infractions d'ordre

sexuel commises par des adolescents contre des garçons. Malgré les sentiments de victimisation qu'elle provoque, la violence sexuelle comporte aussi un élément de stimulation sexuelle. D'après Worling (1995), les garçons qui se masturbent par la suite en fantasmant leur expérience sexuelle antérieure se conditionneraient à être excités sexuellement par de jeunes garçons. De plus, étant donné que la plupart des délinquants sexuels sont de sexe masculin, le fait d'avoir été victime de violence sexuelle peut mettre en question l'orientation sexuelle. La victime de sexe masculin se demandera peut-être si ses tendances à l'homosexualité résultent de l'excitation sexuelle qu'elle a connue durant l'agression. Par conséquent, en plus de répéter le comportement de leur agresseur, il se pourrait que les délinquants sexuels commettent ces infractions pour regagner un sens de contrôle et de maîtrise sur leur propre état de victime et sur leurs conflits liés à l'homosexualité.

De même, Burgess, Hartman et McCormack (1987) ont interviewé 34 jeunes gens qui avaient été victimes de violence sexuelle dans l'enfance 6 ou 8 ans après celle-ci et ils les ont comparés à 34 membres d'un groupe témoin qui n'avaient pas été agressés. Ils ont également comparé les sujets qui avaient été victimes de violence pendant moins d'un an à des sujets qui avaient été victimes de violence pendant plus d'un an. Leurs résultats semblent révéler l'existence d'une relation entre la violence sexuelle subie dans l'enfance et la manifestation ultérieure de la toxicomanie, de la délinquance juvénile et d'un comportement criminel. La délinquance et la criminalité étaient plus précisément liées au traumatisme causé par la violence physique subie dans l'enfance chez les garçons impliqués pendant longtemps dans des groupes de prostitution et de pornographie d'adultes et d'adolescents et qui, une fois repérés, étaient blâmés pour leurs activités sexuelles et marginalisés, et abandonnaient l'école. Lorsqu'à la victimisation sexuelle prolongée s'ajoutait le fait d'avoir été témoin de domination sexuelle dans un groupe et d'avoir participé à cette domination, la nature de l'expérience exerçait une influence primordiale sur la manière de réagir de la personne. Burgess *et al.* (1987) ont avancé la thèse selon laquelle, pour que la victime d'agression se transforme en agresseur, il fallait que la dissociation produise un blocage massif au niveau sensoriel (p. ex., besoin de surmonter l'engourdissement par

la recherche d'états d'excitation extrême provoqués par des drogues), au niveau perceptuel (p. ex., réaction de tendresse, d'attachement et de bienveillance provoquée par un stimulus minimal combiné à une prédilection accrue pour les stimuli déviants) et au niveau cognitif (p. ex., approbation de la violence sexuelle par les adultes et négation des valeurs sociales). Ces résultats rappellent l'argument antérieur voulant que le refus du jeune d'admettre sa vulnérabilité et son impuissance en tant que victime accroisse sa volonté de s'identifier à l'agression.

L'existence du syndrome de l'enfance maltraitée est appuyée par une autre étude où l'on a examiné 34 cas provenant d'une agence de service social. Des chercheurs (Silver, Dublin & Lourie, 1969) ont exploré l'hypothèse selon laquelle la violence engendre la violence et l'enfant qui est victime de violence risque de devenir un membre violent de la société. Leur étude longitudinale et leur examen des antécédents familiaux sur trois générations ont révélé que certains enfants maltraités devenaient des parents ou des membres de la société violents.

Structure familiale et rang de naissance

Des recherches semblent indiquer l'existence d'une relation significative entre les taux de récidive des délinquants et une variable de la structure de la famille, soit le rang de naissance. Une des premières études sur la question, menée par Hart et Axelrad (1941) et basée sur une analyse des dossiers de cas d'un établissement pour délinquants, a servi à comparer des enfants venant d'une famille de cinq enfants ou plus à des enfants uniques. Les différences sur les plans de la symptomatologie et du comportement entre les deux groupes ont été attribuées à la structure de la famille à laquelle les sujets appartenaient. Les délinquants qui étaient des enfants uniques étaient plus névrosés et isolés, manquaient plus de maturité et étaient moins agressifs que les membres de l'autre groupe. Par contre, les délinquants qui venaient d'une famille nombreuse semblaient être davantage le produit d'un groupe prédateur et manifestaient des tendances antisociales par opposition à asociales. Même si le contexte familial différait, tous les délinquants avaient un trait en commun, soit qu'ils venaient d'un foyer insatisfaisant. Hart et Axelrad (1941) ont donc conclu que ce n'était

pas le nombre de frères et sœurs qui contribuait à l'étiologie de la délinquance mais plutôt l'absence d'une relation parent-enfant normale.

Contrairement à Hart et Axelrad (1941), d'autres auteurs ont trouvé des éléments d'information prouvant l'existence d'une relation prédictive entre la taille de la famille ou le rang de naissance et la récidive criminelle. Horton et Whitesell (1979) ont examiné 396 délinquants adultes de sexe masculin qui ont rempli un questionnaire pour déterminer si le nombre de frères et sœurs pouvait être utilisé comme prédicteur de la récidive criminelle. Les analyses à régressions multiples standard ont révélé l'existence d'une relation significative entre d'une part le nombre de sœurs plus âgées et d'autre part le nombre d'incarcérations antérieures ($F1\ 391 = 4,66$, $p<0,05$) et le nombre de mois d'incarcération ($F1\ 391 = 6,54$, $p<0,01$). Horion et Whitesell (1979) ont recommandé de contrevalider ces résultats pour aider à comprendre la structure de la personnalité des repris de justice.

Dans une autre étude, Horton et Medley (1978) ont obtenu une information sur le nombre de condamnations antérieures et des renseignements démographiques auprès de 208 adultes de sexe masculin non blancs et 193 délinquants adultes de sexe masculin de race blanche. Une famille comportant plus de cinq membres était considérée comme nombreuse tandis que celle qui comptait moins de quatre personnes était considérée comme petite. Les résultats ont révélé qu'il y avait proportionnellement moins de premiers-nés qui récidivaient. Les auteurs n'ont pas constaté de relation statistiquement significative pour les autres rangs de naissance ou d'autres variables liées à la taille de la famille.

D'autres enquêteurs ont aussi vérifié l'hypothèse selon laquelle la taille de la famille et le rang de naissance sont des facteurs qui provoquent des problèmes de comportement et la délinquance. Shield et Grigg (1944) ont fait état de leur étude sur 300 détenus blancs dans laquelle ils ont utilisé des positions extrêmes pour décrire le premier-né, le dernier-né et l'enfant unique. Les résultats ont révélé que 50 % des délinquants reconnus coupables de crimes contre les biens et 45 % des délinquants reconnus coupables de crimes contre la personne occupaient un rang extrême dans la

famille. Plus précisément, parmi les détenus de race blanche, les auteurs ont constaté que les résultats penchaient légèrement du côté de l'aîné par rapport à tous les rangs extrêmes, tandis que parmi les délinquants qui n'étaient pas de race blanche, les enfants uniques se retrouvaient de manière significative plus souvent dans les deux catégories de crimes. D'après Shield et Grigg (1994), la relation entre un rang extrême et le comportement criminel est sans doute liée au fait que la famille réagit différemment aux enfants qui occupent ces rangs.

Relations conjugales

On a soutenu que les criminels endurcis cessaient parfois leurs activités criminelles lorsqu'ils se mariaient ou avaient un enfant, mais des études transversales ont révélé que le mariage et la famille n'avaient aucune incidence sur la probabilité de la criminalité chez les adultes (Ouimet &t LeBlanc, 1996; Wright & Wright, 1992). Il se peut que des différences individuelles dans la probabilité de commettre des infractions persistent et que les points de transition ne changent pas de façon marquée la tendance d'une personne envers la criminalité. Toutefois, peu d'études longitudinales ont examiné les transitions à l'âge adulte qui pouvaient détourner la trajectoire vers la criminalité. Plusieurs études longitudinales ont examiné attentivement les expériences familiales vécues dans l'enfance par rapport à un mode de vie criminel à l'âge adulte, mais assez peu ont porté sur des événements marquants comme le mariage et la naissance d'enfants et leur incidence sur le comportement criminel (Wright & Wright, 1992). Selon certaines recherches, les criminels de sexe masculin sont plus susceptibles que les personnes qui ne sont pas délinquantes de se marier jeunes, d'épouser une femme enceinte et d'épouser une femme qui est elle-même une délinquante. Mais selon d'autres recherches, les criminels, tout en n'étant pas moins susceptibles d'être mariés ou d'entretenir une relation significative que les non-criminels, sont toutefois plus portés à divorcer ou à se séparer, à ne pas s'entendre avec leur conjoint ou à vivre une relation conjugale de violence (Wright & Wright, 1992). Ces résultats sembleraient indiquer que le mariage et la vie familiale sont simplement un autre indicateur de l'irresponsabilité sociale, au même titre que l'instabilité de l'emploi, les fréquentations criminelles et la toxicomanie.

Les études menées dans ce domaine sembleraient indiquer qu'une relation solide entre les détenus et leur famille est salutaire aux premiers. Les recherches sur la qualité de la relation conjugale ont permis d'observer une relation avec la criminalité. Plus précisément, on a constaté que l'attachement au conjoint était lié à une baisse de la probabilité de criminalité à l'âge adulte. Parmi les condamnés, le maintien d'un intérêt actif à l'égard de la famille durant l'incarcération et l'établissement d'une relation mutuellement satisfaisante après la mise en liberté étaient deux facteurs liés à une baisse de la récidive (Wright & Wright, 1992).

Hanson, Steffy et Gauthier (1993) ont examiné les taux de récidive à long terme de 197 agresseurs d'enfants du sexe masculin élargis d'un établissement provincial à sécurité maximale. Dans l'ensemble, 42 % ont été condamnés de nouveau pour infractions criminelles, crimes de violence ou les deux et 10 %, dans les 10 à 31 ans suivant leur mise en liberté. On n'a pas pu établir de relations significatives entre les résultats des tests de personnalité et de santé mentale utilisés dans cette étude et la récidive, mais les deux variables significatives étaient le fait de ne jamais avoir été marié et des condamnations antérieures pour infractions d'ordre sexuel. Une analyse à régression multiple a été menée à l'aide des variables de la situation conjugale (célibataire, jamais marié, union de fait), des condamnations antérieures pour infractions d'ordre sexuel et du type de victimes (garçons seulement, filles de la famille, autres). Dans l'ensemble, la régression a permis de manière significative de prévoir la récidive, $F(4\ 157) = 6,0$, $p<0,0005$, $R = 0,36$, avec rajustement $R2 = 0,11$. En ce qui concerne les variables les plus utiles pour prévoir le résultat, on a constaté que les délinquants risquaient davantage de récidiver s'ils n'avaient jamais été mariés, s'ils avaient déjà été reconnus coupables d'infractions sexuelles et s'ils avouaient avoir commis de nombreuses infractions antérieures. Hanson *et al.* (1993) ont conclu que, bien que les agresseurs d'enfants risquent beaucoup plus de récidiver pendant toute leur vie, la période de risque la plus grande semble être les premières 5 à 10 années. Les résultats de cette étude semblent également indiquer que le fait d'être marié peut dissuader de commettre des infractions d'ordre sexuel.

Mohr, Turner et Ball (1962) ont étudié l'état psychiatrique, social et psychologique de 54 exhibitionnistes et 55 pédophiles. Ils ont obtenu un résultat semblable à ceux d'autres études, soit un taux de récidive total de 14 % au cours de la période de suivi pour tous les groupes. Les exhibitionnistes ont affiché le taux de récidive le plus élevé (20 %) et les pédophiles, un taux de récidive inférieur (13 %). L'exhibitionnisme survenait surtout entre l'adolescence et le milieu de la trentaine, pour atteindre un sommet entre le début et le milieu de la vingtaine. Le niveau d'intelligence des exhibitionnistes traduisait une répartition normale, mais leurs résultats scolaires étaient inférieurs à ceux de la population générale, plus de 25 % n'ayant pas poursuivi leurs études après la 12e année. La relation avec la mère était caractérisée par des sentiments d'ambivalence mais la relation avec le père a été qualifiée de négative et violente. De plus, il y a eu absence temporaire ou permanente du père dans l'enfance pour 33 % des exhibitionnistes. Ces derniers venaient de familles comptant d'un à 10 enfants, la moyenne étant de quatre enfants par famille. La plupart idéalisaient leurs relations avec leurs frères et sœurs et semblaient incapables d'exprimer du ressentiment ou de l'hostilité. Environ 66 % des exhibitionnistes étaient mariés; la plupart d'entre eux s'étaient mariés entre le début et le milieu de la vingtaine, et après l'âge de 25 ans, seulement trois étaient encore célibataires. Les deux facteurs remarquables qui seraient liés à l'exhibitionnisme semblent être l'imminence ou la caractère récent du mariage ou de la naissance d'un enfant (Mohr, Turner & Ball, 1962).

Dans le cadre d'une étude permanente sur les 50 premiers détenus admis dans un centre de traitement américain, on a recueilli des détails sur la vie familiale et les antécédents (Angliker, Cormier, Boulanger & Malamud, 1973). Au moment du premier suivi, 56 % n'avaient pas manqué aux conditions de leur libération conditionnelle, 38 % avaient récidivé tandis que les autres n'avaient pas encore été mis en liberté. Parmi les récidivistes, 10 avaient manqué aux conditions de leur libération conditionnelle, 7 avaient commis des infractions analogues à leurs infractions antérieures et seulement 2 avaient été arrêtés pour avoir commis de nouvelles infractions. Le deuxième suivi, effectué 22 mois plus tard, a révélé une amélioration remarquable du taux de récidive; seulement 13 hommes avaient manqué aux conditions de leur libération conditionnelle

et les 37 autres étaient en liberté conditionnelle, ou alors leur peine avait expiré et ils fonctionnaient encore bien dans la collectivité (Angliker *et al.*, 1973). Dans 58 % des cas, il y avait des antécédents de délinquance chez un ou plusieurs membres de la famille d'origine, et plus de 50 % des délinquants avaient eux-mêmes un casier judiciaire comme jeunes contrevenants. Des analyses ont révélé que 74 % avaient un coefficient élevé d'incarcération et un coefficient faible de travail suivant l'incarcération. De plus, la plupart des détenus venaient d'un foyer brisé (12 %) ou instable (54 %) tandis que 64 % venaient d'une famille où il y avait de nombreux problèmes ou délinquants. La moitié des détenus était célibataire au moment de leur admission et seulement trois étaient encore mariés à ce moment-là. Les autres étaient séparés (20 %), divorcés (14 %) ou dans une union de fait (10 %). Le sens causal de ces relations n'est pas clair, et l'on ne sait pas si l'échec du mariage s'est produit avant la perpétration d'infractions et la récidive ou comme conséquence de ces comportements.

Blackler (1966) a mené une vaste étude sur des hommes au début de leur cheminement criminel pour comparer 242 récidivistes primaires et 438 hommes qui purgeaient leur première peine. À partir d'ientrevues et d'un examen des dossiers carcéraux, il a obtenu une information sur plusieurs variables démographiques, personnelles et sociales. Les deux groupes ne différaient pas sensiblement sur le plan de l'âge à la condamnation qui était à l'origine de la peine actuelle ou par rapport au fait d'avoir été marié ou célibataire, mais les récidivistes primaires avaient dans une plus grande proportion connu un échec de leur mariage ($2 = 4{,}93$, nu = 1, $p<0{,}05$) et ils étaient plus nombreux à vivre dans une union de fait. L'auteur n'a non plus constaté de différences entre les deux groupes quant au nombre d'enfants, et 49 % des récidivistes primaires contre 62 % des délinquants purgeant leur première peine ont dit entretenir de «bons» rapports avec leur femme, leur concubine ou leur famille d'origine ($2 = 9{,}59$, nu = 1, $p<0{,}01$). En ce qui concerne les rapports avec les amis et parents, les résultats révèlent des rapports moins étroits et efficaces dans le groupe des récidivistes ($2 = 14{,}57$, nu = 1, $p<0{,}001$). Les délinquants purgeant leur première peine étaient proportionnellement plus nombreux à vivre dans leur famille que les récidivistes primaires ($2 = 4{,}50$, nu = 1, $p<0{,}05$) et, bien que ce résultat ne soit pas significatif, les

récidivistes primaires étaient plus portés à dire que leur logement n'était pas satisfaisant (2 = 3,05, nu = 1,08> p<0,05). Le groupe de délinquants purgeant leur première peine comptait une plus grande proportion d'hommes relativement plus âgés au moment de leur première condamnation, tandis que le groupe des récidivistes primaires comptait une très forte proportion d'hommes qui avaient été condamnés pour la première fois à l'adolescence. Dans une étude de suivi menée quelques années plus tard, on a constaté qu'un plus grand nombre de récidivistes (67,3 %) que de délinquants purgeant leur première peine (38,1 %) avaient été condamnés de nouveau, même si ces derniers étaient dans une situation de risque pendant plus longtemps (Blackler, 1966). Bien qu'il soit difficile d'isoler les variables familiales particulières qui peuvent avoir résulté en une activité criminelle persistante et de préciser l'ordre dans lequel elles se sont manifestées, ces résultats semblent révéler que les récidivistes tendent à connaître des échecs familiaux et des difficultés interpersonnelles dans un plus vaste éventail de relations que les délinquants primaires.

Une étude menée par Mandel, Collins, Moran, Barron, Gelbmann, Gadbois et Kaminstein (1965) a également appuyé la thèse selon laquelle les récidivistes tendent à connaître des difficultés et conflits conjugaux plus fréquemment que les non-récidivistes. En se basant sur un échantillon de 446 sujets (342 libérés conditionnels, 49 délinquants mis en liberté à l'expiration de leur peine, 47 délinquants élargis avant l'expiration de leur peine, 7 délinquants mis en liberté sous condition et un délinquant mis en liberté en raison de la commutation de sa peine), les auteurs ont recueilli dans les dossiers existants des données sur 53 variables de manière à reconstituer le cheminement correctionnel de chaque délinquant, de la date de sa première arrestation connue jusqu'au jour de son admission dans un pénitencier. D'après les critères employés, 62 % de la population étudiée était composée de récidivistes. On a trouvé une différence significative quant à l'âge à l'admission entre les récidivistes et les non-récidivistes, à savoir que 81 % des premiers et 63 % des seconds étaient âgés de moins de 25 ans. Les auteurs ont examiné de nombreuses variables familiales et personnelles, mais, pour les besoins de la présente discussion, nous nous attachons aux résultats liés aux relations conjugales. Les récidivistes se distinguaient

sensiblement des non-récidivistes en ce qui concerne cette variable, ces derniers manifestant une tendance remarquablement significative à mener une vie plus intacte que les récidivistes. Ces résultats soulignent le degré élevé de fragmentation ou de perturbation familiale que vivent de nombreux récidivistes.

RÉSUMÉ

De nombreuses variables démographiques et psychosociales ont été étudiées en tant que prédicteurs possibles de la récidive criminelle chez les adultes, mais des aspects du comportement antérieur semblent être les prédicteurs les plus stables de la violence et de la criminalité futures. On a aussi examiné un certain nombre de facteurs neurologiques comme le taux élevé de lésions cérébrales dont les criminels peuvent avoir souffert aux étapes prénatale et périnatale. Le lien entre la consommation d'alcool et la criminalité avec violence a aussi été largement étudié. Les résultats semblent indiquer qu'un groupe complexe de variables incluant la personnalité, les attentes, la provocation et la quantité d'alcool consommée modère la relation entre l'agression et la consommation d'alcool (DeJong, Virkkunen & Linnoila, 1992). Divers facteurs familiaux entrent également jeu. Ceux-ci incluent la psychopathologie dans la famille, la qualité des relations parent-enfant, la victimisation dans l'enfance, la situation conjugale et la qualité de la relation conjugale. Il reste clairement beaucoup à apprendre sur la question de savoir si la vie familiale à l'âge adulte peut modifier le cheminement criminel d'un délinquant et le protéger contre des influences criminogènes à cet âge (Wright & Wright, 1992).

Bien que les chercheurs s'entendent généralement sur les prédicteurs de la récidive, il y a beaucoup moins de consensus et de discussions sur les raisons expliquant les conséquences de ces variables et sur la manière dont elles interviennent. Selon Grubin et Wingate (1996), pour être pertinentes sur le plan clinique, les études actuarielles doivent prouver qu'elles peuvent contribuer à l'évaluation du risque dans des cas précis et aider à répondre aux besoins de traitement. Pour cela, il faut cesser de se fier aveuglément aux variables pour mieux comprendre la relation entre celles-ci et le phénomène de la récidive criminelle.

CRITIQUE DU PLAN ET DE LA MÉTHODE DE RECHERCHE

La diversité et la gravité des problèmes méthodologiques que présentent les études actuelles sur la récidive minent souvent la confiance dans les résultats de celles-ci. D'après Furby *et al.* (1989), des déficiences méthodologiques et un manque d'uniformité tendent à caractériser les conditions d'exécution de la plupart des études sur la récidive. Parce que celles-ci sont généralement réalisées dans le but de répondre aux questions des décideurs dans un délai irréaliste et au moyen de ressources financières insuffisantes, bon nombre d'enquêteurs se sont basés sur des échantillons déjà constitués de délinquants et des dossiers existants comme sources de données. Ces démarches risquent de nuire grandement à la qualité des conclusions que l'on peut tirer.

Une des faiblesses que présenteraient certaines études est le fait qu'elles sont basées sur les arrestations officiellement consignées comme mesure des infractions et des nouvelles infractions. Les données officielles sur la criminalité telles qu'elles sont consignées dans un contexte juridique et judiciaire pourraient bien ne pas être plus fiables que les auto-déclarations des délinquants. Toutefois, des relations autres que celles que l'on a notées dans certaines études entre un comportement criminel antérieur et la récidive déformeraient l'estimation du comportement criminel réel (Hall & Proctor, 1987). Les données sur les arrestations tendent à dépendre de la personne qui les a déclarées et consignées et de l'endroit où cela s'est produit. De plus, il y a toujours le problème des nouvelles infractions non décelées lorsqu'on se fie à des registres officiels de l'activité criminelle (Boudouris, 1984; Grubin & Wingate, 1996). La criminalité est liée à des conditions sociales, et son taux peut varier en fonction de l'emplacement géographique et des aspects sociaux et économiques de la société. Des taux réduits de criminalité et de récidive pourraient par exemple traduire un relâchement dans les politiques de surveillance des ex-détenus ou un manque de ressources communautaires (Wormith & Goldstone, 1984).

Un problème connexe est celui du choix des membres de l'échantillon. Le choix de l'échantillon constitue une étape fondamentale dans la recherche sur la récidive parce qu'il détermine la capacité de généraliser, c'est-à-dire d'appliquer les résultats à des délinquants sexuels qui ne participent pas à l'étude (Furby *et al.*, 1989; Raine, Brennan & Mednick, 1994). Cette capacité de généraliser les résultats dépend en retour de l'utilisation d'une méthode de sélection faisant en sorte que l'échantillon étudié soit représentatif d'une grande population de délinquants. Idéalement, la caractérisation de l'échantillon doit inclure des renseignements sur toutes les qualités d'une personne et de son comportement qui sont empiriquement ou théoriquement liés à la récidive. Sans cette information, il est difficile de généraliser les résultats d'une étude pour les appliquer à d'autres échantillons ou sous-groupes au sein de l'échantillon (Furby, Weinrott & Blackshaw, 1989). La plupart des études fournissent bon nombre de ces renseignements, mais, à cause de la nature particulière des échantillons examinés, il est souvent impossible pour les chercheurs d'appliquer leurs résultats à différentes populations de récidivistes.

Presque toutes les études ont été à caractère rétrospectif. Bien que les études de ce genre soient relativement peu coûteuses à réaliser et puissent fournir une information utile au sujet des taux d'abandon du traitement, de l'allure de la courbe de la récidive ou des qualités psychométriques des instruments utilisés, tant le type que les sources de données utilisées ont été restreints étant donné que peu d'études ont été réalisées avec le consentement éclairé et confidentiel des délinquants permettant la participation active de ces derniers. Par contre, les plans d'étude prospectifs sont plus solides sur le plan méthodologique parce qu'ils permettent la collecte et l'inscription rigoureuses des données. De plus, l'échantillon est choisi avant le début de la période de suivi, et la batterie d'évaluation peut être conçue de manière à faire entrer en ligne de compte les événements survenus durant l'incarcération ou le traitement et après la mise en liberté (Furby *et al.*, 1989).

Une autre faiblesse méthodologique que présentent certaines études sur la récidive est l'utilisation d'un échantillon trop petit pour permettre de faire des comparaisons statistiques convenables à même les études ou entre des études (Furby *et al.*, 1989).

Pour prévoir par exemple l'ampleur de l'effet, il faut absolument, dans toute analyse de puissance, avoir une estimation de la récidive de chaque groupe, qu'ils soient deux ou plus. Des tests de puissance insuffisante risquent fort d'aboutir à la conclusion erronée selon laquelle il n'y a pas de différences entre les groupes (c.-à-d., erreurs de type II) alors qu'une constatation négative peut être tout simplement attribuable au fait qu'il y a trop peu d'individus dans chaque groupe. De plus, il est souvent intéressant, dans des études sur la récidive, de faire des comparaisons entre groupes, et surtout de comparer des groupes de délinquants traités à des groupes de délinquants qui n'ont pas été traités. On utiliserait des statistiques déductives pour déterminer l'importance des différences entre groupes et préciser le degré de confiance que l'on peut avoir dans les différences obtenues par rapport à l'ensemble de la population utilisée pour constituer les échantillons. Toutefois, étant donné que beaucoup d'études sur la récidive ne sont pas basées sur la méthode d'échantillonnage aléatoire, les auteurs enfreignent certaines hypothèses importantes de la statistique déductive.

À cause du type d'échantillons utilisés et des statistiques appliquées, la recherche empirique sur la récidive criminelle est surtout à caractère descriptif étant donné qu'elle porte sur les concepts de participation, de fréquence et de diversité du comportement criminel (Ouimet & LeBlanc, 1996). Même si l'on prend de grandes précautions méthodologiques pour veiller à ce que les variables prédictives soient basées uniquement sur l'information qui se trouve dans les dossiers et éviter que les données sur la récidive et les programmes ne contaminent les variables liées aux antécédents personnels, bon nombre d'études ne sont pas vraiment de nature prédictive (Harris, Rice & Cormier, 1991). De fait, bien que bon nombre des analyses utilisées dans les études sur la récidive ne révèlent pas l'existence de relations de causalité directe, les chercheurs tendent à discuter des résultats comme si c'était le cas. Cela a des répercussions négatives considérables, sur les plans méthodologiques et pratiques, pour les personnes qui étudient les récidivistes et qui travaillent avec eux.

Une des critiques que l'on fait le plus souvent au sujet de la recherche sur la récidive, mais qui n'a pas attiré suffisamment l'attention pour qu'on s'occupe d'y remédier, a trait à la définition exacte de la récidive. On s'est peu préoccupé des questions d'ordre

méthodologique liées à la mesure de la récidive. Actuellement, la définition privilégiée dépend de la question à laquelle il s'agit de répondre (Furby *et al.*, 1989). La recherche sur la récidive fait l'objet de vives controverses en raison, notamment, des différentes manières de définir une adaptation réussie à la collectivité et du pouvoir discrétionnaire exercé par le système de justice pénale en ce qui a trait à la détection et à la gestion des infractions (Boudouris, 1984; McNamara & Andrasik, 1982). Il faut décider de l'opportunité de se fier aux registres officiels d'arrestations et de condamnations, aux auto-déclarations des délinquants ou à une information provenant de tiers bien renseignés. Selon une règle empirique, l'information relative à la récidive basée sur des sources multiples est plus susceptible d'être valable que celle qui est basée sur une seule source.

Une autre restriction est le fait que peu de définitions utiles de la récidive ont clairement précisé une période de suivi uniforme durant laquelle la perpétration d'un acte criminel constituait une rechute. Comme la plupart des études sur la récidive visent à déterminer le nombre de délinquants qui répètent un comportement illégal, on accepte généralement le principe selon lequel plus la période de suivi est longue, plus les résultats seront exacts. La plupart des chercheurs s'entendent pour reconnaître qu'un suivi à long terme est indispensable pour détecter avec exactitude les périodes exemptes de criminalité et celles durant lesquelles des actes criminels ont été perpétrés. Malgré ce consensus, les enquêtes diffèrent à tel point entre elles quant à l'intervalle de suivi qu'il est impossible de faire des comparaisons utiles entre études (Boudouris, 1984). Si la période de suivi n'est pas précisée, on risque aussi de comparer des groupes de délinquants au cours des différentes périodes. À cause des coûts élevés et du temps et des ressources financières exigées considérables, nombre de chercheurs optent pour des périodes de suivi basées sur la commodité ou les attentes. S'ils choisissent un suivi à court terme, il est fort probable que le gros des récidivistes leur échappe et qu'ils sous-estiment l'envergure de la récidive.

Bref, les recherches axés sur la prévision de la récidive ont présenté des défauts méthodologiques graves. Ceux-ci incluent notamment : 1) le problème de généralisation des résultats obtenus auprès d'une population pour les appliquer à une

autre à cause de biais d'échantillonnage, 2) la collecte de données qui sont souvent de nature statique et historique et qui ne reflètent par conséquent pas le caractère dynamique des sujets humains, 3) l'étude d'un nombre de cas trop petit pour permettre de faire des analyses fiables et des comparaisons entre groupes, 4) les variations dans le laps de temps accordé pour une manifestation de la récidive, ce qui donne lieu à un manque d'uniformité dans les conclusions et dans les taux de récidive obtenus (Davis, 1964; Grubin & Wingate, 1996; Wormith & Goldstone, 1984).

RECOMMANDATIONS

Selon Mandelzys (1979), la plupart des études de prévision statistique, indépendamment de l'origine de l'échantillon, n'ont pas tenu compte des corrélats possibles des variables indépendantes. Autrement dit, les taux de récidive des détenus mis en liberté ne sont pas très significatifs si les chercheurs ne tiennent pas compte du nombre considérable des variables qui seraient liées aux causes et à l'étiologie de la récidive. Il est recommandé que les auteurs de recherches futures se concentrent sur les causes et l'étiologie de la récidive plutôt que sur la probabilité statistique de ce phénomène. Il faudrait insister sur les corrélats de la réussite ou de l'échec du traitement des criminels plutôt que simplement sur le fait que cette réussite ou cet échec se produit.

Pour traiter de manière utile du comportement criminel et de la récidive, il est recommandé que les chercheurs considèrent leurs échantillons comme des parties d'un ensemble plutôt que comme un tout. Les chercheurs qui ont tenté de considérer tous les délinquants comme un groupe homogène ont obtenu des résultats contradictoires et inégaux. Les détenus sont de par nature hétérogènes, fait dont les classifications des variables prédictives de la récidive devraient tenir compte. La mise à l'essai et l'application de prédicteurs propres aux délinquants devraient nous permettre d'isoler des facteurs de discrimination beaucoup plus puissants que ceux qui ont été utilisés par le passé. Une meilleure compréhension des facteurs qui permettent de prévoir la récidive d'ordre sexuel serait par exemple utile non seulement pour décider des délinquants qu'il faut incarcérer et de la durée de leur incarcération, mais aussi pour dépister les délinquants ayant des besoins de traitement particuliers (Grubin & Wingate, 1996).

Jusqu'à maintenant, la plupart des recherches ont été de nature fragmentaire, descriptive et corrélationnelle. Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie qu'on a commencé à appliquer les méthodes de l'analyse à variables multiples à un éventail complet de variables (Marsh *et al.*, 1986). Il faudrait employer des formes plus poussées de ces méthodes dans les recherches futures sur les prédicteurs de la

récidive chez les adultes. Plus précisément, les applications de modélisation à équation structurelle devraient permettre aux chercheurs qui ont utilisé de bonnes procédures méthodologiques d'explorer les facteurs sous-jacents liés au développement et à l'étiologie du comportement criminel et de la récidive. La discussion résultante pourrait en retour être opportune en rapport avec les facteurs de causalité et revêtir une grande valeur pratique pour les chercheurs, les employés des services correctionnels, les professionnels de la santé mentale, les pouvoirs publics et les familles.

De toute évidence, les recherches futures pourraient de manière productive viser à déterminer l'articulation des variables démographiques, familiales et personnelles dans les sous-groupes de la population criminelle hétérogène comme moyen de concevoir des programmes de prévention et d'intervention efficaces (Marsh *et al.*, 1986). Revêtent un intérêt tout spécial les groupes de récidivistes qui ne sont pas détectés dans la société. Ces personnes forment un groupe spécial de délinquants dont nous ignorons à peu près tout en ce qui a trait à leurs antécédents personnels et à leurs répercussions sociales. D'après Webb *et al.* (1976), les recherches devraient faire entrer en ligne de compte non seulement les facteurs négatifs mais aussi les facteurs positifs que n'expriment pas les statistiques, comme l'habileté de certaines personnes à ne pas se faire prendre et à ne pas devenir simplement une autre statistique.

Compte tenu de l'examen que nous venons de faire, il semble que la théorie génétique de la criminalité et de la récidive chez les adultes pourrait être une prochaine étape essentielle. On pourrait mettre à l'épreuve les mesures d'auto-déclaration et les taux officiels de la criminalité et les vérifier au moyen d'ensembles de données intégrant des variables psychosociales et comportementales chez les adolescents et les adultes. Les recherches sur les variables familiales et conjugales revêtent une grande importance pour les décisions de principe. Si des enquêtes empiriques révèlent que les expériences marquantes dans la vie des adultes (comme le fait de se marier et d'avoir des enfants) réduisent la probabilité de commettre des actes criminels, l'appui de la vie familiale pourrait fort bien être le meilleur mécanisme de prévention à employer pour réduire les taux de criminalité et de récidive (Wright & Wright, 1992).

Même parmi les délinquants adultes condamnés et incarcérés, il se peut que l'établissement et le maintien de relations familiales saines réduisent le risque de récidive future. Tant en établissement que dans la collectivité, il est recommandé que les professionnels de la santé mentale et des services correctionnels s'emploient à offrir des occasions et des moyens d'appuyer des interactions régulières et positives entre le délinquant et sa famille. Dès 1949, Abrahamsen a laissé entendre qu'il fallait trouver à l'intention des délinquants un nouveau moyen de traitement général et obligatoire servant à examiner les difficultés affectives qui ont poussé la personne à se tourner vers la criminalité comme exutoire. Dans bon nombre de cas, cela peut vouloir dire la nécessité d'un traitement pour le délinquant et pour son sous-système familial (c.-à-d., père et mère, proches parents ou conjoint). Loin d'élucider le lien de cause à effet entre la vie familiale et la criminalité à l'âge adulte, les recherches actuelles semblent cependant révéler l'existence d'un lien qui pourrait justifier des interventions visant à raffermir la famille (Rice & Harris, 1995; Schorr, 1991). Des études révèlent la nécessité de mettre l'accent sur des mesures préventives dans nos collectivités, surtout en ce qui concerne la violence à l'endroit des enfants et la toxicomanie.

Une autre approche susceptible de produire une information utile pour la prévision de la récidive est celle qui permet de cerner les variables situationnelles pertinentes propices à la criminalité après la mise en liberté. En connaissant le milieu dans lequel le délinquant vivra après sa mise en liberté, on peut le préparer à réagir (sur les plans psychologique et comportemental) aux situations dans lesquelles il pourrait être tenté de retomber dans la criminalité. Cette méthode opérationnelle, dite de l'évaluation, du traitement et de l'analyse du comportement, un bon moyen de prévoir les démêlés avec la justice qui risquent de se produire après la libération conditionnelle (McNamara & Andrasik, 1982). Il pourrait être justifié d'examiner de plus près l'utilisation et l'efficacité de cette démarche.

BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAMSEN, D. «Family tension, basic cause of criminal behavior», *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1949, p. 330-343.

ADAMS, R. & VETTER, H. J. «Probation caseload size and recidivism rate», *British Journal of Criminology*, vol. 27, 1971, p. 390-393.

ADLER, H. & LIDBERG, L. «Characteristics of repeat killers in Sweden», *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 5, 1995, p. 9-13.

AMIR, M. «Aging and aged in organized crime», *Journal of Offender Counselling Services and Rehabilitation*, 1989, p. 61-85.

ANDREW, J. M. «Delinquency: Correlating variables», *Journal of Clinical Child Psychology*, 1981, p. 136-140.

ANDREW, J. M. «Violence among delinquents by family intactness and size», *Social Biology*, vol. 25, nº 3, 1978, p. 243-250.

ANDREWS, D. A. & BONTA, J. L. *LSI-R: The Level of Service Inventory- Revised Manual*. New York, Multi-Health Systems, 1995.

ANDREWS, D. A., KIESSLING, J. L., MICKUS, S. & ROBINSON, D. «The construct validity of interview-based risk assessment in corrections», *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol.18, nº 4, 1986, p. 460-470.

ANGLIKER, C. C. J., CORMIER, B. M., BOULANGER, P. & MALAMUD, B. «A therapeutic community for persistent offenders. An evaluation and follow-up study on the first fifty cases», *Canadian Psychiatric Association Journal*, vol. 18, nº 4, 1973, p. 289-295.

ASHFORD, J. B. & LeCROY, C. W. «Predicting recidivism. An evaluation of the Wisconsin juvenile probation and aftercare risk instrument», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 15, nº 2, 1988, p. 141-151.

ASTONE, N. A. «What helps rehabilitation? A survey of research findings», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1982, p. 109-120.

BARBAREE, H. E. & MARSHALL, W. L. «Deviant sexual arousal, offense history, and demographic variables as predictors of reoffense among child molesters», *Behavioral Sciences and the Law*, vol. 6, nº 2, 1988, p. 267-280.

BARKER, G. H. «Family factors in the ecology of juvenile delinquency», *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1940, p. 681-691.

BARTON, R. R. & TURNBULL, B. W. «Evaluation of recidivism data. Use of failure rate regression models», *Evaluation Quarterly*, vol. 3, nº 4, 1979, p. 629-642.

BEERMAN, K. A., SMITH, M. M. & HALL, R. L. «Predictors of recidivism in DUIIs», *Journal of Studies on Alcohol*, vol. 49, nº 5, 1988, p. 443-449.

BEGUN, J. H. «Recidivism», *International Journal of Social Psychiatry*, 1976-1977, p. 296-303.

BELKIN, J., BLUMSTEIN, A. & GLASS, W. «Recidivism as a feedback process: An analytical model and empirical validation», *Journal of Criminal Justice*, vol. 1, 1973, p. 7-26.

BENDA, B. B. «Predicting juvenile recidivism: New method, old problems», *Adolescence*, vol. 12, nº 87, 1987, p. 691-704.

BIRON, L. L., BROCHU, S. & DESJARDINS, L. «The issue of drugs and crime among a sample of incarcerated women», *Deviant behavior: An Interdisciplinary Journal*, vol. 16, 1995, p. 25-43.

BLACKLER, C. «Primary recidivism in adult men: Differences between men on first and second prison sentence», *British Journal of Criminology*, 1966, p. 130-169.

BLUMSTEIN, A. & LARSON, R. C. «Problems in modeling and measuring recidivism», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1971, p.124-132.

BONTA, J., LAPRAIRIE, C. & WALLACE-CAPRETTA, S. «Risk prediction and re-offending: Aboriginal and non-aboriginal offenders», *Canadian Journal of Criminology*, April 1997, p. 127-144.

BORDUIN, C. M., MANN, B. J., CONE, L. T., HENGGELER, S. W., FUCCI, B. R., BLASKE, D. M. & WILLIAMS, R. A. «Multisystemic treatment of serious juvenile offenders: Long-term prevention of criminality and violence», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 63, nº 4, 1995, p. 569-578.

BOUDOURIS, J. «Recidivism as a process», *Journal of Offender Counseling, Services, and Rehabilitation*, vol. 8, nº 3, 1984, p. 41-51.

BRATFOS, O., EITINGER, L. & TAU, T. «Mental illness and crime in adopted children and adoptive parents», *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 1968, p.376-384.

BROADHURST, R. G. & MALLER, R. A. «The recidivism of sex offenders in the western Australian prison population», *British Journal of Criminology*, vol. 32, nº 1, 1992, p. 54-80.

BROMBERG, W. & BERRIAN, B. «An approach to recidivism», *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and Law*, 1973, p. 111-114.

BUIKHUISEN, W. & HOEKSTRA, H. A. «Factors related to recidivism», *British Journal of Criminology*, 1974, p. 63-69.

BURGESS, A. W., HARTMAN, C. R. & McCORMACK, A. «Abused to abuser: Antecedents of socially deviant behaviors», *Annual Progress in Child Psychiatry and Child Development*, 1987, p. 601-614.

CALLARD, M. P. «Significant differences between recidivists and non-recidivists», *British Journal of Criminology*, vol. 4, 1967, p. 93-102.

CAMASSO, M. J. & JAGANNATHAN, R. «Prediction accuracy of the Washington and Illinois risk assessment instruments: An application of receiver operating characteristic curve analysis», *Social Work Research*, vol. 19, nº 3, 1995, p. 174-183.

CAMPBELL, A. & MUNCER, S. «Causes of crime. Uncovering a lay model», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, nº 4, 1990, p. 410-419.

CAPALDI, D. M. & PATTERSON, G. R. «Can violent offenders be distinguished from frequent offenders: Prediction from childhood to adolescence», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 33, nº 2, 1996, p. 206-231.

CAREY, G. «Twin imitation for antisocial behavior: Implications for genetic and family environment research», *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 101, nº 1, 1992, p. 18-25.

CARNEY, F. J. «Predicting recidivism in a medium security correctional institution», *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 58, nº 3, 1967, p. 338-348.

CHRISTENSEN, L. & Le UNES, A. «Discriminating criminal types and recidivism by means of the MMPI», *Journal of Clinical Psychology*, 1974, p. 192-193.

CHOCKALINGAM, K. «Recidivism among adult offenders», *The Indian Journal of Social Work*, vol. XLIV, nº 1, 1983, p. 81-86.

CLARK, J. H. «Additional applications of the AWOL recidivist scale», *Journal of Clinical Psychology*, 1955, p. 62-64.

CLARK, J. H. «Application of the MMPI in differentiating A.W.O.L. recidivists from non-recidivists», *The Journal of Psychology*, vol. 26, 1948, p. 229-234.

CLONINGER, C. R. & GUZE, S. B. «Psychiatric disorders and criminal recidivism», *Archives of General Psychiatry*, vol. 29, 1973, p. 266-269.

CLONINGER, C. R. & GUZE, S. B. «Female criminals: Their personal, familial, and social backgrounds», *Archives of General Psychiatry*, vol. 23, 1970, p. 554-558.

COHN, E. G. «The prediction of police calls for service: The influence of weather and temporal variables on rape and domestic violence», *Journal of Environmental Psychology*, vol. 13, 1993, p. 71-83.

COLE, K. E., FISHER, G. & COLE, S. S. «Women who kill. A sociopsychological study», *Archives of General Psychiatry*, vol. 19, 1968, p. 1-8.

CORBETT, R. P. & PETERSILIA, J. (1994). «Up to speed. A review of research for », *Federal Probation*, vol. 58, nº 3, 1994, p. 51-57.

COULSON, G., ILACQUA, G., NUTBROWN, V., GIULEKAS, D. & CUDJOE, F. «Predictive utility of the LSI for incarcerated female offenders», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 23, nº 3, 1996, p. 427-439.

DANIEL, A. E. & ROBINS, A. J. «Violent women», *Medical Aspects of Human Sexuality*, 1985, p. 96-108.

DAVIS, G. F. «A study of adult probation violation rates by means of the cohort approach», *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 55, 1964, p. 70-85.

DEARDORFF, P. A., FINCH, A. J., KENDALL, P. C., LIRA, F. & INDRISANO, V. «Empathy and socialization in repeat offenders, first offenders, and normals», *Journal of Counseling Psychology*, vol. 22, nº 5, 1975, p. 453-455.

DEFRONZO, J. «Economic assistance to impoverished americans», *Criminology*, vol. 21, nº 1, 1983, p. 119-136.

DEJONG, J., VIRKKUNEN, M. & LINNOILA, M. «Factors associated with recidivism in a criminal population», *The Journal of Nervous and Mental Disease*, vol. 180, nº 9, 1992, p. 543-550.

DeMARIS, A. & JACKSON, J. K. «Batterers' reports of recidivism after counseling», *Social Casework: The Journal of Contemporary Social Work*, 1987, p. 458-465.

DEMPSEY, J. J. «Recidivism and post delivery school withdrawal: Implications of a follow-up study for planning preventive services», *The Journal of School Health*, vol. XLII, nº 5, 1972, p. 291-297.

DUNHAM, R. E. «Factors related to recidivism in adults», *The Jounal of Social Psychology*, vol. 39, 1954, p. 77-91.

DUTTON, D. G. & HART, S. D. «Risk markers for family violence in a federally incarcerated population», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 15, 1992, p. 101-112.

ELLIS, L. «Criminal behavior and r/K selection: Evolutionary theory», *Deviant Behavior*, vol. 8, 1987, p. 149-176.

ERONEN, M., HAKOLA, P. & TIIHONEN, J. «Factors associated with homicide. Recidivism in a 13-year sample of homicide offenders in Finland», *Psychiatric Services*, vol. 47, nº 4, 1996, p. 403-585.

FARRINGTON, D. P., GALLAGHER, B., MORLEY, L., St LEDGER, R. J. & WEST, D. J. «Are there any successful men from criminogenic backgrounds?», *Psychiatry*, vol. 51, 1988, p. 116-130.

FERGUSSON, D. M., LYNSKEY, M. T. & HORWOOD, L. J. «The effects of unemployment of juvenile offending», *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 7, 1997, p. 49-68.

FRANKS, C. M. «Recidivism, psychopathy, and personality», *British Journal of Delinquency*, 1956, p. 192-201.

FRASER, M. & NORMAN, M. «Chronic juvenile delinquency and the "suppression effect": An exploratory study», *Journal of Offender Counseling, Services, and Rehabilitation*, vol. 13, nº 1, 1988, p. 55-73.

FURBY, L., WEINROTT, M. R. & BLACKSHAW, L. «Sex offender recidivism: A review», *Psychological Bulletin*, vol. 105, nº 1, 1989, p. 3-30.

FURR, K. D. «Prediction of sexual or violent recidivism among sexual offenders: A comparison of prediction instruments», *Annals of Sex Research*, vol. 6, 1993, p. 271-286.

GENDREAU, P., GRANT, B. A. & LEIPCIGER, M. «Self-esteem, incarceration and recidivism», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 6, nº 1, 1979, p. 67-75.

GENDREAU, P., GRANT, B. A., LEIPCIGER, M. & COLLINS, S. «Norms and recidivism rates for the MMPI and selected experimental scales on a Canadian delinquent », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 11, nº 1, 1979, p. 21-31.

GLOVER, E. «Prognosis or prediction: A psychiatric examination of the concept of recidivism». *British Journal of Delinquency*, 1955, p. 116-125.

GOSHEN, C. E. «Transcultural studies: A state prison population of youthful offenders», *Adolescence*, 1968, p. 401-430.

GOTTFREDSON, M. R., MITCHELL-HERZFELD, S. D. & FLANAGAN, T. J. «Another look at the effectivenss of parole supervision», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1982, p. 277-298.

GREENBERG, W. M., SHAH, P. J. & SEIDE, M. «Recidivism on an acute psychiatric forensic service», *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 44, nº 6, 1993, p. 583-585.

GRENIER, C. E. & ROUNDTREE, G. A. «Predicting recidivism among adjudicated delinquents : A model to identify high risk offenders», *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, vol.12, nº 1, p. 101-112.

GROTH, A. N., LONGO, R. E. & McFADIN, J. B. «Undetected recidivism among rapists and child molesters», *Crime and Delinquency*, 1982, p. 450-458.

GRUBIN, D., WINGATE, S. «Sexual offence recidivism : Prediction versus understanding», *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 6, 1996, p. 349-359.

GRUNFELD, B. & NOREIK, K. «Recidivism among sex offenders: A follow-up study of 541 Norwegian sex offenders», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 9, 1986, p. 95-102.

GUZE, S. B. & CANTWELLI, D. P. «Alcoholism, parole observations and criminal recidivism: A study of 116 parolees», *American Journal of Psychiatry*, 1965, p. 436-439.

GUZE, S. B. «A study of recidivism based upon a follow-up of 217 consecutive criminals», *Journal of Nervous and Mental Disease*, 1964, p. 575-580.

GUZE, S. B., GOODWIN, D. W. & CRANE, J. B. «A psychiatric study of the wives of convicted felons: An example of assortative mating» *American Journal of Psychiatry*, vol. 126, nº 12, 1970, p. 1773-1776.

GUZE, S. B., GOODWIN, D. W. & CRANE, J. B. «Criminal recidivism and psychiatric illness», *American Journal of Psychiatry*, vol. 127, nº 6, 1970, p. 832-835.

GUZE, S. B., WOLFGRAM, E. D., MCKINNEY, J. K. & CANTWELL, D. P. «Psychiatric illness in the families of convicted criminals: A study of 519 first-degree relatives», *Diseases of the Nervous System*, vol. 28, nº 10, 1967, p. 651-659.

HAGAN, F. E. & SUSSMAN, M. B. «Deviance and the family: Where have we been and where are we going?», *Marriage and Family Review*, 1988, p. 1-22.

HAIRSTON, C. F. «Family ties during imprisonment: Do they influence future criminal activity?», *Federal Probation*, 1988, p. 48-52.

HAIRSTON, C. F. «Family ties during imprisonment: Important to whom and for what?», *Journal of Sociology and Social Welfare*, 1987, p. 87-104.

HALLI, G. C. N. & PROCTOR, W. C. «Criminological predictors of recidivism in a sexual offender population», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 55, nº 1, 1987, p. 111-112.

HAMBERGER, L. K. & HASTINGS, J. E. «Recidivism following spouse abuse abatement counseling: Treatment program implications», *Violence and Victims*, vol. 5, nº 3, 1990, p. 157-170.

HANSON, C. L., HENGGELLER, S. W., HAEFELE, W. F., & RODNICK, J. D. «Demographic, individual, and family relationship correlates of serious and repeated crime among adolescents and their siblings», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 5, nº 4, 1984, p. 528-538.

HANSON, R. K., SCOTT, H. & STEFFY, R. A. «A comparison of child molesters and nonsexual criminals: Risk predictors and long-term recidivism», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 32, nº 3, 1995, p. 325-337.

HANSON, R. K., STEFFY, R. A. & GAUTHIER, R. «Long-term recidivism of child molesters», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 61, nº 4, 1993, p. 646-652.

HARRIS, G. T., RICE, M. E. & CORMIER, C. A. «Psychopathy and violent recidivism», *Law and Human Behavior*, vol. 15, nº 6, 1991, p. 625-637.

HART, H. H. & AXELRAD, S. «The only-child delinquent contrasted with delinquents in large families», *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1941, p. 2-66.

HART, S. D., KROPP, P. R. & HARE, R. D. «Performance of male psychopaths following conditional release from prison», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 56, nº 2, 1988, p. 227-232.

HATHAWAY, S. R., REYNOLDS, P. C. & MONACHESI, E. D. «Follow-up of the later careers and lives of 1,000 boys who dropped out of high school», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol, 33, nº 3, 1969, p. 370-380.

HENGGELER, S. W., HANSON, C. L., BORDUIN, C. M., WATSON, S. M. & BRUNK, M. A. «Mother-son relationships of juvenile felons», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol, 53, nº 6, p. 942-943.

HODGINS, S. «Men found unfit to stand trial and/or not guilty by reason of insanity: Recidivism», *Canadian Journal of Criminology*, 1987, p. 51-70.

HOFER, P. «Prisonization and recidivism: A psychological perspective», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1988, p. 95-106.

HOFFMAN, P. B. «Screening for risk: A revised salient factor score (SFS 81)», *Journal of Criminal Justice*, vol. 11, 1983, p. 539-547.

HOFFMAN, P. B. «Females, recidivism, and salient factor score: A research note», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 9, nº 1, 1982, p. 121-125.

HOFFMAN, P. B. & BECK, J. L. «Recidivism among relased federal prisoners: Salient factor score and five-year follow-up», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 12, nº. 4, 1985, p. 501-507.

HOFFMAN, P. B. & BECK, J. L. «Burnout- age at release from prison and recidivism», *Journal of Criminal Justice*, vol. 12, 1984, p. 617-623.

HOGE, R. D., ANDREWS, D. A. & LESCHIED, A. W. «Tests of three hypotheses regarding the predictors of delinquency», *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 22, nº 5, 1995, p. 547-559.

HOLLAND, T. R. & HOLT, N. «Prisoner intellectual and personality correlates of offense severity and recidivsm probability», *Journal of Clinical Psychology*, 1975, p. 667-672.

HOLLAND, T. R., HOLT, N., & BECKETT, G. E. «Prediction of violent versus nonviolent recidivism from prior violent and nonviolent criminality», *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 91, nº 3, 1982, p. 178-182.

HOLLAND, T. R., HOLT, N., LEVI, M. & BECKETT, G. E. «Comparison and combination of clinical and statistical predictions of recidivism among adult offenders», *Journal of Applied Psychology*, vol. 68, nº 2, 1983, 203-211.

HOLLANDER, H. E. & TURNER, F. D. «Characteristics of incarcerated delinquents: Relationship between development disorders, environmental and family factors, and patterns of offense and recidivism», *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, vol. 24, nº 2, 1985, p. 221-226.

HOLOSKO, M. J. & CARLSON, T. M. «Recidivism among ex-offenders residing at a CRC in St.John's, Newfoundland», *Canadian Journal of Criminology*, 1986, p. 385-396.

HORTON, A. M. & MEDLEY, D. M. «Prediction of recidivism in a criminal population by birth order and family size», *Psychological Reports*, vol. 42, 1978, p. 27-30.

HORTON, A. M. & WHITESELL, L. J. «Prediction of recidivism by sex and number of siblings», *Psychological Reports*, vol. 45, 1979, p. 98.

HOVERY, H. B. «Behavior characteristics of antisocial recidivists», *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1942, p. 636-642.

HUTT, M. L., DATES, B. G. & REID, D. M. «The predictive ability of HABGT scales for a male delinquent population», *Journal of Personality Assessment*, vol. 41, nº 5, 1977, p. 492-496.

HUTZLER, J. C. «Family pathology in crime and punishment», *The American Journal of Psychoanalysis*, vol. 38, 1978, p. 335-342.

INGRAM, J. C., MARCHIONI, P., HILL, G., CARAVEO-RAMOS, E. & MCNEIL, B. «Recidivism, perceived problem-solving abilities, MMPI characteristics, and violence: A study of black and white incarerated male adult offenders», *Journal of Clinical Psychology*, vol. 41, nº 3, 1985, p. 425-432.

JACKSON, K. L. «Differences in the background and criminal justice characteristics of young black, white, and hispanic male federal prison inmates», *Journal of Black Studies*, vol. 27, nº 4, 1997, p. 494-509.

JACKSON, P. C. «Some effects of parole supervision on recidivism», *British Journal of Criminology*, vol. 23, nº 1, 1983, p. 17-34.

JACOBS, J. A., ARONSON, H. & NYSTROM, B. «Recidivism as a follow-up methodology», *Journal of Community Psychology*, vol. 11, 1983, p. 224-227.

JAFFE, L. D. «Delinquency proneness and family anomie», *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 54, 1963, p. 146-153.

JAKIMIEC, J., PORPORINO, F., ADDARIO, S. & WEBSTER, C. D. «Dangerous offenders in canada, 1977-1985», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 9, 1986, p. 479-489.

JONES, M. «Voluntary revocations and the "elect-to-serve" option in North Carolina probation», *Crime and Delinquency*, vol. 42, nº 1, 1986, p. 36-49.

JURIK, N. C. «The economics of female recidivism», *Criminology*, vol. 21, nº 4, 1983, p. 603-622.

KAPLAN, E. H. «Recidivism, crime, and delinquency: A psychoanalyst's perspective», *Journal of Psychiatry and Law*, 1975, p. 61-104.

KELLY, F. J. & BAER, D. J. «Age of male delinquents when father left home and recidivism», *Psychological Reports*, vol. 25, 1969, p. 1010.

KITANO, H. H. L. «Japanese-American crime and delinquency», *The Journal of Psychology*, vol. 66, 1967, p. 253-263.

KLEIN, N. C., ALEXANDER, J. F. & PARSONS, B. V. «Impact of family systems intervention on recidivism and sibling delinqency: A model of Primary prevention and rogram evaluation», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 45, nº 3, 1977, p. 69-474.

KLIMENKI, M. R., JENKINSON, J. & WILSON, L. «A study of recidivism among offenders with an intellectual disability», *Australia and New Zealand Journal of Developmental Disabilities*, vol. 19, 1994, p. 209-219.

KOBAYASHI, J., SALES, B. D., BECKER, J. V., FIGUEREDO, A. J. & KAPLAN, M. S. «Perceived parental deviance, parent-child bonding, child abuse, and child sexual aggression», *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 7, nº 1, 1995, p. 25-44.

KOLLER, K. M. & CASTANOS, J. N. «Family background in prison groups: A comparative study of parental deprivation», *British Journal of Psychiatry,* vol. 117, 1970, p. 371-380.

KOLVIN, I., MILLER, F. J. W., FLEETING, M. & KOLVIN, P. A. «Social and parenting factors affecting criminal-offence rates. Findings from the Newcastle thousand family study (1947-1980)», *British Journal of Psychiatry,* vol. 152, 1988, p. 80-90.

KOMER, B. &GALBRAITH, D. «Recidivism among individuals detained under a warrant of the lieutenant-bovernor living in the community», *Canadian Journal of Psychiatry,* vol. 37, nº 10, 1992, p. 694-698.

KRUTTSCHNITT, C., WARD, D. & SHEBLE, M. A. «Abuse-resistant youth: Some factors that may inhibit violent criminal behavior», *Social Forces,* vol. 66, nº 2, 1987, p. 501-519.

LAGRONE, C. W. «Developmental factors in relation to recidivism and non-recidivism among military delinquents», *American Journal of Orthopsychiatry,* 1947, p.241-253.

LAULICHT, J. «Problems of statistical research: Recidivism and its correlates», *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science,* vol. 54, 1963, p. 163-174.

LE BLANC, M. «Family, school, delinquency and criminality, the predictive power of an elaborated social control theory for males», *Criminal Behaviour and Mental Health,* vol. 4, 1994, p. 101-117.

LE BLANC, M. «Family dynamics, adolescent delinquency, and adult criminality», *Psychiatry,* vol. 55, 1992, p. 336-353.

LEITER, R. G. «The Leiter Recidivism Scale», *Psychological Service Center Journal,* vol. 14, 1974, p. 1-20.

LA PRAIRIE, C. «Aboriginal crime and justice: Explaining the present, exploring the future», *Canadian Journal of Criminology,* 1992, p. 281-298.

LINDELIUS, R. & SALUM, I. «Criminality among homeless men», *British Journal of Addiction,* vol. 71, 1976, p. 149-153.

LONG, S. K., WITTE, A. D. & KARR, P. «Family violence: A microeconomic approach», *Social Science Research,* vol. 12, 1983, p. 363-392.

LOWRY, R., SLEET, D., DUNCAN, C., POWELLI, K. & KOLBE, L. «Adolescents at risk for violence», *Educational Psychology Review,* vol. 7, nº 1, 1995, p. 7-39.

LOZA, W. & SIMOURD, D. J. «Psychometric evaluation of the level of supervision inventory (LSI) among male canadian federal offenders», *Criminal Justice and Behavior,* vol. 21, nº 4, 1994, p. 468-480.

MACK, J. L. «The MMPI and recidivism», *Journal of Abnormal Psychology,* vol. 74, nº 5, 1969, p. 612-614.

MAGUIRE, K. E., FLANAGAN, T. J. & THORNBERRY, T. P. *Prison labor and recidivism. Journal of Quantitative Criminology,* vol. 4, nº 1, 1988, p. 3-18.

MANDEL, N. G. & BARRON, A. J. «The MMPI and criminal recidivism», *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 57, nº 1, 1966, p. 35-38.

MANDEL, N. G., COLLINS, B. S., MORAN, M. R., BARRON, A. J., GELBMANN, F. J., GADBOIS, C. B. & KAMINSTEIN, P. «Recidivism studied and defined», *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 56, 1965, p. 59-66.

MANDELZYS, N. «Correlates of offense severity and recidivism probability in a canadian sample», *Journal of Clinical Psychology*, vol. 35, nº 4, 1979, p. 897-907.

MARSH, D. T., CLEMENT, J., STOUGHTON, N. L.,& MARCKIONI, F. «Patterns of juvenile criminal activity as a function of demographic, family, and individual variables», *Journal of Clinical Psychology*, vol. 42, nº 4, 1986, p. 658-663.

MARTIN, E. «A mathematical analysis of "some characteristics of recidivists in an Ontario institution for adult male first incarcerates"», *Canadian Journal of Criminology*, 1977, p. 196-205.

MARTIN, R. L., CLONINGER, C. R. & GUZE, S. B. «Female criminality and the prediction of recidivism», *Archives of General Psychiatry*, vol. 35, 1978, p. 207-214.

MAUGHS, S. B. «Criminal Psychopathology. Chapter 17», *Progress in Neurology and Psychiatry: An Annual Review*, 1972, p. 275-278.

MCCORD, J., TREMBLAY, R. E., VITARO, F. & DESMARAIS-GERVAIS, L. «Boys' disruptive behaviour, school adjustment, and delinquency: The Montreal prevention experiment», *International Journal of Behavioral Development*, vol. 17, nº 4, 1994, p. 739-752.

MCCORD, J. (1979). Some child-rearing antecedents of criminal behavior in adult men. *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 17, nº 9, 1979, p. 1477-1486.

MCNAMARA, J. R. & ANDRASIK, F. «Recidivism follow-up for residents released from a forensic psychiatry behavior change treatment program», *Journal of Psychiatric Treatment and Evaluation*, vol. 4, 1982, p. 423-426.

MCWILLIAMS, W. «Sentencing and recidivism: An analysis by personality type», *British Journal of Social Work*, vol. 5, nº 3, 1975, p. 311-324.

MEDNICK, S. A. & KANDEL, E. S. «Congenital determinants of violence», *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, vol. 16, nº.2, 1988, p. 101-109.

MEDNICK, S. A. & FINELLO, K. M. «Biological factors and crime: Implications for forensic psychiatry», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 6, 1983, p. 1-15.

MILLER, T. I. «Consequences of restitution», *Law and Human Behavior*, vol. 5, nº 1, 1981, p. 1-17.

MILLS, J. F. & KRONER, D. G. «The criminal sentiments scale: Predictive validity in a sample of violent and sex offenders», *Journal of Clinical Psychology*, vol. 53, nº 4, 1997, p. 399-404.

MITCHELL, S. & ROSA, P. «Boyhood behaviour problems as precursors of criminality: A fifteen-year follow-up study», *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 22, 1979, p. 19-33.

MOFFITT, T. E. «Parental mental disorder and offspring criminal behavior: An adoption study», *Psychiatry*, vol. 50, 1987, p. 346-360.

MOFFITT, T. E., CASPI, A., DICKSON, N., SILVA, P. & STANTON, W. «Childhood-onset versus adolescent-onset antisocial conduct problems in males: Natural history from ages 3 to 18 years», *Development and Psychopathology*, vol. 8, 1996, p. 399-424.

MOHR, J. W., TURNER, R. E. & BALL, R. B. «Exhibitionism and pedophilia», *Corrective Psychiatry and Journal of Social Therapy*, 1962, p. 172-186.

MOORE, R., PAUKER, J. D. & MOORE, T. E. «Delinquent recidivists: Vulnerable children», *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 13, nº 5, 1984, p. 451-457.

MONACHESI, E. D. «American studies in the prediction of recidivism», *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 41, 1950, p. 268-289.

MORASH, M. & RUCKER, L. «An exploratory study of the connection of mother's age at childbearing to her children's delinquency in four data sets», *Crime and Delinquency*, vol. 35, nº 1, 1989, p. 45-93.

MORROW, W. R. & PETERSON, D. B. «Follow-up of discharged psychiatric offenders. "Not guilty by reason of insanity" and "criminal sexual psychopaths"», *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 57, nº 1, 1966, p. 31-34.

MOTIUK, L. *Assessment Methods in Corrections, In research to results: Effective Community Corrections*, ICCA/ACA: Arlington, Virginie.

MOTIUK, L. «Système de classification des programmes correctionnels: processus d'évaluation initiale des délinquants (EID)», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, nº 1, 1997, p. 18-22.

MOTIUK, L. & BROWN, S. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport de recherche R-34, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.

NEEDELS, K. E. «Go directly to jail and do not collect? A long-term study of recidivism, employment, and earnings patterns among prison releasees», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 33, nº 4, 1996, p. 471-496.

NYE, F. I. *Family Relationships and Delinquent Behavior*, 1958, New York; John Wiley & Sons, Inc.

ORSAGH, T. & CHEN, J. R. «The effect of time served on recidivism: An interdisciplinary theory», *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 4, nº 2, 1988, p. 155-171.

OUIMET, M. & LE BLANC, M. «The role of life experiences in the continuation of the adult criminal career», *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 6, 1996, p. 73-97.

PALERMO, G. B. & SIMPSON, D. (1994). «At the roots of violence. The progressive decline and dissolution of the family», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 38, nº 2, 1994, p. 105-116.

PANTON, J. H. «The identification of habitual criminalism with the MMPI», *Journal of Clinical Psychology*, 1962, p. 133-136.

PASEQRK, R. A., PANTLE, M. L. & STEADMAN, H. J. «Detention and rearrest rates of persons found not guilty by reason of insanity and convicted felons», *American Journal of Psychiatry*, vol. 139, nº 7, 1982, p. 892-897.

PASSINGHAM, R. E. «A study of delinquents with children's-home background», *British Journal of Criminology*, 1968, p. 32-45.

PETERSILIA, J. & TURNER, S. «Comparing intensive and regular supervision for high-risk probationers: Early results from an experiment in california», *Crime and Delinquency*, vol. 36, nº 1, 1990, p. 87-111.

POLLAK, O. (1950). *The Criminality of Women*, 1950. Greenwood Press, Publishers. Westport, Connecticut.

PRENTKY, R. A., KNIGHT, R. A. & LEE, A. F. S. «Risk factors associated with recidivism among extrafamilial child molesters», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 65, nº 1, 1997, p. 141-149.

PRITCHARD, D. A. «Stable predictors of recidivism», *Catalog of Selected Documents in Psychology*, vol. 7, nº 3, 1977, p. 1-95.

QUINSEY, V. L., RICE, M. E. & HARRIS, G. T. «Actuarial prediction of sexual recidivism», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 10, nº 1, 1995, p. 85-105.

RAINE, A., BRENNAN, P. & MEDNICK, S. A. «Birth complications combined with early maternal rejection at age 1 year predispose to violent crime at age 18 years», *Archives of General Psychiatry*, vol. 51, 1994, p. 984-988.

RAM, P. K. «A comparative study of murderers and recidivists using Eysenck's personality inventory», *Indian Journal of Clinical Psychology*, vol. 14, 1987, p. 100-101.

REISS, A. J. «The accuracy, efficiency, and validity of a prediction instrument», *American Journal of Sociology*, 1951, p. 552-561.

RICE, M. E. & HARRIS, G. T. «Cross-validation and extension of the violence risk appraisal guide for child molesters and rapists», *Law and Human Behavior*, vol. 21, nº 2, 1997, p. 231-241.

RICE, M. E. & HARRIS, G. T. «Psychopathy, schizophrenia, alcohol abuse, and violent recidivism», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 18, nº 3, 1995, p. 333-342.

RICE, M. E. & HARRIS, G. T. «Violent recidivism: Assessing predictive validity», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 63, nº 5, 1995, p. 737-748.

RICE, M. E. & HARRIS, G. T. «A comparison of criminal recidivism among schizophrenic and nonschizophrenic offenders», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 15, 1992, p. 397-408.

RICE, M. E., QUINSEY, V. L. & HARRIS, G. T. «Sexual recidivism among child molesters released from a maximum security psychiatric institution», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 59, nº 3, 1991, p. 381-386.

ROBERTSON, R. G., BANKIER, R. G. & SCHWARTZ, L. «The female offender: A canadian study», *Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 32, 1987, p. 749-755.

ROMERO, J. J. & WILLIAMS, L. M. «Recidivism among convicted sex offenders: A 10-year followup study», *Federal Probation*, 1984, p. 58-64.

ROSENBAUM, J. L. «Family dysfunction and female delinquency», *Crime and Delinquency*, vol. 35, nº 1, 1989, p. 31-44.

ROSENTHAL, D. «Heredity in criminality», *Criminal Justice and Behaviour*, 1975, p. 3-21.

ROTTON, J. & FREY, J. «Air pollution, weather, and violent crimes: Concomitant time-series analysis of archival data», *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 49, nº 5, 1985, p. 1207-1220.

ROUNDTREE, G. A., EDWARDS, D. W. & PARKER, J. B. «A study of the personal characteristics of probationers as related to recidivism», *Journal of Offender Counseling, Services, and Rehabilitation*, vol. 8, nº 3, 1984, p. 53-61.

ROUNDTREE, G. A., PARKER, A. D., EDWARDS, D. W. & TEDDLIE, C. B. «"A survey of the types of crimes committed by incarcerated females in two states who reported being battered"», *Corrective and Social Psychiatry*, 1981, p. 23-26.

ROWE, D. C. & FLANNERY, D. J. «An examination of environmental and trait influences on adolescent delinquency», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 34, nº 4, 1994, p. 374-389.

ROWE, A., LINDQUIST, J. H. & WHITE, O. Z. «A note on the family and crime in the United States», *Psychological Reports*, vol. 65, 1989, p. 1001-1002.

SALEKIN, R. T., ROGERS, R. & SEWELL, K. W. «A review and meta-analysis of the psychopathy checklist and the psychopathy checklist-revised: Predictive validity of dangerousness», *Clinical Psychology: Science and Practice*, vol. 3, nº 3, 1996, p. 203-215.

SAUNDERS, E. B. & AWAD, G. A. «Assessment, management, and treatment planning for male adolescent sexual offenders», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 58, nº 4, 1988, p. 571-579.

SCHNUR, A. C. «Prison conduct and recidivism», *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 40, 1949, p. 36-42.

SCHORR, L. B. «Children, families and the cycle of disadvantage», *Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 36, 1991, p. 437-441.

SCHWARTZ, I. L. «Sexual violence against women: Prevalence, consequences, societal factors, and prevention», *American Journal of Preventative Medicine*, vol. 7, nº 6, 1991, p. 363-373.

SERIN, R. C. «Violent recidivism in criminal psychopaths», *Law and Human Behavior*, vol. 20, nº 2, 1996, p. 207-217.

SHEPARD, M. «Predicting batterer recidivism five years after community intervention», *Journal of Family Violence*, vol. 7, nº 3, 1992, p. 167-178.

SHIELD, J. A. & GRIGG, A. E. «Extreme ordinal position and criminal behavior», *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1944, p. 169-173.

SILVER, L. B., DUBLIN, C. C. & LOURIE, R. S. «Does violence breed violence? Contributions from a study of the child abuse syndrome», *American Journal of Psychiatry*, vol. 126, nº 3, 1969, p. 404-407.

SINGH, U. P. «Personality profiles of recidivists and nonrecidivists», *The Indian Journal of Social Work*, vol. 35, nº 3, 1974, p. 227-232.

SMITH, J. E., SEFAN, C., KOVALESKI, M. & JOHNSON, G. «Recidivism and dependency in a psychiatric population: An investigation with Kelly's dependency grid», *International Journal of Personal Construct Psychology*, vol. 4, 1991, p. 157-173.

SPECTOR, P. E. & BEDELL, J. R. «Measuring program effectiveness: Self-report versus objective indicators of recidivism», *American Journal of Community Psychology*, vol. 10, nº 5, 1982, p. 613-616.

SPELLACY, F. J. & BROWN, W. G. «Prediction of recidivism in young offenders after brief institutionalization», *Journal of Clinical Psychology*, vol. 40, nº 4, 1984, p. 1070-1074.

STATTIN, H. & MAGNUSSON, D. «The role of early aggressive behavior in the frequency, seriousness, and types of later crime», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 57, nº 6, 1989, p. 710-718.

STATTIN, H. & ROMELSJO, A. «Adult mortality in the light of criminality, substance abuse, and behavioural and family-risk factors in adolescence», *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 5, 1995, p. 279-311.

STEIN, W. E. & LLYOD, M. R. «The maltz-McCleary model of recidivism: A reexamination», *Evaluation Review*, vol. 5, nº 1, 1981, 132-144.

STRAUS, M. A. «Discipline and deviance: Physical punishment of children and violence and other crime in adulthood», *Social Problems*, vol. 38, nº 2, 1991, p. 133-154.

TASSO, J. & MILLER, E. «The effects of the full moon on human behavior», *The Journal of Psychology*, vol. 93, 1976, p. 81-83.

TAVCAR, R. & DEMOVSEK, M. Z. «Recidivism in Slovenia», *Psychiatric Services*, vol. 48, no 7, 1997, p. 955-956.

THOMAS, C. W. & BISHOP, D. M. «The effect of formal and informal sanctions on delinquency: A longitudinal comparison of labeling and deterrence theories», *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 75, nº 4, 1984, p. 1222-1245.

THOMPSON, C. B. «A psychiatric study of recidivists», *American Journal of Psychiatry*, 1937, p. 591-604.

THORNBERRY, T. P. & FARNWORTH, M. «Social correlates of criminal involvement: Further evidence on the relationship between social status and criminal behavior», *American Sociological Review*, vol. 47, 1982, p. 505-518.

TIIHONEN, J. & HAKOLA, P. «Psychiatric disorders and homicide recidivism», *American Journal of Psychiatry*, vol. 151, nº 3; 1994, p. 436-438.

TOLAN, P. H. & THOMAS, P. «The implications of age of onset for delinquency riskII: Longitudinal data», *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 23, nº 2, 1995, p. 157-181.

INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE, *Profil des familles canadiennes*, 1994, Ottawa, Ontario.

VARTIANINEN, H. & HAKOLA, P. «Monitored conditional release of persons found not guilty by reason of insanity», *American Journal of Psychiatry*, vol. 149, nº 3, 1992, p. 415.

VIRKKUNEN, M., DEJONG, J., BARTKO, J., GODDWIN, F. K., & LINNOILA, M. «Relationship of psychobiological variables to recidivism in violent offenders and impulsive fire setters», *Archives of General Psychiatry*, vol. 46, 1989, p. 600-603.

WAINER, H. «A parameterization of recidivism», *Evaluation Review*, vol. 5, nº 6, 1981, p. 810-821.

WEBB, V. J., HOFFMAN, D. E., WAKEFIELD, W. O. & SNELL, J. «Recidivism: In search of a more comprehensive definition», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*. 1976, p. 144-147.

WIEDERHOLT, I. C. «The psychodynamics of sex offenses and implications for Treatment», *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 18, nº 3.4, 1992, p. 19-24.

WEINTRAUB, J. F. «The offender as parent», *Journal of Children in Contemporary Society*, 1983, p. 73-77.

WORLING, J. R. «Sexual abuse histories of adolescent male sex offenders: Differences on the basis of the age and gender of their victim», *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 104, nº 4, 1965, p. 610-613.

WORMITH, J. S. & GOLDSTONE, C. S. «The clinical and statistical prediction of recidivism», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 11, nº 1, 1984, p. 3-34.

WRIGHT, K. N. & WRIGHT, K. E. «Does getting married reduce the likelihood of criminality? A review of the literature», *Federal Probation, September*, 1992, p. 50-56.

YATES, A., BEUTLER, L. E. & CRAGO, M. «Characteristics of young, violent offenders», *The Journal of Psychiatry and Law*, 1983, p. 137-149.

ANNEXE A :

MESURES D'EVALUATION EMPLOYEES DANS LE MILIEU CORRECTIONNEL

La prévision de la récidive aide à déterminer l'opportunité de mettre un délinquant en liberté ainsi que le niveau de surveillance et de traitement nécessaire en établissement et , suivant la mise en liberté, dans la collectivité. Une prévision inexacte peut entraîner l'utilisation et l'application inopportunes des ressources pour des délinquants à très faible risique ou un manque de surveillance et de traitement pour les délinquants à risque plus élevé (Furr, 1993).

Les prévisions peuvent être faites au moyen d'outils d'évaluation et sont préférables au recours au simple hasard. Toutefois, une part importante de la variance n'est pas expliquée par les variables. Les défis correctionnels des années 1990 exigent d'utiliser des techniques d'évaluation à méthodes multiples en faisant des réévaluations systématiques pour faire avancer les pratiques de gestion du risque (Andrews & Bonta). Un certain nombre d'outils d'évaluation sont généralement utilisés.

La procédure de Burgess

Selon la procédure de Burgess (1928), on examine le taux de base pour un type de délinquant particulier et l'on rajuste la prévision de la récidive selon les caractéristiques spécifiques d'un délinquant. Ces caractéristiques, qui modifient l'estimation de la probabilité de récidive, servent à estimer le niveau de risque du délinquant. On soustrait des points correspondant aux caractéristiques qui augmentent la probabilité de récidive. Cette méthode aboutit à des estimations de la récidive qui peuvent aisément être généralisées à une foule d'échantillons. De plus, en cernant des sous-groupes de délinquants ayant des taux de base différents ou des variables prédictives de la récidive différentes, on peut prévoir la probabilité de récidive pour chaque sous-groupe de délinquants (Furr, 1993).

Échelle de l'indice statistique de la récidive (ISR) ou d'information statistique sur la récidive (ISR) et ISR-R1) ou d'information statistique générale sur la récidive (ISGR)

L'ISR ou ISGR de Nuffield (1982, 1989) permet de prévoir la probabilité de perpétration d'une infraction criminelle dans la population générale ou parmi les délinquants libérés. Cet outil d'évaluation est basé sur la méthode de Burgess, et l'Échelle d'ISR ou d'ISGR est régulièrement appliquée aux délinquants au Canada. Son administration nécessite un examen approfondi du casier judiciaire d'une personne en regard de 15 dimensions du risque comme

l'âge, le nombre et la nature des condamnations et l'abus de confiance. La totalisation de ces 15 dimensions aboutit à cinq niveaux de risque de récidive allant d'élevé (taux de réussite de 33.6 %) à très faible (taux de réussite de 84 %). Les éléments sont codés inversement, c'est-à-dire que plus la cote est faible, plus le risque de récidive qu'elle révèle est élevée. Han et Harman, Motiuk et Porporino, et Wormith et Goldstone (cités dans Loza et Simourd, 1994) ont tous souligné la validité de l'Échelle comme moyen de prévoir la récidive. Elle n'est toutefois pas très exacte pour ce qui est de prévoir la probabilité d'une récidive sexuelle ou avec violence. Il n'y a pas non plus de normes distinctes pour des catégories particulières de délinquants (Furr, 1993; Rice et Harris, 1995). Toutefois, en soumettant ses données à une nouvelle analyse suivant la courbe ROC, Rice et Harris (1995) ont montré que Nuffield était parvenue à une exactitude prédictive suffisante pour justifier l'utilisation de cet instrument à des taux de base de la violence plus élevés et dans le cadre d'études de suivi plus longues.

Instrument de prévision statistique de la récidive avec violence

Les outils de prévision de la récidive sexuelle avec violence de Quinsey, Harris et Rice sont également basés sur la méthode de Burgess. Ces chercheurs ont tenté de prévoir la récidive sexuelle ou avec violence parmi les délinquants qui ont déjà commis des voies de fait avec violence ou des agressions sexuelles. L'outil de prévision statistique de la récidive avec violence comporte deux volets : le premier est destiné aux délinquants non sexuels tandis que le second est conçu à l'intention des délinquants sexuels. Il utilise les cotes obtenues sur l'Échelle de psychopathie révisée et d'autres facteurs liés à la récidive sexuelle ou avec violence (p. ex., dans le cas des délinquants sexuels, il utilise les résultats de l'évaluation phallométrique). L'Échelle aboutit à des cotes à neuf niveaux de risque, la probabilité de la récidive sexuelle ou avec violence allant de 0,0 au niveau le plus faible à 1,0 pour le niveau de risque le plus élevé. Les auteurs (cités dans Furr, 1993) ont signalé un coefficient d'objectivité convenable pour la cotation des données provenant des dossiers ($r = 0,90$). Il s'agirait du meilleur instrument disponible pour prévoir la récidive sexuelle ou avec violence parmi les délinquants qui ont commis des agressions sexuelles ou qui ont été violents (Furr, 1993).

Échelle du risque pour les agresseurs d'enfants

L'échelle du risque pour les agresseurs d'enfants de Hanson, Steffy et Gauthier (1992) sert à prévoir la probabilité de perpétration par un agresseur d'enfants d'une nouvelle infraction sexuelle ou avec violence après sa mise en liberté. L'échelle comprend les variables suivantes : situation conjugale, type de victime et condamnations antérieures pour infractions sexuelles. Les cotes vont de 0 à 5. Parce que l'échelle est basée sur des données historiques provenant des dossiers, les estimations de la fiabilité ont été indiquées. L'outil permet de répartir les agresseurs d'enfants entre six groupes distingués selon le niveau de risque, la probabilité de récidive sexuelle ou avec violence allant de 0,14 pour le groupe à faible risque à 0,77 pour le groupe à risque élevé. La corrélation entre la cote du risque et la récidive sexuelle ou avec violence est de 0,35. Cette échelle comporte une gamme de cotes restreinte, et l'avant-dernier groupe pour le niveau de risque présente une probabilité de récidive plus faible que le groupe classé au niveau du risque le plus faible. L'échelle prouve toutefois qu'il est possible de prévoir les agressions futures d'agresseurs d'enfants à partir d'un faible nombre de prédicteurs (Furr, 1993).

Inventaire du niveau de supervision (INS) et Inventaire du niveau de supervision révisé (INS-R)

Le contenu de l'INS-R d'Andrews et Bonta (1995) traduit trois principales sources d'information : la littérature sur la récidive, l'opinion professionnelle des agents de probation et la thèse générale au sujet du comportement criminel basée sur l'apprentissage social.

L'INS (Andrews, 1982; Andrews & Robinson, 1984; Andrews, Kiessling, Mickus & Robinson, 1986) a été élaboré pour aider les gestionnaires de cas à prendre des décisions au sujet de la supervision qu'il convient d'assurer aux probationnaires et aux libérés conditionnels adultes. L'INS regroupe systématiquement les données sur le risque et les besoins importants pour planifier le traitement des délinquants (Andrews et Bonta, 1995; Loza et Simourd, 1994).

L'INS-R actuel renferme 54 énoncés traduisant des variables de risque spécifiques groupés en 10 catégories correspondant à différents domaines de risque et de besoins : antécédents criminels, scolarité/emploi, situation financière, situation familiale/conjugale, logement, loisirs, fréquentations, problèmes d'alcool ou de drogues, vie affective/personnelle et attitude/orientation. Les différents énoncés sont cotés d'une manière binaire pour indiquer l'absence ou la présence de la variable du risque et des besoins ou suivant une échelle de

cotation allant de 0 à 3. Après la totalisation, les cotes supérieures traduisent un plus grand risque de récidive et un plus grand besoin d'intervention clinique. L'administrateur doit mener une entrevue et tirer l'information disponible des dossiers (Andrews & Bonta, 1995; Loza & Simourd, 1994).

Ordinairement, l'inventaire est axé sur l'avenir immédiat, mais on peut répondre aux questions rétrospectivement ou en visant l'avenir à long terme. L'outil a également été administré au début de la période de libération conditionnelle (Furr, 1993). L'INS-R sert notamment à cerner les objectifs de traitement et à surveiller le niveau de risque du délinquant, à prendre des décisions au sujet de la surveillance des probationnaires, du placement dans une maison de transition ou du niveau de sécurité, ainsi que pour évaluer la probabilité de récidive (Andrews & Bonta, 1995).

D'après les recherches sur l'INS, celui-ci est utile tant pour des échantillons de probationnaires que pour des échantillons de détenus. Les recherches auprès des probationnaires ont révélé que l'INS présentait un coefficient de cohérence interne acceptable (coefficient alpha r = 0,72), un coefficient d'objectivité satisfaisant (r = 0,94) et une stabilité test-retest (r = 0,80) (Andrews & Robinson; Bonta; Bonta & Motiuk; Motiuk & Bonta; Motiuk; cités dans Coulson *et al.*, 1996).

Coulson et ses collègues (1996) ont signalé un coefficient alpha de 0,90, traduisant un niveau élevé de fiabilité interne. Les corrélations bisériales par points entre l'INS et l'issue de la mise en liberté étaient de 0,51 pour la récidive, de 0,53 pour l'échec de la libération conditionnelle et de 0,45 pour l'échec suivant le placement dans une maison de transition. Tous ces résultats étaient significatifs, et les cotes sur l'INS correspondaient à 26 %, 28 % et 20 % respectivement de la variance pour la récidive, l'échec de la libération conditionnelle et l'échec du placement en maison de transition. Les données sur la récidive portant sur deux ans révèlent une probabilité plus grande de récidive pour le groupe à risque élevé que pour le groupe à faible risque. Le taux de récidive pour les délinquants à faible risque était de 8 %, contre 30 % pour les délinquants à risque élevé. Comparativement aux délinquants à faible risque, les délinquants à risque élevé avaient un ratio de récidive après un an de 3,8 pour 1, un ratio de récidive après deux ans de 5,3 pour 1, un ratio d'échec de la libération de 11,2 pour 1 et un ratio d'échec du placement en maison de transition de 7,1 pour 1. Ces résultats confirment l'utilité d'utiliser le seuil de 12 dans le cas des détenues pour faire la distinction entre la catégorie à faible risque et la catégorie à risque élevé (Coulson *et al.*, 1996).

Loza et Simourd (1994) ont mené une enquête sur 162 détenus sous responsabilité fédérale en Ontario. D'après eux, l'INS est un outil fiable d'évaluation du risque et des besoins pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Ces auteurs ont constaté un niveau acceptable de cohérence interne et, après avoir effectué une analyse des composantes principales, ils ont distingué deux facteurs. Le facteur 1, appelé le mode de vie criminel, expliquait 27 % de la variance totale, tandis que le facteur 2, soit celui des problèmes affectifs/personnels, expliquait 23 % de la variance. Pour examiner la validité convergente, ils ont établi une corrélation entre les cotes obtenues sur l'INS et les autres mesures. Les cotes obtenues sur l'INS et les résultats obtenus au moyen de l'échelle de la psychopathie révisée ont produit certaines des corrélations les plus élevées. Les corrélations étaient particulièrement fortes entre le facteur 2 (la composante comportementale) de l'Échelle de psychopathie révisée et le score total et les sous-totaux produits par l'INS. Bien que moins grandes, les corrélations entre le facteur 1 (composante de la personnalité) de l'Échelle de psychopathie révisée et l'INS étaient aussi acceptables, sauf pour le sous-total des problèmes d'alcool et de drogues de l'INS. En ce qui concerne les correlations entre l'ISGR et le score total obtenu sur l'INS ainsi que les sous-totaux pour les antécédents criminels, la scolarité/emploi, la situation familiale/conjugale, les fréquentations, l'attitude/orientation et le logement, elles variaient de modérées à fortes, mais l'on a constaté de faibles corrélations pour les sous-totaux de la situation financière et des problèmes d'alcool et de drogues de l'INS. Comparativement à celles obtenues entre l'Échelle de psychopathie révisée et l'ISGR, les corrélations entre l'INS et les échelles du MCMI étaient faibles. Cela était particulièrement frappant par rapport aux corrélations significatives mais faibles entre ces échelles et le sous-total pour les antécédents criminels de l'INS. Le MCMI n'a pas été conçu comme moyen d'évaluer le risque et les besoins et il se peut par conséquent qu'il évalue des caractéristiques de la personnalité différentes de celles qui sont mesurées au moyen de l'outil d'évaluation du risque et des besoins. Les résultats obtenus par les délinquants sous responsablité fédérale sur l'INS ressemblent à ceux des délinquants sous responsabilité provinciale. Toutefois, les délinquants violents obtenaient des scores moyens statistiquement plus élevés que le score total sur l'INS (1 159) = 4,95, $p<0,05$ et les sous-totaux pour la situation familiale/conjugale, F (1 126) = 5,11, $p<0,05$, les loisirs, F (1 156) = 5,08, $p<0,05$, les problèmes d'alcool et de drogues, F (1 140) = 6,69, $p<0,05$ et la vie affective/personnelle, F (1 147) = 24,01, $p<0,001$. Le traitement devrait donc viser ces aspects.

Comme l'Échelle d'ISR, l'INS a été conçu en vue d'être utilisé auprès de la population générale de délinquants et non pas auprès des criminels violents. Toutefois, Harris, Rice et Cormier

(cités dans Furr, 1993) ont utilisé l'INS dans une étude sur la prévision de la récidive avec violence et ils ont constaté que l'INS permettait de prévoir la récidive avec violence mais que la corrélation entre la criminalité avec violence et l'INS n'était que de 0,25. Étant donné que le taux de base de la récidive avec violence est faible, la corrélation n'est pas assez grande pour être utile comme moyen de prévoir la récidive avec violence dans des cas particuliers (Furr, 1993).

Échelle de la récidive de Leiter (Leiter Récidive Scale - LRS)

La première version expérimentale de la LRS de Leiter (1974) renfermait 12 composantes. Chacune de celles-ci était cotée en fonction d'une échelle ordinale allant de 1 à 10. Les énoncés descriptifs qui apparaissent le plus fréquemment dans les antécédents de récidivistes et de non-récidivistes ont été utilisés pour prévoir la récidive ou l'absence de celle-ci. Une étude des 12 composantes initiales de la récidive a révélé que trois composantes du domaine de la personnalité n'étaient pas suffisamment liées à la récidive pour justifier leur maintien dans l'échelle. Elles ont donc été éliminées de la version finale, qui renfermait par conséquent neuf composantes. Réparties entre trois échelles, ces composantes incluent les suivantes : le temps (instabilité, ratio âge-temps), la personnalité (manque de maturité sociale, manque de contrôle social, manque d'adaptation professionnelle, dynamique de la personnalité, réaction anormale à l'autorité, inadaptation à l'établissement) et la criminalité (gravité de l'infraction). Les neuf sous-échelles ont été construites afin qu'on puisse utiliser les énoncés descriptifs au sujet du comportement réel d'un délinquant pour lui attribuer une place ordinale sur chaque sous-échelle.

En ce qui concerne la validité de la LRS, le classement exact des récidivistes et des non-récidivistes au moyen de l'échelle dépassait celui qu'on pouvait obtenir par hasard ($t = 6,5$, $p<0,001$). En outre, la corrélation combinée de toutes les échelles avec la récidive était de 0,73. Toutes les différences entre les scores moyens pour les récidivistes et pour les non-récidivistes dépassaient aussi de manière significative le niveau de 0,001. En outre, les facteurs de la personnalité, du temps, de la criminalité et de l'adaptation à l'établissement semblent être les éléments les plus importants dans la prévision de la récidive. Enfin, l'indice de chevauchement a été calculé au moyen des scores pondérés, et l'on a constaté que le point d'égalité correspondait à un score pondéré de 0,560. Vingt-six récidivistes, soit 11 % des cas, ont été considérés comme des non-récidivistes, ce qui a produit une fausse classification totale de 37

cas ou 12 %. Leiter (1974) a conclu que pour réduire le plus possible les erreurs, il fallait utiliser le score de 0,560 comme point de séparation.

Échelle de psychopathie (PCL) et Échelle de psychopathie révisée (PCL-R)

La PCL-R de Hare (1985; 1991) a été mise au point pour mesurer la psychopathie au sein de populations masculines soumises à un examen médico-légal. L'outil est axé sur les dimensions affectives et interpersonnelles et les caractéristiques de la personnalité antisociale. Il s'agit d'une échelle à 20 énoncés cotés en fonction de l'information versée dans le dossier et d'une interview normalisée semi-structurée. Chaque énoncé est coté suivant une échelle allant de 0 à 2, et les résultats obtenus sur la PCL-R varient entre 0 et 40. Les divers énoncés sont totalisés pour produire trois résultats : le résultat total, le résultat pour le facteur 1 (la personnalité qui est caractérisée par l'égoïsme, la dureté et l'utilisation impitoyable des autres) et le résultat pour le facteur 2 (le comportement/mode de vie, qui inclut des énoncés liés à un mode de vie chroniquement instable, antisocial et socialement déviant) (Hare, cité dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996). Les coefficients d'objectivité se situeraient entre 0,82 et 0,93, et l'indice de cohérence interne serait adéquat (alpha = 0,85 à 0,87 (Hare; Hare *et al.*, cités dans Furr, 1993; Loza & Simourd, 1994; Salekin, Rogers & Sewell, 1996). Les coefficients de fiabilité de test-retest seraient également de 0,94 (Cacciola, Rutherford & Alterman cités dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996) et de 0,84 (Alterman, Cacciola & Rutherford cités dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996).

Salekin, Rogers et Sewell (1996) ont analysé 18 études de prévision basées sur la PCL/PCL-R et ont affirmé que 41 % des délinquants non violents avaient été incorrectement classés dans la catégorie de délinquants violents. De plus, dans des études où le seuil était situé entre 25 et 33, 30 % des récidivistes n'avaient pas été dépistés malgré les scores élevés qu'ils avaient obtenus sur la PCL tandis que 42 % des délinquants ayant obtenu de faibles scores et n'ayant pas récidivé ont été par erreur classés dans la catégorie des récidivistes.
Malgré ses limitations, la PCL-R semble être incomparable comme mesure du risque chez les détenus de race blanche. La PCL et la PCL-R ont produit des tailles d'effets considérables et semblent être de bons instruments de prévision de la violence et de la récidive en général (Harris *et al.*; Rice & Harris; Webster *et al.*, cités dans Salekin, Rogers & Sewell,1996). D'après les études que Salekin, Rogers et Sewell (1996) ont examinées dans leur méta-analyse, la psychopathie est liée à un risque accru de comportement criminel (écart moyen = 0,55) et de comportement violent (écart moyen = 0,79). Les caractéristiques psychopathiques permettaient

également de prévoir la violence chez les délinquants souffrant de troubles mentaux graves (écart moyen = 0,53) ainsi que le sadisme sexuel, l'excitation sexuelle déviante et la récidive sexuelle (écart moyen = 0,61).

Score des facteurs saillants (Salient Factor Score - SFS-81)

La *US Parole Commission* utilise cet outil actuariel pour aider à déterminer la probabilité de récidive après la mise en liberté des délinquants sous responsabilité fédérale. Le SFS-81 renferme six éléments produisant un score variant entre 0 et 10. Plus le score est élevé, plus la probabilité de récidive est faible (Hoffman, 1983; Hoffman & Beck, 1985). Selon Hoffman (1983), le SFS-81 présente une validité prédictive et une stabilité équivalant à celles de l'outil prédictif à sept éléments qui était utilisé auparavant. L'outil révisé présenterait également une plus grande fiabilité de cotation.

Le SFS-81 a initialement été conçu et validé auprès d'échantillons aléatoires de délinquants sous responsabilité fédérale ayant obtenu leur mise en liberté, en fonction d'une période de suivi de deux ans. Hoffman (1982) n'a pas constaté de différences appréciables entre hommes et femmes quant au taux de récidive parmi les délinquants sous responsabilité fédérale ayant obtenu leur mise en liberté. Hoffman et Beck (1985) ont aussi examiné le score des facteurs saillants en se basant sur une période de suivi de cinq ans. Ils ont constaté que le SFS-81 permettait de prévoir la récidive lorsqu'on utilisait la période de suivi de cinq ans et que la récidive était définie pour correspondre uniquement aux cas aboutissant à une réincarcération pendant une période de plus d'un an (c.-à-d., les cas les plus graves de récidive).

Échelle des sentiments criminels (Criminal Sentiments Scale - CSS)

La CSS de Gendreau, Grant, Leipciger et Collins (1979) est un outil de mesure des attitudes criminelles et antisociales à 41 énoncés, basé sur une auto-évaluation et les échelles à cinq points de Likert. Elle porte plus précisément sur trois domaines : les attitudes à l'égard de la loi, des tribunaux et de la police (ALCP), la tolérance à l'égard des infractions (TLV) et l'identification à d'autres criminels (ICO). Les énoncés du domaine ALCP sont cotés de façon à ce que des scores élevés traduisent des attitudes favorables à l'égard de la loi, des cours et de la police tandis que des scores élevés sur les sous-échelles TLV et ICO traduisent des attitudes favorables à la criminalité. Des recherches antérieures révèlent que la CSS présente une efficacité prédictive pour des échantillons probationnaires sous responsabilité provinciale (Andrews, Wormith & Kiessling cités dans Mills & Kroner, 1997) et de détenus sous

responsabilité provinciale (Bonta, cité dans Mills & Kroner, 1997). Wormith et Andrews (cités dans Mills & Kroner, 1997) ont utilisé la CSS pour des enquêtes d'échantillonnage, l'évaluation des services de probation, des expériences contrôlées sur des interventions thérapeutiques, la prévision de la récidive et de l'échec suivant la mise en liberté.

Mills et Kroner (1997) ont examiné la validité prédictive de la CSS pour un échantillon de délinquants violents et de délinquants sexuels. D'après les statistiques descriptives pour la CSS, il n'y a pas de différences significatives entre deux des trois sous-échelles pour les groupes des délinquants sexuels et des délinquants violents. La sous-échelle ALCP a révélé que les délinquants sexuels avaient des attitudes beaucoup plus favorables à l'égard de la loi, des cours et de la police que les délinquants violents. Les résultats de la corrélation entre la CSS et les critères «rétrospectifs» d'incarcération et de condamnations antérieures ont atteint des niveaux significatifs pour tous les éléments sauf la sous-échelle ALCP et l'incarcération antérieure. Les corrélations établies entre les groupes de délinquants violents et de délinquants sexuels et les sous-échelles de la CSS ont révélé l'existence de corrélations significatives dans tous les cas pour les délinquants sexuels et l'absence de corrélations significatives pour les délinquants violents. La CSS était en corrélation avec les critères «rétrospectifs», mais de manière consistante uniquement pour l'échantillon des délinquants sexuels. De plus, lorsqu'on a codé les données «rétrospectives» de manière binaire, la corrélation positive significative entre le groupe des délinquants sexuels et la CSS n'existait plus que pour le critère des incarcérations antérieures. En ce qui concerne l'échantillon des délinquants violents, il y avait corrélation significative uniquement entre les condamnations antérieures et la sous-échelle ICO. Les résultats n'ont révélé aucune relation entre la CSS et la récidive ou l'échec suivant la mise en liberté pour l'ensemble de l'échantillon. La CSS ne permettait pas de prévoir la récidive au sein de la population homogène de criminels que constituaient les détenus sous responsabilité fédérale.

Guide d'évaluation du risque de violence (Violent Risk Appraisal Guide - VRAG)

Le VRAG est un outil de prévision actuariel basé sur neuf niveaux de risque également espacés. Il inclut 12 variables englobant les antécédents dans l'enfance, les antécédents criminels à l'âge adulte, des variables démographiques et un diagnostic psychiatrique. La variable à laquelle on attribue le coefficient de pondération le plus élevé est la cote obtenue sur la PCL-R. Dans l'échantillon utilisé pour construire cet instrument, composé de plus de 600 hommes admis dans un établissement psychiatrique à sécurité maximale, aucun des hommes

classés à la catégorie la plus faible n'a récidivé avec violence tandis que tous les hommes classés au niveau le plus élevé l'ont fait. La corrélation entre le score obtenu sur le VRAG et la récidive avec violence était de 0,44 (Rice et Harris, 1997). Le VRAG a aussi permis de prévoir la récidive chez les délinquants sexuels avec autant de précision que chez les délinquants violents en général (Rice et Harris, 1995).

Des méthodes basées sur les courbes ROC ont également produit de bons résultats pour des périodes de suivi de 3,5 ans, 6 ans et 10 ans, pour lesquelles on a enregistré des taux de base de la récidive avec violence de 15 %, 31 % et 43 % respectivement. Les courbes ROC ont aussi révélé que le VRAG était un bon instrument de prévision des actes de violence allant des voies de fait simples à l'homicide. Le VRAG ne devrait toutefois pas être appliqué à des groupes qui ne sont pas bien représentés dans les études (comme les délinquantes), mais d'après les courbes ROC, cet instrument présente une valeur de prévision solide pour une vaste gamme d'infractions avec violence et pour un grand éventail de périodes de suivi (Rice & Harris, 1995).

Instrument d'évaluation du risque postcarcéral du Wisconsin pour jeunes probationnaires

Pour créer l'outil d'évaluation du risque du Wisconsin, on a évalué des éléments faisant partie d'autres instruments d'évaluation du risque ainsi que des données nouvelles provenant d'organismes correctionnels. L'instrument comprend huit variables servant à déterminer le risque : l'âge au premier renvoi, le nombre de renvois antérieurs, le nombre de placements antérieurs de 30 jours ou plus, la toxicomanie, le contrôle parental, l'école, les relations avec les contemporains et l'alcoolisme. On attribue à chaque variable de l'échelle des points allant de 0 à 5, ce qui aboutit à un score total variant entre 0 et 35. Des données ont été recueillies pour justifier le choix des éléments de l'échelle, mais dans son rapport initial (cité dans Ashford & LeCroy, 1988), Baird ne fournit pas de données pour appuyer la validité générale de l'échelle. Il explique l'élaboration de celle-ci mais il n'évalue pas sa validité pour une population de jeunes contrevenants.

Inventaire multiphasique de la personnalité du Minnesota (MMPI)

Le MMPI est un inventaire objectif de la personnalité employé pour évaluer le comportement anormal. Le répondant peut choisir entre trois réponses, vrai, faux ou impossible à dire, pour 550 affirmations. Les réponses sont cotées en fonction de quatre échelles de validité qui servent à évaluer l'attitude à l'égard des épreuves (impossible à dire, mensonge, confusion et

correction), 10 échelles cliniques qui servent à dépister des catégories générales de comportement anormal (hypochondrie [Hs], dépression [D], hystérie de conversion [Hy], déviance psychopathique [Pd], masculinité-féminité [Mf], paranoïa [Pa], psychasthénie [Pt], schizophrénie [Sc], hypomanie [Ma] et introversion sociale [Si]) et des échelles spéciales ou expérimentales (incluant la dépendance [Dy], la dominance [Do], la responsabilité sociale [Re] et le contrôle [Cn]). Le MMPI est actuellement l'inventaire objectif de la personnalité qui a fait l'objet du plus grand nombre de recherches (Ingram, Marchioni, Hill, Ramos & McNeil, 1985).

Inventaire clinique multi-axial de Millon (MCMI)

Le MCMI de Millon (1982) est un outil d'auto-évaluation à 175 énoncés révélant des types de personnalités de base et des syndromes cliniques correspondant aux diagnostics basés sur le DSM-III-R. Il est destiné à être utilisé par des cliniciens pour évaluer les personnes connaissant des difficultés émotives et interpersonnelles. Ses propriétés psychométriques seraient acceptables (Gynther & Gynther, cités dans Loza & Simourd, 1994). Il comporte 20 sous-échelles réparties entre 8 types de personnalités de base, 3 troubles de la personnalité pathologique et 9 syndromes cliniques. Les quatre échelles les plus étroitement liées à l'évaluation du risque et des besoins des délinquants ont été utilisées dans l'étude de Loza et Simourd (1994) (personnalité antisociale, dépendance à l'égard de l'alcool et des drogues et personnalité passive-agressive).

HABGT

Les échelles tant de psychopathologie que d'adience-abience du HABGT ont été utilisées pour distinguer les populations normales des populations de névrosés, de psychosés et de personnes souffrant de lésions cérébrales à des niveaux statistiquement significatifs (Hutt cité dans Hutt, Dates & Reid, 1977). De plus, l'échelle adience-abience serait liée à l'ouverture à l'expérience et utile pour prévoir les résultats thérapeutiques (Hutt; Hutt & Briskin, cités dans Hutt, Dates & Reid, 1977). Une étude expérimentale de l'échelle adience-abience a révélé l'existence d'un degré significatif de validité conceptuelle (Credidio, cité dans Hutt, Dates & Reid, 1977).

Il existe des corrélations significatives entre les deux échelles du HABGT et d'autres indices de délinquance, sauf pour la corrélation entre la psychopathologie et les résultats scolaires. Un score élevé sur l'échelle adience-abience (indiquant un niveau supérieur d'adience ou une plus grande ouverture à une expérience nouvelle) et un faible niveau de psychopathologie semblent

révéler que les délinquants ont un bon concept de soi, un comportement prosocial et un niveau de scolarité élevé. Plus les scores obtenus pour la psychopathologie sont faibles, plus le concept de soi et les comportements prosociaux sont développés (Hutt, Dates & Reid, 1977).

Inventaire de résolution de problèmes

L'inventaire de résolution de problèmes comporte 25 questions demandant aux sujets de coter leur manière habituelle de régler des problèmes. Il produit des scores en rapport avec trois facteurs, le comportement d'approche systématique, le comportement impulsif et la confiance dans sa capacité de régler des problèmes et il donne une mesure de l'usage que les sujets croient faire de ces trois démarches et de leur confiance dans celles-ci (Ingram *et al.*, 1985).

Grille de dépendance

La grille de dépendance de Fransella et Bannisters (1977) s'appelait initialement le Répertoire des ressources situationnelles (Kelly, cité dans Smith, Stefan, Kovaleski & Johnson, 1991), et certains chercheurs l'appellent actuellement la grille de «l'appel à l'aide» (Walker, Ramsey & Bell, cités dans Smith *et al.*, 1991). On trouve au haut de la grille 17 rôles généraux que peuvent jouer des personnes importantes dans l'entourage social des sujets. Le sujet doit indiquer les personnes qui satisfont aux exigences de chaque catégorie. La grille comprend également 22 situations ou événements spécifiques qui se sont produits dans le passé du répondant. Après que les personnes et les situations sont identifiées, on établit une matrice en demandant aux sujets d'indiquer les personnes vers lesquelles ils se tourneraient pour obtenir de l'aide en cas d'urgence.

La grille de dépendance a été administrée à 33 patients admis pour la première fois dans un établissement, 39 récidivistes et 29 sujets témoins. Les récidivistes sont ceux qui ont indiqué le plus petit réseau social et le nombre le plus faible de personnes vers lesquelles ils pourraient se tourner en cas d'urgence. Les patients admis pour la première fois ont indiqué un groupe nombreux de personnes vers lesquelles ils pourraient se tourner en cas d'urgence. Ils demandaient d'une manière déplacée l'aide de ces personnes, indépendamment de la nature du problème ou de leurs relations avec ces dernières. Ils croyaient aussi être plus susceptibles de faire appel à des personnes rattachées au centre psychiatrique en cas de besoin que les récidivistes et les sujets témoins. Ces derniers ont indiqué le nombre le plus élevé de ressources sociales auxquelles ils pouvaient faire appel, tout en choisissant uniquement un petit groupe de personnes avec lesquelles ils croyaient pouvoir traiter. Les sujets témoins

pouvaient aussi beaucoup plus souvent se débrouiller par eux-mêmes que les patients admis pour la première fois et les récidivistes, bien que les patients admis pour la première fois estimaient pouvoir se débrouiller par eux-mêmes plus souvent que les récidivistes (Smith, Stephan, Kovaleski & Johnson, 1991).

Test CANTS 17B de l'Illinois

Le test CANTS 17B de l'Illinois est une matrice à 13 énoncés servant à organiser les indicateurs de risque pour produire une échelle générale. Les éléments sont considérés comme présentant un risque faible, moyen ou élevé. Les facteurs qui contribuent à un risque de mauvais traitements incluent l'âge et les capacités physiques et mentales d'un enfant, le degré de coopération et les compétences parentales du dispensateur de soins, l'accès et le comportement du délinquant, et les mécanismes de soutien dont dispose la famille, ses niveaux de stress et ses antécédents de mauvais traitements (Marks *et al.*, cités dans Camasso & Jagannathan, 1995).

Matrice des risques de l'État de Washington

La matrice des risques de l'État de Washington comporte 32 éléments de risque groupés en sept sous-échelles : les caractéristiques de l'enfant, la gravité de la violence et de la négligence à l'endroit de l'enfant, la chronicité de la violence et de la négligence à l'endroit de l'enfant, les caractéristiques du dispensateur de soins, la relation parent-enfant, les facteurs sociaux et économiques et l'accès de l'agresseur. Les éléments de risque sont cotés en fonction d'une échelle allant de 0 à 4, c'est-à-dire de l'absence de risque à un risque élevé. Cet instrument est plus détaillé que celui de l'Illinois en ce qui concerne la gravité des incidents, les caractéristiques du dispensateur de soins, la relation parent-enfant et les facteurs socio-économiques (Camasso & Jagannathan, 1995).

Camasso et Jagannathan (1995) ont comparé l'efficacité de prévision du test CANTS 17B de l'Illinois à celle de la matrice des risques de l'État de Washington pour un échantillon de cas du service de protection de l'enfance au moyen d'une analyse de régression logistique et de la courbe des caractéristiques de fonctionnement du récepteur (ROC). Les deux instruments servent à prévoir la récidive, les fermetures de dossiers et la justification à un niveau de probabilité supérieur au hasard. En ce qui concerne la prévision de la récidive, l'instrument de l'État de Washington est apparu supérieur à un niveau statistiquement significatif, la contribution la plus importante à la variance expliquée provenant de l'échelle de la gravité de la

violence ou de la négligence ainsi que de la mesure des problèmes comportementaux de l'enfant. Par contre, l'instrument de l'Illinois, surtout l'échelle à deux énoncés des caractéristiques du dispensateur de soins, était supérieur pour prévoir les fermetures de dossiers. Des compétences parentales médiocres, de graves lacunes cognitives et une structure familiale instable font baisser la probabilité de fermeture du dossier. Ces relations ont pu être corroborées au moyen de l'échelle des caractéristiques du dispensateur de soins de l'instrument de l'État Washington. La courbe de prévision de la récidive de l'instrument de l'Illinois ressemble davantage à la ligne du hasard que la courbe de l'instrument de l'État de Washington, ce qui traduit une moins grande validité. Sauf à des seuils diagnostiques très faibles, l'instrument de l'État de Washington était plus sensible. La distance entre les courbes et la ligne de l'absence d'information semble indiquer que les deux instruments permettent de prévoir la fermeture des dossiers avec plus d'exactitude que si l'on se fiait uniquement au hasard. L'instrument de l'Illinois produit des résultats légèrement supérieurs si l'on utilise des seuils plus élevés. Les deux instruments produisent de meilleurs résultats que si l'on se fiait uniquement au hasard en ce qui concerne la justification des cas, et ce n'est qu'à des seuils très bas que l'instrument de l'État de Washington produit des taux plus faibles de faux positifs. On constate une différence statistiquement significative entre eux quant à l'efficacité prédictive générale seulement pour la récidive. Toutefois, une probabilité Wilcoxon de 0,50 pour un test diagnostique signifie une capacité de discrimination équivalant au hasard, de sorte que l'on peut qualifier de généralement médiocre le rendement des deux instruments. Celui de l'État de Washington produit des probabilités cohérentes variant entre 0,68 et 0,69, tandis que celui de l'Illinois traduit beaucoup de fluctuations en ce qui concerne la précision.

Aucun instrument n'est censé être utilisé à l'exclusion de tout autre pour déterminer le niveau de service dont a besoin une personne. On ne peut pas non plus utiliser de manière interchangeable les divers outils d'évaluation examinés pour tous les types de délinquants. Chaque instrument convient à des sous-groupes précis de délinquants. Il faut donc déterminer le sous-groupe auquel un délinquant appartient pour juger de l'instrument le plus opportun. L'hétérogénéité qui caractérise les délinquants signifie qu'il faut soit créer un instrument précis pour chaque sous-groupe soit inclure différents types de comportement comme variables prédictives dans un instrument (Furr, 1993).

Pour être exact et efficient, un instrument de prévision doit comporter un petit nombre d'énoncés stables se rapportant à des facteurs efficients étroitement liés au critère. Ces

énoncés servent ensuite à prévoir un événement dans une population homogène en rapport avec des différences dans les facteurs qui déterminent l'événement (Reiss Jr., 1951).

On peut utiliser des courbes de survie ou des tableaux d'attente pour neutraliser les différences entre les périodes de suivi employées dans les différentes études. Ces courbes ou tableaux peuvent aussi aider à répondre à des questions au sujet de la probabilité de récidive au cours d'une période donnée. Ces courbes ou tableaux permettent également de rajuster les prévisions portant sur des périodes plus courtes que celles qui sont examinées dans les études de suivi sur lesquelles les outils sont basés et ils aident également à éliminer les écarts apparents entre études (Furr, 1993).

Les courbes des caractéristiques de fonctionnement du récepteur (courbes ROC) sont issues de la théorie de la détection des signaux en génie et en psychophysique (Green & Swets cités dans Rice & Harris, 1995). Une courbe ROC est une représentation de la sensibilité d'un instrument ou de son taux de vrais positifs en tant que fonction du taux de fausse alarme de cet instrument. Généralement, plus l'aire sous la courbe est grande, plus la différence entre chacun des points des taux de vrais positifs et de fausse alarme est élevée et plus l'instrument de prévision est bon (Rice & Harris, 1995). L'analyse des courbes ROC permet de déterminer la finesse discriminative d'un outil diagnostique comme un outil d'évaluation du risque pour tout l'éventail des seuils diagnostiques (Camasso & Jagannathan, 1995). Selon Rice et Harris (1995), les courbes ROC présentent aussi des avantages par rapport à d'autres mesures puisqu'elles sont à la fois indépendantes du taux de base de violence dans la population à l'étude et des seuils choisis pour déclarer que des personnes sont susceptibles d'être violentes. De plus, il n'est pas nécessaire, lorsqu'on utilise des courbes ROC, de supposer l'existence d'une répartition normale. Les courbes ROC peuvent être utilisées pour comparer le rendement de différents instruments en ce qui a trait à la prévision de la violence. Les courbes ROC aident à déterminer si, à un taux de base donné, l'utilisation d'un instrument de prévision est justifiée.

Toutefois, s'il n'y a pas suffisamment de points le long de la courbe ROC pour qu'on puisse raisonnablement les relier par une droite, il est dangereux de faire des déductions au sujet de rendement d'un instrument à des points, le long de cette courbe, qui n'ont pas été observés. Il est aussi important de connaître l'erreur-type de l'aire sous la courbe ROC étant donné que l'efficacité des tests évalués indirectement est inversement proportionnelle à l'erreur-type (Rice & Harris, 1995).

La courbe ROC aide les décideurs à déterminer de l'opportunité d'utiliser un outil de prévision. Si le décideur a une certaine idée du taux de base et qu'il peut déterminer le coût des erreurs attribuables à des faux positifs et des faux négatifs ainsi que des bonnes décisions et de l'administration du test, il peut baser sa décision sur un jugement rationnel au sujet des coûts comparés (Rice & Harris, 1995).

Forces et limitations des outils d'évaluation

L'INS-R peut être administré et coté en tant que test papier-crayon, et ses résultats peuvent facilement et rapidement être calculés (Andrews & Bonta, 1995). Toutefois, il peut être difficile d'évaluer l'élément scolarité/emploi de l'INS-R dans le cas des délinquants assujettis à une surveillance de longue durée.

Le score obtenu sur la PCL-R et les résultats des tests phallométriques limitent l'utilité de l'instrument de prévision statistique de la récidive avec violence dans sa forme actuelle. Un autre problème, en ce qui concerne l'Échelle de psychopathie, est que les critères de cotation sont assez ambigus et qu'il faut consulter les articles originaux pour préciser le sens de certains termes (Furr, 1993).

La PCL semble présenter un certain nombre de points forts susceptibles de plaire aux cliniciens et de justifier son inclusion dans des évaluations de la dangerosité. Voici quelques-unes des raisons qui justifient l'utilisation de la PCL/PCL-R : une structure de facteurs stable; un coefficient d'objectivité et une fiabilité de test-retest solides; et une prévision du comportement criminel et avec violence aussi bonne sinon meilleure dans certains cas que celle obtenue au moyen des mesures existantes (Harris, & Cormier; Rice & Harris; Webster *et al.*, cités dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996).

Toutefois, un des grands désavantages de la PCL-R est qu'elle est coûteuse à administrer. Elle exige des données historiques adéquates et, en l'absence de celles-ci, l'exécution d'une interview structurée. Il faut utiliser des systèmes d'interprétation différents selon qu'on utilise la méthode de l'examen du dossier ou celle de l'examen du dossier assorti d'une interview. Il y a aussi un certain élément de jugement subjectif qui entre en jeu (Furr, 1993).

En outre, la PCL vise à évaluer le concept clinique de la psychopathologie présenté dans le «Mask of Sanity» de Cleckley (1976) (Hare, cité dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996). Toutefois, Rogers (cité dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996) a fait remarquer que la PCL

s'écartait de ses fondements théoriques et que seulement quatre des critères de Cleckley étaient repris dans la PCL/PCL-R. En outre, il a été difficile de déterminer ce que les deux facteurs mesurent exactement (Lilienfeld cité dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996). Les éléments qui se rattachent au facteur 1 n'entretiennent généralement pas une grande corrélation avec le comportement criminel futur (<0,20) comparativement aux scores obtenus pour le facteur 2 (>0,30) (Hare cité dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996). Par conséquent, les personnes considérées comme psychopathes A d'après des énoncés se rattachant au facteur 1 de la PCL présentent peut-être moins de danger que les personnes qui obtiennent des résultats analogues mais basés largement sur le facteur 2 (Salekin, Rogers & Sewell, 1996). Selon Harpur (cité dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996), le facteur 2 est un meilleur prédicteur de la récidive avec violence et sans violence que le facteur 1. Le score total est un prédicteur encore meilleur de la récidive avec violence.

L'utilisation de la PCL/PCL-R soulève également une question épineuse, soit celle du choix du seuil idéal aux fins de prévision. Si le seuil est trop bas, les non-psychopathes risquent d'être considérés comme des psychopathes tandis que si le seuil est trop élevé, les cliniciens risquent de ne pas dépister les psychopathes (Salekin, Rogers et Sewell, 1996).

La possibilité de généraliser la PCL-R à différentes populations et à différents milieux cliniques n'a pas été vérifiée. Les tentatives d'évaluation de la fiabilité et de la validité de cet instrument ont porté presque exclusivement sur des populations soumises à un examen médico-légal dans le système de justice canadien. Comme ces populations sont composées principalement d'hommes de race blanche, on a obtenu des données restreintes au sujet de l'applicabilité de cet instrument à des groupes minoritaires, aux adolescents ou aux femmes, bien que Hare (cité dans Salekin, Rogers & Sewell, 1996) signale que les délinquantes obtiennent des scores plus faibles que les délinquants sur la PCL/PCL-R.

Pour le SFS-81, il suffit de faire une simple addition : plus le nombre de caractéristiques positives est élevé, plus la probabilité d'une issue favorable de la mise en liberté est grande (Hoffman, 1983). Un certain nombre d'énoncés ont également été améliorés de sorte qu'il est plus facile de coter l'instrument avec fiabilité, bien que cela soit difficile pour la variable de l'emploi étant donné que les agents de probation n'ont pas toujours le temps d'effectuer les vérifications voulues (Hoffman, 1983).

Comme tous les sujets utilisés pour construire le VRAG et mener les essais de contre-validation ont été évalués dans un même établissement psychiatrique à sécurité maximale du Canada, le VRAG risque de ne pas produire des résultats équivalents auprès d'échantillons très différents (Rice & Harris, 1997).

Évaluation/prévision de la récidive

Ayant constaté que les sous-échelles du MMPI ne permettaient pas de faire une discrimination entre les récidivistes et les non-récidivistes, Clark (1948) a tenté d'élaborer une échelle du MMPI servant à dépister la récidive en comparant des groupes de militaires absents sans permission pour la première fois et des groupes de militaires commettant fréquemment cette infraction. Sur les 550 énoncés, il y en avait 24 pour lesquels il existait une différence de 10 entre les deux groupes et ils se trouvaient dans les échelles suivantes : hypomanie, déviance psychopathique, paranoïa, masculinité-féminité, L, F, hypochondrie et psychasthénie. Sept énoncés ne figuraient sur aucune des échelles cliniques. Les énoncés provenant des échelles de l'hypomanie (Ma) et de la déviance psychopathique (Pd) semblaient être les plus valides pour dépister les récidivistes. Les 24 énoncés ont été utilisés pour créer la clé de la récidive. On a marqué de nouveau les MMPI des deux groupes pour déterminer le nombre de réponses déviantes que chaque homme des deux groupes donnait en fonction de la clé de la récidive. On a obtenu une corrélation de 0,75, la différence entre les moyennes étant de 4,16 et l'erreur type de la différence, 0,519. Cela produit un ratio critique de 8,01, donc supérieur au niveau requis pour produire des résultats significatifs.

Clark (1953) a utilisé sa clé de la récidive de 1948 auprès d'un nouveau groupe de militaires absents sans permission pour la première fois et de militaires répétant cette infraction. La différence des scores moyens a révélé que les récidivistes obtenaient un score sensiblement plus élevé. Dix des 24 énoncés initiaux sont apparus comme les plus valides. L'échelle basée sur les 24 énoncés a ensuite été appliquée à 104 militaires absents sans permission, 91 sujets normaux et 57 schizophrènes. La moyenne pour le groupe des schizophrènes et le groupe des sujets normaux était beaucoup plus faible que celle du groupe des militaires absents sans permission.

Clark (1966) a tenté de prévoir la récidive chez les délinquants au moyen d'un tri à l'aveugle des profils de MMPI et d'une échelle de la récidive dérivée des données. Les prévisions d'absence de récidive étaient moins exactes que celles auxquelles on aurait pu s'attendre en se basant simplement sur le hasard, tandis que les prévisions de récidive étaient plus exactes

que les résultats attribuables au hasard. Une analyse d'inspection aveugle de profils du MMPI n'a pas révélé de différences significatives entre les groupes et n'est donc guère utile pour prévoir la récidive. Les échelles basées sur 5, 19 et 35 énoncés du MMPI produites au cours de l'étude ne présentent pas non plus de valeur de prévision. Ni l'une ni l'autre méthode n'a permis d'atteindre le but visé.

Mack (1969) a aussi examiné les résultats du MMPI pour 80 récidivistes et 68 délinquants ayant réussi leur libération conditionnelle après leur élargissement d'un centre d'éducation surveillé d'État. Les membres des deux groupes présentaient un degré considérable de troubles de la personnalité, mais on n'a pas constaté de différences importantes en ce qui concerne l'adaptation de leur personnalité. Mack (1969) a conclu qu'à lui seul, le MMPI ne permettait pas de dépister les récidivistes dans des populations de délinquants relativement homogènes.

Panton (1962) a comparé les résultats du MMPI de 50 repris de justice à ceux d'un groupe analogue de délinquants incarcérés pour la première fois. Sauf pour les principales différences constatées sur les échelles Pd, Ma et Ap, il y avait des similitudes dans les courbes des profils de deux groupes. Les élévations moyennes de la courbe pour les échelles Pd, Ma et Ap des repris de justice traduisaient une plus grande sociopathie et une moins grande tolérance au stress que dans l'autre groupe. Après avoir comparé les profils, on a tenté de distinguer les deux groupes au moyen d'une répartition des scores bruts sur les échelles Pd, Ma et Ap. C'est en combinant les énoncés pour les échelles Pd et Ap en une seule échelle qu'on a obtenu la méthode de différentiation la plus efficace. Les repris de justice ont ensuite été différenciés des autres délinquants sur cette échelle à 77 énoncés, appelée l'échelle des repris de justice. L'échelle des repris de justice a ensuite été validée auprès d'autres échantillons de récidivistes et de délinquants primaires. Avec un point de coupure de 32, l'échelle permettait de dépister correctement 76 % des repris de justice et 74 % des autres délinquants. La différence entre les moyennes obtenues sur l'échelle des repris de justice pour les deux groupes était de 5,96 %, soit un résultat significatif au-delà du niveau de confiance de 0,01. L'exactitude prédictive de l'échelle diminue toutefois sensiblement pour le groupe des récidivistes lorsque le nombre de peines antérieures est ramené à 1 et 2 respectivement. Panton (1962) recommande d'utiliser avec prudence l'échelle des repris de justice jusqu'à ce qu'elle puisse être soumise à d'autres tests de validation auprès de groupes supplémentaires de délinquants primaires.

Ingram et ses collègues (1985) ont examiné la récidive, la capacité perçue de régler des problèmes, le type d'infraction et les caractéristiques de la personnalité dans un groupe de détenus de sexe masculin. D'après les résultats de l'étude, seules les échelles L, Re, Do et F du MMPI et l'échelle de l'impulsivité de l'inventaire de résolution des problèmes produisent des résultats significatifs. Toutefois, certains des résultats significatifs obtenus au moyen de l'analyse des données sont difficiles à interpréter étant donné que le score se situe dans la gamme normale des scores du MMPI. Ainsi, l'échelle L permettait, semble-t-il, de distinguer les non-récidivistes de race noire des récidivistes de race noire et de race blanche. Toutefois, les quatre groupes se situent dans la gamme normale des résultats du MMPI de sorte qu'aucun d'eux ne peut être considéré comme pathologique. On a obtenu un résultat analogue pour l'échelle Re. Les résultats significatifs sur l'échelle Do peuvent aussi être restreints étant donné que le score de groupe moyen le plus élevé était de 52,88 et que seuls les scores supérieurs à 60 sont considérés comme se prêtant à une interprétation de la pathologie. Par contre, les récidivistes de race noire ont obtenu des résultats plus élevés sur l'échelle F que les non-récidivistes de race noire ou blanche, ce qui semble indiquer que les récidivistes incarcérés de race noire présentaient un plus grand comportement déviant que les non-récidivistes de race noire ou blanche. Les récidivistes obtenaient aussi un résultat sensiblement plus élevé que les non-récidivistes sur l'échelle de l'impulsivité de l'inventaire de règlement des problèmes. On a aussi obtenu un effet principal significatif sur l'échelle Pd pour le type d'infraction et l'origine raciale ($p < 0,05$). Indépendamment de l'origine raciale, les délinquants incarcérés pour avoir commis des crimes de violence obtenaient un score plus élevé sur l'échelle Pd que les criminels non violents.

Ashford et LeCroy (1988) ont utilisé une analyse discriminante pour déterminer la mesure dans laquelle l'instrument du Wisconsin pouvait différencier les récidivistes des non-récidivistes. Ils ont constaté une relation significative entre une seule des huit variables et la récidive, soit l'âge à la première arrestation. L'âge au premier jugement et le comportement criminel antérieur étaient les deux éléments qui entretenaient la relation la plus forte avec la récidive et il s'agit dans les deux cas de variables liées aux antécédents criminels. Les variables sociales (p. ex., le contrôle parental) n'étaient pas aussi utiles comme mécanisme de discrimination. Il peut être difficile de mesurer de manière fiable les variables à orientation sociale. Le score total pour le risque produit par l'instrument ne permettait pas de distinguer les récidivistes des non-récidivistes, ce qui met en question sa validité. La relation entre le score total et la récidive était extrêmement faible (0,09). La proportion de cas correctement classés atteignait 65 % tandis

que celle des cas mal classés de délinquants considérés comme des non-récidivistes était de 20 %.

Ram (1987) a comparé des aspects de la personnalité des meurtriers à ceux de criminels qui n'étaient pas des meurtriers mais qui étaient des récidivistes. L'Inventaire de la personnalité d'Eysenck (1970) a été administré à chaque sujet. Les résultats révèlent que les récidivistes obtenaient un score plus élevé pour l'extroversion et les traits neurotiques que les meurtriers. Par contre, ces derniers obtenaient des résultats plus élevés pour les traits psychotiques.

Il semble que la PCL-R permette de prévoir la récidive générale dans une population générale de délinquants (Hart, Kropp & Hare cités dans Furr, 1993). Des études rétrospectives (Hare & McPherson; Wong; Serin cité dans Furr, 1993) révèlent également que les délinquants qui obtiennent un score élevé sur la PCL-R ont des antécédents caractérisés davantage par la violence que ceux qui obtiennent des résultats plus faibles sur la PCL-R (Furr, 1993).

Serin (cité dans Furr, 1993) a constaté que les résultats obtenus sur la PCL-R étaient liés à la récidive avec violence ($r = 0,28$), toutefois, le taux de base de la récidive avec violence était de seulement 25 %. Cela semble indiquer que la PCL-R sert à prévoir la récidive avec violence uniquement dans une population générale de délinquants pour de courtes périodes de suivi. Le taux très faible de récidive avec violence dans le groupe aux résultats les plus faibles semble indiquer qu'il pourrait être plus facile de dépister les délinquants qui présentent une très faible probabilité de récidive avec violence en utilisant la PCL-R (Furr, 1993).

Par contre, selon Harris, Rice et Cormier (cité dans Furr, 1993), la PCL-R permet effectivement de prévoir la criminalité avec violence. Les délinquants qui avaient un faible score sur la PCL-R avaient également un faible taux de récidive avec violence (probabilité de récidive de 20 %), tandis que ceux qui obtenaient un score élevé sur la PCL-R avaient un taux élevé de récidive avec violence (plus de 77 %). Rice, Harris et Quinsey (cités dans Furr, 1993; Rice & Harris, 1995) ont également administré la PCL-R à 54 violeurs libérés d'un centre de santé mentale. Il y avait une corrélation significative entre les scores obtenus sur la PCL-R et la récidive sexuelle ($r = 0,31$) et toute récidive avec violence ($r = 0,35$). Quinsey, Rice, Harris et Lalumiere (cités dans Furr, 1993) ont obtenu les scores sur la PCL-R d'un groupe de 214 délinquants sexuels libérés du même centre de santé mentale et ils ont constaté qu'environ 90 % des délinquants sexuels dont le score sur la PCL-R était de 20 ou plus avaient récidivé avec violence (Furr, 1993).

Selon des chercheurs (Hall & Hirschman; Quinsey, Lalumière, Rice & Harris cités dans Rice & Harris, 1997), on a bien démontré que, dans le cas des violeurs, les résultats obtenus sur la PCL-R, et, dans celui des agresseurs d'enfants, l'âge, la situation conjugale, l'alcoolisme, les troubles de la personnalité, le sexe des victimes d'infractions antérieures et la relation entre la victime et le délinquant dans les infractions antérieures permettaient de prévoir de nouvelles infractions sexuelles.

L'ampleur des corrélations entre la PCL-R et la récidive avec violence varie entre 0,25 et 0,35. Il se peut donc que la PCL-R ne permette pas de prévoir la récidive avec violence dans la population générale de délinquants, mais qu'elle permette de la prévoir dans des groupes de délinquants libérés qui ont été condamnés pour une infraction de violence et dont le taux de récidive de base est élevé, si la période de suivi est longue (Furr, 1993).

L'INS a été administré à plus de 500 détenues sous responsabilité provinciale. L'utilisation des résultats obtenus a représenté une amélioration variant entre 55 % et 71 % par rapport à l'utilisation du simple hasard pour prévoir la récidive au cours d'une période d'un ou de deux ans, l'échec de la libération conditionnelle et le manquement aux règles de la maison de transition. Pour toutes les formes de mise en liberté, les délinquantes à risque élevé étaient plus susceptibles d'échouer suivant leur mise en liberté que les délinquantes à faible risque (Coulson, Ilacqua, Nutbrown, Giulekasekas & Cudjoe, 1996).

Les échelles d'adience-abience et de psychopathologie du HABGT ont été appliquées dans des conditions préalables au traitement et postérieures au traitement à 120 délinquants du sexe masculin. On a tenté d'effectuer des comparaisons avec d'autres variables de la personnalité, de prévoir la récidive et d'analyser les scores moyens sur les deux échelles par rapport aux moyennes obtenues par des enfants normaux et des enfants troublés du même âge. Les délinquants étaient plus abients que les enfants normaux et ont obtenu un score beaucoup plus élevé sur l'échelle de psychopathie que les enfants normaux ou les enfants troublés. On a constaté des corrélations significatives entre les échelles d'adience-abience et de psychopathologie et la récidive. Bien que les échelles, individuellement ou ensemble, ne présentent pas une grande efficacité prédictive, elles peuvent être utilisées pour une planification de groupe. Il semble que les deux échelles soient utiles pour prévoir la récidive dans une population de délinquants non traités et pour distinguer les jeunes à risque élevé des jeunes à faible risque (Hutt, Dates & Reid, 1977).

Une contre-validation du guide d'évaluation du risque de violence (Violence Risk Appraisal Guide - VRAG) a été effectuée au moyen d'un échantillon de 159 agresseurs d'enfants et violeurs suivis pendant une moyenne de 10 ans. On a également examiné le rendement de l'instrument au cours d'un suivi de 10 ans auprès de 288 délinquants sexuels. L'instrument a produit d'aussi bons résultats qu'au moment de son établissement pour ce qui est de prévoir la récidive avec violence dans les échantillons tant de contre-validation que de suivi et il a produit des résultats modérés pour ce qui est de la prévision de la récidive sexuelle. De plus, une analyse de survie a révélé que les agresseurs d'enfants présentaient un risque plus élevé de récidive sexuelle que les violeurs ou les délinquants qui s'en étaient pris tant à des enfants qu'à des adultes, alors que l'inverse était vrai dans le cas de récidive avec violence. La psychopathie et la déviance sexuelle déterminée au moyen d'instruments phallométriques exerçaient un effet multiplicateur sur la récidive sexuelle. Les blessures causées à la victime entretenaient une relation positive avec la récidive sexuelle mais aucune relation avec la récidive avec violence. Il existait une parenté entre le fait d'être un violeur, un agresseur d'enfants homosexuel ou un criminel qui s'en était pris à des victimes de diverses catégories et la récidive sexuelle et avec violence. La déviance sexuelle serait un facteur plus important dans le cas des agresseurs d'enfants que dans celui des violeurs tandis que la déviance criminelle générale, le manque de maîtrise de soi et la psychopathie seraient plus importants dans le cas des violeurs. Dans leur étude, Rice et Harris (1997) présentent des résultats qui appuient fermement l'utilisation du VRAG comme outil de prévision actuarielle de la violence, y compris de la violence sexuelle, chez les délinquants à risque élevé.

Indicateurs du Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus

L'évaluation systématique des besoins des délinquants sous responsabilité fédérale, de leur risque de récidive et de tout autre facteur pouvant influer sur le retour du délinquant dans la société constitue un élément important des normes de surveillance en liberté sous condition du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. La stratégie correctionnelle du Service correctionnel du Canada est basée sur le principe que les besoins criminogènes doivent déterminer les programmes communautaires et la prestation de services visant la réinsertion sociale réussie des délinquants (Motiuk, 1999; Motiuk & Brown, 1993).

Les recherches antérieures sur la valeur de prévision des évaluations du risque et des besoins des délinquants ont révélé que les facteurs liés aux antécédents criminels étaient étroitement

liés à l'issue de la liberté sous condition (Glaser, 1987; Gottfredson & Tonry, cités dans Motiuk, 1999), qu'il existait une relation cohérente entre le type et le nombre de besoins que présente un délinquant et sa probabilité de récidive (Bonta & Motiuk) et que l'évaluation combinée du niveau de risque et des besoins améliorait sensiblement notre capacité de prévoir quels délinquants récidiveraient et lesquels ne récidiveraient (&t Porporino, cités dans Motiuk, 1999).

À leur admission dans le système correctionnel fédéral, les délinquants font l'objet d'une évaluation du risque basée sur leurs antécédents criminels, la gravité de l'infraction, la liste de contrôle des antécédents d'infractions sexuelles, la conformité avec des critères de maintien en incarcération, les résultats de l'échelle d'ISR-R1 et tout autre facteur de risque indiqué dans le rapport sur leur profil criminel (Motiuk, 1999; Motiuk, 1997).

Le protocole d'identification et d'analyse des besoins des détenus a ramené les 12 domaines de besoins de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité à sept dimensions ou domaines de besoins incluant l'emploi, les relations conjugales/familiales, les fréquentations et l'interaction sociale, la toxicomanie, la vie sociale, l'orientation personnelle/affective et l'attitude. Une liste d'indicateurs et des lignes directrices sur la cotation sont fournies pour chaque domaine de besoins criminogènes. Un niveau évalué de besoins correspond tout simplement au groupement des opinions du gestionnaire de cas dans une des trois catégories suivantes : besoins faibles, besoins moyens ou besoins élevés (Motiuk, 1999; Motiuk & Brown, 1993).

Dans une cohorte groupant plus de 7 000 cas suivis au cours d'une période de deux ans, on a constaté que les délinquants à risque et à besoins élevés étaient plus susceptibles d'être suspendus que les délinquants à faible risque et besoins. Ce résultat était particulièrement solide dans le premier temps (les premiers six mois) du suivi (Motiuk, 1999; Motiuk & Brown,1993). Les délinquants jugés à risque et à besoins élevés étaient quatre fois plus susceptibles de connaître une suspension de leur mise en liberté sous condition que les délinquants jugés à faible risque et faibles besoins. Plus du tiers (36,7 %) des délinquants jugés à risque et à besoins élevés se sont vu imposer une suspension de leur mise en liberté sous condition dans les six mois suivant leur évaluation initiale, contre seulement 9 % parmi les délinquants à faible risque et faibles besoins. Ce taux de 9 % était beaucoup plus faible que le taux de base de suspension de la mise en liberté sous condition pour les délinquants de sexe masculin, qui était de 21 %. Cette évaluation du risque et des besoins a donc amélioré

l'exactitude avec laquelle il est possible de prévoir quels délinquants sont les plus susceptibles de réussir ou d'échouer suivant leur mise en liberté sous condition (Motiuk & Brown, 1993).

Il y a passablement de variations dans les différents domaines de besoins entre les délinquants et les délinquantes. Au moment de l'admission, les délinquants étaient plus susceptibles d'avoir des problèmes de toxicomanie et d'attitude (Motiuk, 1997). Selon Motiuk & Brown (1993), les délinquants présentaient aussi plus de besoins dans les domaines des fréquentations et de l'interaction sociale. Toutefois, les délinquantes étaient plus susceptibles d'avoir des difficultés sur le plan de leurs fréquentations et de leurs relations avec les personnes importantes dans leur vie (Motiuk, 1997). Motiuk et Brown (1993) signalent plus précisément que les délinquantes connaissent plus de problèmes sur les plans de l'emploi, des relations conjugales/familiales et de la vie sociale que les hommes. Hommes et femmes étaient toutefois semblables pour ce qui est du pourcentage de cas présentant des besoins personnels/affectifs (Motiuk, 1997; Motiuk & Brown, 1993). Selon Motiuk (1997), les délinquants et les délinquantes sont aussi susceptibles de connaître des difficultés dans les domaines de l'emploi et de la vie sociale. En outre, plus de femmes que d'hommes libérés sous condition ont indiqué deux besoins ou plus (71 % contre 65 %) (Motiuk & Brown, 1993).

Les sept domaines de besoins étaient tous liés de manière significative à la probabilité de réussite ou d'échec de la liberté sous condition. Certains facteurs importants pour prévoir l'échec d'un délinquant suivant sa mise en liberté étaient le manque de scolarité, l'insatisfaction à l'égard de l'emploi, du métier ou des compétences, des antécédents de travail instables, des problèmes conjugaux, le dysfonctionnement familial, les fréquentations criminelles, l'instabilité du logement, une mauvaise gestion financière, un manque d'habileté cognitive et un comportement ou des attitudes antisociaux. On a toutefois constaté que des variables comme les difficultés d'apprentissage, une incapacité physique, le fait d'avoir été victime de violence physique ou sexuelle dans l'enfance, l'isolement social, l'affirmation de soi, la santé, la manière de se présenter, le dysfonctionnement sexuel et la déficience mentale n'étaient pas liés à l'issue de la liberté sous condition d'un délinquant. De plus, moins les délinquants étaient déterminés à répondre à leurs besoins en rapport avec les relations conjugales/familiales, les fréquentations et l'interaction sociale, la vie sociale, l'orientation personnelle/affective et l'attitude, plus ils étaient susceptibles de se voir imposer une suspension de leur liberté sous condition. Bien qu'on n'ait pas atteint le niveau de signification statistique pour les domaines de l'emploi et de la toxicomanie, à des niveaux inférieurs de détermination à répondre à ces besoins, on a observé la même tendance dans les résultats (Motiuk & Brown, 1993).

Soixante-douze pour cent des délinquants qui ont obtenu leur mise en liberté sous condition se sont vu imposer des conditions spéciales en rapport avec la toxicomanie (abstention) et 50 %, des conditions spéciales en rapport avec le domaine de l'orientation personnelle/affective (obligation de suivre un counseling). Des sept domaines de besoins visés par des conditions spéciales, ce n'est que pour celui de l'orientation personnelle/affective qu'on a trouvé une relation significative avec l'issue de la liberté sous condition (Motiuk & Brown, 1993).

Au début de la période de liberté, les variables statistiques comme les antécédents criminels présentent probablement une plus grande efficacité de prévision que les besoins. Ceci est dû au fait qu'avec le temps, ce sont les variables dynamiques (comme l'emploi, la situation conjugale/familiale et les toxicomanies) qui influent sur la probabilité de récidive (Motiuk, 1999).

Comme les cotes individuelles pour le risque et pour les besoins, ainsi que pour chaque domaine de besoins, sont établies au moment de l'admission, il est possible d'aligner l'évaluation dans la collectivité du risque et des besoins et l'évaluation initiale en établissement. Il est maintenant possible d'évaluer les délinquants de manière exhaustive, intégrée et systématique au moment de leur admission et de les réévaluer ensuite régulièrement (Motiuk, 1999). Alors qu'il consistait auparavant en une démarche d'évaluation des besoins des délinquants s'inscrivant dans la stratégie correctionnelle, le Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus est devenu une stratégie améliorée de gestion des délinquants (Motiuk & Brown, 1993).

Les chercheurs ont traditionnellement tenté de distinguer les délinquants qui échouent de ceux qui réussissent en se basant sur une information facile à trouver dans les dossiers (p. ex., type d'infraction répertoriée, âge à la première arrestation) (Serin, 1996). On a suivi un échantillon de 81 délinquants pendant un maximum de 67 mois (30 mois) pour comparer la validité prédictive de l'Échelle de psychopathie révisée (PCL-R) à trois échelles actuarielles du risque. Le taux de réincarcération ou de récidive générale pour l'ensemble de l'échantillon était de 57 % (40 % pour les non-psychopathes, 51,2 % pour un groupe mixte et 85 % pour les psychopathes). Pour l'ensemble de l'échantillon, le taux de récidive avec violence était de 10 % (0 % pour les non-psychopathes, 7,3 % pour le groupe mixte et 25 % pour les psychopathes). On a constaté une corrélation significative entre tous les éléments et la récidive générale; toutefois, la PCL-R était le meilleur prédicteur de la récidive avec violence. Comparée aux échelles actuarielles, elle présentait une plus grande efficacité prédictive (amélioration relative par rapport au hasard) et produisait moins d'erreurs de décision. Le facteur 1 était associé à la

récidive avec violence, $F(1,77) = 5,67$, $p<0,02$, tandis que le facteur 2 était associé à la récidive générale, $F(1,77) = 9,23$, $p<0,003$. Qui plus est, le facteur 1 était un meilleur prédicteur de la récidive avec violence que le facteur 2, ce qui semble indiquer que le profil des traits de la psychopathie fait une contribution très singulière à la prévision de la récidive avec violence (Serin, 1996).

Wormith et Goldstone (1984) ont mené une série d'études pour explorer les caractéristiques d'un plan de prévision de la récidive antérieur auprès d'un échantillon régional de délinquants et évaluer des moyens d'intégrer des ensembles de données cliniques et actuarielles. La première étude a révélé des coefficients de fiabilité plus élevés, même si l'accord variait selon les énoncés. Dans la première et la deuxième étude, de faibles scores pronostiques ont été attribués aux Autochtones, aux détenus à sécurité maximale et aux auteurs de crimes contre les biens. La deuxième étude fournissait des données sur la validité de l'instrument et proposait des moyens d'intégrer les décisions cliniques et basées sur des statistiques. La troisième étude a toutefois abouti à la conclusion que l'intégration de données cliniques à un plan actuariel ne contribuait guère à améliorer l'exactitude prédictive des systèmes à régressions multiples et à pondération d'unités quand ceux-ci étaient soumis à une contre-validation (Wormith & Goldstone, 1984). L'enquête a révélé que la collecte de données et le codage des variables juridiques et démographiques traditionnelles n'étaient pas entièrement fiables. Les erreurs de codage étaient ordinairement attribuables à des omissions, c'est-à-dire qu'un élément d'information pertinent était négligé ou n'était pas inscrit dans un document donné. Les chercheurs mettent donc en garde contre le semblant de sécurité que peut procurer l'utilisation de variables en apparence objectives et de méthodes de codage simples. La fiabilité des variables plus subjectives, qui supposent ordinairement une évaluation clinique des délinquants, est tout à fait acceptable à condition qu'on utilise des systèmes de notation détaillés ou que la cotation des détenus soit effectuée suivant un système de cases à cocher (Wormith & Goldstone, 1984). L'étude a révélé l'existence de relations systématiques entre l'issue de la mise en liberté et l'échec prévu de divers groupes de délinquants comme les Autochtones, les auteurs de crimes contre les biens et les délinquants incarcérés dans un établissement à sécurité maximale (Wormith & Goldstone, 1984).

Les enquêteurs qui ont prôné l'utilisation d'une démarche statistique par opposition à clinique pour prévoir la récidive ont généralement recommandé l'utilisation d'outils de mesure formels ayant un certain degré de fiabilité et de validité évaluées de façon à rendre le processus décisionnel plus scientifique, équitable et cohérent que par le passé (Mandelzys, 1979).

Un des outils de prévision actuarielle très utilisé est l'échelle de notation du potentiel de réadaptation sociale de la Californie, élaborée par Gottfredson et Bonds en 1961 et consistant en une liste de contrôle à 12 énoncés établie au moyen des techniques de régressions multiples. Cet outil s'est avéré être un moyen fiable et valable de prévoir la récidive postcarcérale chez les détenus. Dérivée principalement d'un instrument élaboré par la division de la recherche du Department of Corrections de la Californie, il a été validé deux fois, et son pouvoir de prévision serait d'environ 70 % pour les délinquants classés parmi les premiers 25 % et les derniers 35 % (Mandelzys, 1979).

Un autre outil actuariel est l'Échelle de gravité des infractions créée par Hoffman, Beck et DeGostin (1973). L'Échelle est basée sur les cotes de gravité des infractions établies par les membres du U.S. Federal Parole Board et elle a été utilisée dans plusieurs contextes de recherche depuis sa publication (Mandelzys, 1979).

La plupart des études basées sur des variables psychométriques ou liées aux antécédents ont abouti à la conclusion soit qu'il n'y avait pas de différences entre les groupes soit que ces différences étaient si minimes qu'elles ne permettaient pas de distinguer les différents types de délinquants ou de déterminer la probabilité de récidive. Cela peut être dû en partie au fait que les chercheurs n'ont pas tenu compte de la corrélation statistiquement significative entre la gravité de l'infraction et la probabilité de récidive. Autrement dit, les personnes qui commettent différentes sortes d'infractions diffèrent aussi considérablement entre elles quant à leur probabilité de récidiver (Mandelzys, 1979).

Les différences dans les manières de mesurer la criminalité nuisent à l'interprétation des recherches restreintes sur le casier judiciaire des délinquants sexuels. La plupart des études ont porté uniquement sur les délinquants sexuels reconnus coupables par le passé d'infractions sexuelles. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait conclu que les antécédents criminels de ces délinquants ne comportent généralement pas de crimes ou de crimes sexuels graves (Romero & Williams, 1984).